

OSO

Das Wissensdreieck

Mit einem neuen Universitätsgesetz will die Regierung Uni.lu stärker in den Dienst der Wettbewerbsfähigkeit und einer sich ständig optimierenden „kognitiven Gesellschaft“ stellen

Neue Selbstständigkeit

Porträts von Firmenberatern und Karrierebrüchen: Für wen arbeitet man, wenn man einmal ganz oben war?

Biobrouhaha

Questions identitaires dans le milieu bio, cacophonie au sein du gouvernement et un ministre de l'Agriculture pris entre deux feux. Le subventionnement des paysans semi-bio agit comme révélateur

Photo : Sven Becker

Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#19 64. Jahrgang 12. Mai 2017



3,50€



Biobrouhaha



De gauche à droite : la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg et son secrétaire d'État Camille Gira (en juillet 2016) ; le ministre de l'Agriculture Fernand Etgen ce mardi

Bernard Thomas

Crise identitaire Dans *Die Wahrheit ist auf dem Feld* (2010), l'historien environnemental Frank Uekötter identifiait une crise de conscience frappant l'agriculture biologique allemande : « Seit den 1990er Jahren zeigte sich eine Kluft zwischen einer Gründergeneration, die oft aus einer stark ethischen Verpflichtung heraus agierte, und den jüngeren Betrieben, die vor allem aus kommerziellen Gründen in den alternativen Landbau einstiegen [...] So brachte der langsame Aufstieg aus der Nische dem Ökolandbau auch eine Reihe unangenehmer Erfahrungen, wobei die wichtigste und fundamentalste wohl der Verlust eines klaren Gruppenprofils war » (p.420-421). Au cours des prochaines années, alors que les lignes de démarcation bougent et que l'âge apostolique touche à sa fin, la scène bio luxembourgeoise devrait traverser une phase de désorientation similaire. D'autant plus que la génération des premiers évangélistes et fondateurs, imprégnés des dogmes de l'anthroposophie (produisant sous la marque « Demeter »), reste très présente dans les instances des coopératives agricoles.

Vendredi dernier, lors de son briefing de presse, le Premier ministre Xavier Bettel (DP) pointait un curieux déséquilibre : le Luxembourg, un des premiers consommateurs de produits bio en Europe (le troisième ou cinquième, selon la statistique qu'on consulte), se retrouve en fin de peloton pour la production. D'après les statistiques officielles, seulement 3,2 pour cent des surfaces agricoles luxembourgeoises sont exploitées par des paysans bios. C'est très peu : La France en compte 4,7 pour cent, la Wallonie et l'Allemagne 6,3 pour cent. (Le leader, l'Autriche, en est à vingt pour cent.) Pour faire harmoniser offre et demande, le gouvernement veut subventionner la « conversion partielle ». La législation européenne la permet déjà ; or, aucune ferme luxembourgeoise n'avait jusque-là songé à se lancer dans la niche bio, tout en maintenant sa production principale inchangée.

Les paysans qui produiront parallèlement en biologique et en conventionnel, auront donc droit aux subsides bio, qui jusqu'ici étaient réservés aux

« pure players ». (Ils n'auront par contre pas le droit de mélanger les deux méthodes sur une même culture ou espèce : une ferme produisant du lait en non-bio ne pourra donc pas élever des bovins en bio.) Alors qu'en Allemagne et en Autriche, les semi-convertis n'ont pas droit aux subsides, le Luxembourg a fini par suivre l'exemple hybride de la Belgique et de la France. (Déjà aujourd'hui, les rayons des supermarchés luxembourgeois sont remplis de produits bio importés de pays où la conversion partielle est la norme.)

Purisme et pragmatisme La conversion partielle posera la communauté bio (constituée en 2015 de 119 agriculteurs) devant des question identitaires. Les réactions oscillent entre approbation tiède pour les plus pragmatiques et refus catégorique pour les plus puristes. La plupart ont peur que leur marché protégé sera bousculé par des « Trittbrettfahrer » et autres « Roséng-Pickerten ». D'autres tirent un bilan sobre de la relative stagnation dans la production bio et concèdent que la conversion partielle sera peut-être un moyen d'avancer. Mais tous craignent une « dilution » de la marque « bio » et une crise de confiance des consommateurs. « Je vois mal un paysan élever des poulets bio le matin et épandre du roundup sur ses céréales l'après-midi », dit un paysan bio.

De nombreux agriculteurs biologiques exigent une adhésion totale et intérieure, dictée par une prise de conscience. Une conversion partielle, conditionnée par des réflexes marchands, leur semble d'un opportunisme suspect. Des décennies passées dans une niche ultra-minoritaire, ridiculisés par les organes de l'agriculture majoritaire comme le *Lëtzeburger Bauer*, auraient-elles conduit à un sectarisme ? Änder Schanck, le cerveau commercial de la holding Oikopolis (BioG, Biogros, Naturata), refuse cette appellation : « Il y a quarante ans, mon frère et moi, nous nous sommes lancés dans la production Demeter. En refusant les pesticides, nous avons tracé une frontière vers l'extérieur. Et elle a connu un succès... » Dans les années 1970-1980, l'émergence de nouvelles méthodes agricoles pouvait provoquer des réactions violentes dans le milieu paysan. Schanck se rappelait

Les agriculteurs bio exigent une adhésion intérieure et entière, dictée par une prise de conscience. Une conversion partielle, conditionnée par des réflexes marchands, leur semble d'un opportunisme suspect

ainsi dans le mensuel *Forum* « wie man uns [...] den Kompost angezündet hatte » : « Aber heute ist es ist nicht mehr so wie früher. Heute ist die biologische Landwirtschaft irgendwie akzeptiert. Unsererseits werfen wir den konventionellen Bauern auch nicht vor, sie würden die Welt kaputt machen. Wir halten uns mit solchen Aussagen zurück, denn man kennt ja die Sachzwänge, in denen jeder steckt. »

Lundi soir, lors de son assemblée générale ordinaire, la coopérative biologique BioG a décidé d'augmenter son « Preisabschlag » pour les non-membres de cinq à 7,5 pour cent. Si la coopérative achète les produits à ses membres pour un prix de cent euros, elle n'en paiera que 92,5 aux non-membres, dont la marge se retrouvera ainsi sérieusement mise à mal. Or, pour devenir membre à la BioG, l'entreprise agricole doit produire à cent pour cent en bio. Cette hausse des prix d'entrée sur les réseaux de distribution de la BioG peut être vue comme un réflexe protectionniste contre les futurs semi-convertis. (Une minorité des coopérants de la BioG plaiderait même pour rabaisser les prix d'achat de dix pour cent.) Marc Emering, le président de la coopérative, y voit au contraire « un incitant » pour joindre les *pure players* du bio : « Mir müssen d'Leit ze pake kréien ». Dans l'immédiat, la décision de la BioG poussera les demi-convertis en ordre dispersé vers les grandes surfaces, et donc vers des rapports de force individualisés et inégaux.

Génération agnostique La Centrale paysanne luxembourgeoise (Cepal) espère que ses membres pourront profiter d'une niche profitable (« eppes Klenges niewebäi », comme le dit sa directrice Josiane Willems) sans trop se mouiller. Parmi les paysans intéressés, on trouve surtout des jeunes venant de reprendre la ferme familiale. Moins dogmatiquement anti-bio que ne l'étaient leurs parents, ils se retrouvent dans un entre-deux : percevant les limites du modèle intensif sans pour autant adhérer à l'idéal bio. En attendant, ils cherchent de nouveaux marchés pour réduire leur exposition à la volatilité des prix laitiers. (À peine 1 pour cent des exploitations luxembourgeoises sont des élevages porcins ou aviaires et seulement 0,5 pour cent produisent des

Questions identitaires dans le milieu bio, cacophonie au sein du gouvernement et un ministre de l'Agriculture pris entre deux feux. Le subventionnement des paysans semi-bio agit comme révélateur

fruits et des légumes.) Ainsi le paysan d'Ehrlange Laurent Raus peut-il s'imaginer se lancer un jour dans la production de poulets bio : « Nous sommes une autre génération, ouverte à tout, dit-il. Pour nous, c'est aussi une chance de produire enfin ce que demandent les consommateurs ». La demande en poulets bio est énorme, les procédures standardisées, la technicité peu élevée.

Mais les contrôles auxquels devront se soumettre les demi-convertis ne se cantonneront pas à la partie bio. Ils s'appliqueront à toute la ferme. Les paysans devront donc ouvrir leurs livres et préciser les produits chimiques achetés et la quantité utilisée. « Ils ne se doutent même pas de ce que ces contrôles impliqueront en termes de transparence », dit un paysan bio. (En théorie, une manière pour contourner ces contrôles serait de scinder artificiellement une exploitation agricole en deux ; sur le papier, les deux entités seraient ainsi indépendantes l'une de l'autre.)

Leçon politique « Vu de la Moselle, je ne comprends pas l'émoi dans l'agriculture, dit Serge Fischer, chef de service à l'Institut vini-vicole à Remich. Ici, la conversion partielle a réduit la polarisation et conduit à une bonne collaboration entre tous les acteurs ». Dans la viticulture, la conversion partielle est possible depuis une quinzaine d'années et quasi tous les vigneron exploitent aujourd'hui quelques parcelles en bio. Issu d'une famille de vignerons produisant cent pour cent en bio, le député vert Henri Kox se dit pourtant « sceptique » : « Je suis plutôt pour une séparation claire des uns et des autres », dit-il. La conversion partielle devrait rester une « ouverture » transitoire pour inciter les paysans à franchir le pas. Sinon, on en arriverait au « greenwashing » et au « Mitsch-Matsch » ; un « parallelen Wahn » dans lequel le paysan risquerait de « perdre la tête ».

Les subsides seront-ils limités dans le temps ? Après quelques années, le paysan devra-t-il choisir et convertir intégralement sa ferme ? Le Programme de développement rural, qui fixe les subventions, est renouvelé tous les cinq ans ; au bout de cette période, toutes les mesures agro-environnementales sont revues. S'agira-t-il d'une étape transitoire, ou, de renouvellement en renouvellement, le provisoire sera-t-il fait pour durer ? Ces questions, apparemment de détail, révèlent les fissures politiques, notamment entre les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

La première séquence se déroule en 24 heures. Le 25 avril, alors que le Premier ministre Xavier Bettel (DP) venait d'interrompre son discours sur l'état de la nation suite à une défaillance technique, Henri Kox lisait le manuscrit du discours, envoyé quelques heures plus tôt à la presse. Il y découvre que Xavier Bettel ne limite pas *expressis verbis* le subventionnement de la conversion partielle à des critères de temps. Alarmé, il en parle à sa cheffe de fraction, Viviane Loschetter, qui contacte Paul Kongsbruck, chef de cabinet du Premier, pour lui demander de « clarifier » le passage et prévenir toute « mésentente » ou « doute ». Le lendemain, le Premier ministre aura inclus un nouveau passage : « Esou eng Deelëmstellung muss zäitlech limitéiert sinn. De But ass jo, fir dass d'Ëmstellung

Les ministres de l'Agriculture et de l'Environnement se livrent une lutte inégale. Alors que Fernand Etgen est dépassé par les détails techniques et que son administration reste sous l'influence du lobby agraire, la zélée Carole Dieschbourg est coachée par Camille Gira, qui s'occupe avec une redoutable efficacité de l'arrière boutique ministérielle

donno definitiv an total kann sinn ». Cet écart entre version écrite et prononcée n'aura pas échappé à la députée CSV Martine Hansen, qui y voit la conséquence d'un « veto » opposé « durant la nuit » par les Verts. (Il est vrai que Viviane Loschetter s'était vantée par un « Wannsdeeppeskanns » sur Twitter.) Alors que le ministre de l'Agriculture dit ignorer la raison de ce changement de dernière minute, Josiane Willems y voit le diktat d'« une idéologie verte » et demande « une sécurité de planification » pour ses membres mettant un pied dans la production bio.

Cacophonie interministérielle Contacté par le *Land* ce mardi matin, le secrétaire d'État à l'Environnement Camille Gira (Déi Gréng) est formel : « Le principe a été arrêté au Conseil de gouvernement : Après une certaine période, il faudra soit se convertir entièrement, soit renoncer aux subsides ». Seulement les détails seraient encore à fixer dans un règlement et ceci « aussi vite que possible ». Lorsque, deux heures plus tard, nous rencontrons le ministre de l'Agriculture Fernand Etgen (DP), les choses s'embrouillent : Il ne serait pas à exclure qu'après cinq ans, la mesure soit prolongée, du moins pour certains produits, après une évaluation, dit-il. Bref, les choses ne seraient « pas si claires ». Chacun y va de ses métaphores : Gira veut construire « un escalier permettant de faire la transition par paliers », Etgen parle d'« une pièce avec deux portes d'entrée ». Un écho aux « ponts à bâtir » chéris par Xavier Bettel, pour qui l'objectif se réduit souvent à la méthode, celle de « réunir tout le monde autour d'une table ».

Le brouhaha interministériel n'est que le dernier épisode d'une sourde lutte d'influence que se livrent le ministère de l'Environnement et celui de l'Agriculture. Pour l'interview, Etgen se fait assister par deux

hauts fonctionnaires et relira des passages entiers d'un discours qu'il avait tenu quelques jours plus tôt à l'issue du Conseil de gouvernement. Sur les détails des dossiers, le ministre très jovial et avenant, est rapidement dépassé. Le contraste avec la jeune ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg (Déi Gréng) est frappant. Néophyte, mais très zélée, elle est coachée par Camille Gira, opérateur politique expérimenté et efficace qui s'occupe de l'arrière boutique ministérielle. La grande hantise de la Cepal, c'est une intégration du ministère de l'Agriculture dans celui de l'Environnement. (Dans les États portés sur l'exportation agricole, comme les Pays-Bas, l'Agriculture fait partie du portefeuille du ministre de l'Économie.) « Au Conseil Agriculture de l'UE, une dizaine de ministres sont également ministres de l'Environnement », estime Etgen. Puis d'ajouter : « Mais certains pays membres, comme la Finlande, ont déjà fait marche-arrière ».

Friendly Fire Le sort politique de Fernand Etgen n'est pas à envier. L'ancien préposé à l'Enregistrement de Diekirch (son frère aîné et son beau-père sont paysans) craint la confrontation avec la Centrale paysanne, dont l'influence au sein de son ministère et de ses administrations est inversement proportionnelle à son poids en dehors du microcosme agricole. En septembre 2015, Jean Stoll, l'ancien secrétaire général du Herdbuchverband, expliquait au *Land* : « On rencontre un sentiment anti-vert et anti-bio au ministère et dans les administrations. Il n'est pas véhiculé vers l'extérieur, mais quand on parle avec les fonctionnaires, on remarque que les anciens réseaux sont toujours en place. » Le ministre doit également tenir compte de son électorat dans la circonscription Nord, où les liens familiaux et émotionnels avec l'économie agraire persistent, et où la députée CSV Martine Hansen chasse des voix en s'improvisant porte-

parole de la frange conservatrice des paysans. Fernand Etgen marche donc sur des œufs, ménageant la chèvre et le chou. Vendredi dernier, lors du briefing de presse, il expliquait vouloir éviter « les frictions et les jalousies » : « Pour nous, il n'y a pas le bon paysan et le mauvais paysan. Ils sont tous producteurs agricoles et les uns peuvent fonctionner aux côtés des autres. »

Rendant encore plus inconfortable la position de Etgen, Xavier Bettel s'est mêlé du dossier agricole. La coalition, avait promis de « pousser » l'agriculture biologique, elle a besoin de présenter un petit succès aux électeurs d'ici octobre 2018. Le Premier ministre s'adresse à une autre clientèle électorale (la sienne), qui vit la consommation bio comme un signe de distinction sociale, voire morale. (Même si le bio s'est considérablement démocratisé sur les dernières années, du moins parmi les classes moyennes.) Sur ces derniers mois, le Premier semble avoir fait du dossier agricole une « Chef-saach ». En mars et en mai 2017 il a visité deux fermes (l'une conventionnelle, l'autre biologique). Ce fut également Bettel qui, en mai et en juin 2016, présidait les Assises de l'agriculture, au cours desquelles s'est formée la décision d'ouvrir les primes bio aux semi-convertis. Dans ses démarches en *terra incognita*, Bettel est guidé par Camille Schroeder, le président de la Baueren Allianz. Le syndicat est proche du parti libéral : son président et son vice-président, Marco Koeune, étaient tous les deux candidats sur les listes du DP, le premier en 1999 et en 2004, le second en 2009 et en 2013. Aujourd'hui, la Baueren Allianz joue habilement le rôle d'intermédiaire entre Cepal et Bio-Lëtzebuerg. Entre syndicats agricoles, les amertumes historiques restent vives. « Dat ass hysteresch gewuess » dit Fernand Etgen, qui « parfois souhaite être face à un interlocuteur unique ».

Deus ex machina « Regardez la Lorraine : il n'y a plus un seul abattoir, plus une seule laiterie ; cela accélère les changements structurels. C'est ce qui explique que tous les paysans ont voté Front national », dit Fernand Etgen. Pour survivre, les paysans doivent se libérer du rôle subalterne de fournisseur de matières premières et créer des structures de transformation et de marketing générant une valeur ajoutée. Il faudra donc une masse critique en bio qui, aujourd'hui, fait largement défaut dans le micro-pays luxembourgeois. (Une autre stratégie, privilégiée par le mouvement Transition Luxembourg, consiste à multiplier les structures locales et à relier, via des circuits courts, professionnels, dilettantes et consommateurs dans une communauté de solidarité.)

Ainsi, malgré une palette de 300 produits sans cesse élargie, Luxlait est obligé de se défaire d'une bonne partie de son lait cru à la Solarec de Libremont-Chevigny, où il est transformé en poudre. Il y a deux ans, son directeur Claude Steinmetz expliquait au *Land* que dix pour cent du chiffre d'affaires proviendrait de cette partie de l'export, or il n'en disait pas plus sur la proportion livrée. (Dans le milieu laitier, on l'estime à un quart de la production.) L'annonce que le géant du yaourt Fage International allait installer une usine au Luxembourg avait des airs de *deus ex machina*. Alors que les limites économiques du modèle intensif devenaient apparentes, l'arrivée d'une multinationale avec un besoin annuel de 180 000 tonnes de lait (soit la moitié de la production du pays) résoudrait-elle toutes les contradictions ? Pour l'instant, ni le ministère de l'Agriculture ni Luxlait ne veulent confirmer si Fage International s'approvisionnera en lait au Luxembourg. Or, à supposer que la multinationale grecque achètera localement, elle exigera et obtiendra les prix du marché mondial.



Coincé entre la Centrale paysanne, le partenaire de coalition vert et les attentes de sa circonscription électorale, le sort politique de Fernand Etgen n'est pas enviable



Début mai, Xavier Bettel visite une ferme biodynamique à Mersch ; début avril, il était de passage dans une ferme conventionnelle à Junglinster



Are you ready to e-file your company's tax returns?

Let us help you save time & money



Leitartikel

Bonapartismus

Romain Hilgert

Das politische Genie von Wirtschaftsminister Etienne Schneider bestätigte sich am Sonntag wieder einmal auf das Schönste. Denn die Ausgangslage der Regierung in Frankreich schien ebenso hoffnungslos wie 2013 in Luxemburg: Was kann eine abgewirtschaftete, zerstrittene und zutiefst unbeliebte Regierung oder Partei tun, um an der Macht zu bleiben, um zu verhindern, dass die enttäuschten Wähler scharenweise zur Opposition überlaufen? Die Antwort kann nur in Etikettenschwindel und todesmutigem Bonapartismus liegen.

Wirtschaftsminister Etienne Schneider hatte es vor vier Jahren vorgemacht: Er ließ seinen unpopulären Regierungschef Jean-Claude Juncker im Stich und verwandelte sich über Nacht schamlos in einen Oppositionspolitiker, der nichts mehr von der politischen Bilanz seiner Regierung wissen wollte. Er kritisierte das politische System, dem er als Parteifunktionär und Ministerialbeamter, als nie gewählter Technokrat alles zu verdanken hatte, und bediente sich der Sozialdemokratie, die er gleichzeitig für überholt hielt – am Samstag erklärte er sich schon vorlaut zum nächsten Spitzenkandidaten der LSAP. Mit Hilfe weiterer liberaler Reformen versprach der neue starke Mann dem Land endlich die strahlende Zukunft, auf die es so lange gewartet hat.

Wirtschaftsminister Emmanuel Macron hatte es Etienne Schneider nachgemacht: Er ließ seinen Mentor und unpopulären Staatschef François Hollande im Stich und verwandelte sich über Nacht schamlos in einen Oppositionspolitiker, der nichts mehr von der politischen Bilanz seiner Regierung wissen wollte. Er kritisierte das politische System, dem er als Finanzinspektor und Investmentbanker, als nie gewählter Technokrat alles zu verdanken hatte, und bediente sich der Sozialdemokratie, die er gleichzeitig für überholt erklärt. Mit Hilfe weiterer liberaler Reformen versprach der neue starke Mann dem Land endlich die strahlende Zukunft, auf die es so lange gewartet hat. Etienne Schneider wie Emmanuel Macron kam zugute, dass die Rechtsparteien im richtigen Augenblick über ihren Geheimdienst beziehungsweise über ihre Vetternwirtschaft stolperten und sich diskreditierten.

Auch hierzulande atmete man erleichtert auf, weil der nach der Finanzkrise 2008 begonnene internationale Zyklus der Wählerrevolten gegen die liberale Globalisierung, die Deregulierung der Arbeitsmärkte und die Austeritätspolitik unterbrochen scheint. Nach dem Brexit-Referendum in Großbritannien und der Wahl Donald Trumps zum Präsidenten der USA hatten viele eine überraschende Wahl von Marine

Le Pen zur französischen Präsidentin befürchtet. Dass es nicht so weit kam, hat auch mit dem französischen Wahlsystem zu tun. Aber zu den 34 Prozent Wählern, die sich am Sonntag für Marine Le Pen entschieden, kamen weitere 12 Prozent Wähler, die zwar Emmanuel Macron als Vertreter einer liberalen Globalisierung ablehnten, aber lieber weiße oder ungültige Wahlzettel abgaben, als für die rechtsradikale Gegenkandidatin zu stimmen. Und unter den 25 Prozent Wahlberechtigten, die der Wahl fernblieben, war ein weiterer Anteil, der Emmanuel Macrons Austerität und Deregulierung ablehnte, ohne eine Faschistin, die Kreide gefressen hatte, wählen zu wollen.

Zusammen mit jenen, die ihn sowieso nur wählten, um Le Pen zu verhindern, sind das viele Gegner, während Emmanuel Macrons Siegesfeier im Louvre zeigte, dass der vor einem Jahr erfundene Retortenpolitiker neben einflussreichen Geldgebern nur über eine schmale Basis von *Young Urban Professionals* verfügt. Aus beiden versucht er nun, zusammen mit alten Parteigrößen von rechts und links, das Beste zu machen, um, wie Wolfgang Streeck in der *London Review of Books* über die Euro-Zone schreibt, „buy time, from election to election, for European governments to carry out neoliberal reforms, and for Germany to enjoy yet another year of prosperity“.

blog

Dekust



Wegen Bauarbeiten im belgischen Schienennetz während der Sommerferien 2017 und 2018 fällt der Blankenberge Express dieses und nächstes Jahr aus. Als Ersatz lassen die CFL dieses Jahr an den Wochenenden vom 1. Juli bis zum 3. September einen Direktzug zwischen Luxemburg und Ostende fahren. Nächstes Jahr wird es schwieriger: Dann stellen die CFL während der Sommerferien das Stromsystem auf der *Areler Streck* um und es fährt gar kein Zug. [pf](#)

Personalien

Personalien

Politik

Gesellschaft

Soziales

Medien

Xavier Bettel,

Premierminister (DP), kündigte nach dem Gipfeltreffen über den EU-Austritt Großbritaniens am Samstag in Brüssel an, dass die Regierung Anfang nächsten Monats dem Parlament Rechenschaft über ihre Brexit-Strategie ablegen wolle. Er rechtfertigte die Entscheidung, die Regierungspolitik mit Hilfe von privaten Unternehmensberatern zu entwickeln, unter anderem damit, dass diese über Geschäftsverbindungen in London verfügten. [rh](#).

Nicolas Schmit,

Arbeitsminister (LSAP), will die Gemeinden des Syndikats Pro-Sud ermutigen, nicht nur Beschäftigungsmaßnahmen, sondern auch unbefristete Arbeitsplätze für Langzeitarbeitslose zu schaffen, indem der Staat im ersten Jahr die Kosten ganz und danach zum Teil trägt. In den Arbeitergemeinden des Südens sei der Anteil der Arbeitslosen, die seit mehr als einem Jahr nach Arbeit suchten, besonders hoch. Der Minister kündigte am Montag an, umgehend einen Gesetzentwurf vorzubereiten, damit vielleicht schon im Septenber die ersten Arbeitsplätze geschaffen werden könnten. [rh](#).

Viviane Reding,



Europaabgeordnete (CSV), erzählt in der Broschüre *Roaming. Der Kampf von David gegen Goliath* „eines der unglaublichsten Abenteuer der jüngeren europäischen Geschichte“, deren Heldin die begnadete Selbstdarstellungskünstlerin ist. Wie sie die Auslandsgebühren für Handys als ehemalige EU-Kommissarin abschaffte, beginnt mit der Vorbereitung einer „Schlacht“, es folgt „die Kriegserklärung“, gefolgt von „eine[r] blutige[n] Schlacht“, so die martialischen Kapitelüberschriften. Am Schluss ist die Roaming-Queen ganz gerührt von ihrem eigenen Durchsetzungsvermögen und verschenkt ihre Publikation auf Wahlkampfveranstaltungen. [rh](#).

Alex Bodry,

LSAP-Fraktionssprecher und Berichterstatter zur Revision des Notstandsparagrafen, hatte am Dienstag die Grippe. Deshab musste die seit anderthalb Jahren für dringlich erklärte Änderung von Verfassungsartikel 32.4 um einige weitere Wochen aufgeschoben werden. [rh](#).

Bewegliches Fest

Die Mandate der am 13. November 2013 gewählten Berufskammern und der Betriebsausschüsse sollen um drei bis vier Monate verlängert werden. Dadurch soll verhindert werden, dass die Sozialwahlen im November nächsten Jahres stattfinden, vier Wochen nach den Kammerwahlen, und der Legislativwahlkampf und der immer aufwändigere Sozialwahlkampf zusammenfallen. Das Kabinett verabschiedete einen Gesetzentwurf, laut dem Sozialwahlen künftig alle fünf Jahre im Februar oder März abgehalten werden. Ein einziges Stichdatum ist nicht mehr vorgesehen, um zu verhindern, dass die Sozialwahlen das eine oder andere Jahr in die Fastnachts- oder Osterferien fallen. Als kleiner Bonus sollen die national repräsentativen Gewerkschaften zusätzlich zu den gewählten noch drei designierte Mitglieder in die Saliariatskammer schicken können, so wie der Handwerkerverband drei zusätzliche Vertreter in die Handwerkskammer schicken darf. [rh](#).



Vierte offizielle Sprache



Durch eine Änderung des Sprachengesetzes von 1984 soll zu den drei offiziellen Sprachen Luxemburgisch, Französisch und Deutsch eine vierte hinzukommen: die deutsche Gebärdensprache. Mit einem entsprechenden Gesetzentwurf, den die Regierung am Donnerstag auf den Instanzenweg brachte, soll der UN-Konvention von 2011 über die Behindertenrechte Genüge getan werden. Schwerhörige und Taube sollen im Umgang mit Verwaltungen ein Anrecht auf einen Gebärdendolmetscher bekommen, ihre Verwandten sollen Anrecht auf Lehrgänge in Gebärdensprache erhalten. Durch das Gesetz soll die deutsche Gebärdensprache hierzulande offiziell werden, was auf Kosten von Gehörlosen aus anderen Sprachräumen geht, die beispielsweise die Langue des signes française oder die Lingua gestual portuguesa beherrschen. Da die Wahl der Gebärdensprachen seit längerem diskutiert wird und nun durch Gesetz entschieden werden soll, scheint im nationalen Sprachenstreit als nächstes die Schaffung einer nationalen Gebärdensprache auf der Tagesordnung zu stehen. Gebärdensprachen, von denen es weltweit mehr als hundert gibt, sind keine Gestenschriften gesprochener Sprachen, sondern gelten als eigene, lautlose Sprachsysteme. [rh](#).

Weitergereicht

Die Verbände der Sozial- und Pflegeberufe sind den Gewerkschaften im Streit um den Branchenkollektivvertrag (SAS) entgegengekommen und wollen die Karrieren bestimmter Berufe doch über mehr als nur fünf Jahre hinweg aufwerten. Die Aufwertung ergibt sich aus der Reform des Staatsbeamtenstatuts, die die parastaatlische SAS-Branche nachvollziehen muss. Aber weil die Aufwertung über 30 Jahre gestreckt werden soll und zu ihrer Bezahlung viel öffentliches Geld nötig ist – aus der Pflegekasse und den Haushalten von Staat und Gemeinden –, stellt sich damit weniger eine Frage des Sozialdialogs als eine politische: Wie reicht man Verbindlichkeiten an die bis 2046 folgenden Regierungen und Schöffenrate weiter? Nachdem der OGBL mit einem Streik gedroht hatte, falls es bei Zusagen über lediglich fünf Jahre bliebe, drängten die SAS-Betriebe gegenüber Premier Xavier Bettel auf die Einberufung einer Tripartite. Kurzerhand sagte der Premier vor einer Woche zu, die Finanzierung der Karrieren-Aufwertung sei auch über fünf Jahre hinaus „garantiert“. Die Zusage hat zwar nur symbolischen Wert. Aber sollten künftige Finanzminister der DP/LSAP/Grünen-Regierung vorwerfen, sie habe Lasten weitergereicht, könnten die Koalitionäre von heute darauf verweisen, einen Streik abgewendet zu haben, und da der OGBL wohl erreichen wird, was er will, kann er hoffen, damit auch in Zukunft Erfolg zu haben. Im geschützten Sektor funktioniert so etwas noch. [pf](#)

Nationaler Aktionsplan

„Geld ass den Nār de la Gär“, meinte der ADR-Abgeordnete Roy Reding am Dienstag in der parlamentarischen Orientierungsdebatte über die Medien. Deshalb zählte Premier- und Medienminister Xavier Bettel (DP) nach einer Absprache mit ausgewählten Verlegern auf, wie der Staat ab 2021 jährlich 38 Millionen Euro Zuschüsse gewähren will: zehn Millionen Euro für *RTL Télé*, 7,4 Millionen Euro für die Zeitungen, sechs Millionen Euro für *Radio 100,7* und so weiter. Nach den 450 000 Euro für Online-Nachrichten sollen auch *Nordlicht TV* und *Radio Ara* bezuschusst werden. Ab 2018 soll der superreduzierte Mehrwertsteuersatz von drei Prozent auf digitalen Publikationen angewandt werden, danach plane die Regierung eine einheitliche Pressenhilfe für gedruckte und digitale Medien und auch das Pressegesetz von 1991 gehöre „entstaubt“, alles im Rahmen eines nationalen Aktionsplans und vielleicht nicht mehr alles vor den Wahlen. [rh](#).

In eigener Sache

Diese Woche tagte der Verwaltungsrat der Éditions d’Letzeburger Land s.à r.l., des Verlagshauses des *Lëtzebuurger Land*. Die Gesellschaft schloss das vergangene Geschäftsjahr mit einem Verlust von 14 531,33 Euro ab, der durch rückläufige Werbeeinnahmen verursacht wurde. Die Zeitung wurde zu 36 Prozent aus Werbeeinnahmen, zu 26 Prozent aus dem Abonnement- und Kioskverkauf sowie zu 33 Prozent aus der staatlichen Pressenhilfe finanziert. Sie gehört zu 100 Prozent einer gemeinnützigen Stiftung. [rh](#).

Die liberale Regierung will das Universitätsgesetz reformieren

Das Wissensdreieck

Peter Feist

Weshalb Rainer Klump vergangene Woche als Rektor der Universität Luxemburg seinen Hut nahm, ist noch immer unbekannt. Der Wirtschaftsprofessor selber sagt dazu derzeit nichts. Für Hochschulminister Marc Hansen (DP) und den Aufsichtsrat der Uni war der Rücktritt eine „persönliche Entscheidung“ Klumps, die sie nicht kommentieren. Und so ging auch am Sonntag im *RTL*-Fernsehen eine ganze Stunde „Kloertext“ zu Ende, ohne dass die Frage beantwortet wurde, die im Titel der Sendung stand: „UNI.lu: Kapitän vu Bord, firwat?“

Spekulieren lässt sich über die Rücktrittsgründe natürlich. Vizerektor Ludwig Neyses, der kommissarisch als Rektor fungiert, räumte gegenüber *Radio 100,7* am Tag nach Klumps Rückzug ein, es habe schon „im Vorfeld“ des Streits um das Uni-Budget 2017, der im März nach draußen getragen wurde, eine „Management- und Organisationskrise“ gegeben, „zu der wir auch stehen“. Kann sein, Rainer Klump, dem universitätsintern mangelnde Sachkenntnis und Führungsschwäche vorgeworfen wurde, erkannte sich als Krisenfaktor und zog Konsequenzen.

Denkbar ist aber auch, dass er sich nicht mehr gut als Rektor der Universität sah, wie sie nun gedacht ist. Was weniger mit jenem „Management-Team“ unter Beteiligung von McKinsey und einer Unternehmensberaterin als „Chief Transition Officer“ zu tun haben könnte, das die Uni auf Beschluss ihres Aufsichtsrats vorübergehend führt (*d’Land*, 21.04.2017), sondern mit dem neuen Universitätsgesetz, dessen Entwurf diese Woche publik wurde.

Dabei soll die Uni durch das neue Gesetz autonomer werden. Schon heute ist sie ziemlich autonom, glaubt man dem im April von der European University Association (EUA) veröffentlichten Bericht *University Autonomy in Europe*. Ihm zufolge ist lediglich die „organisatorische Autonomie“ von Uni.lu mit 34 Prozent „niedrig“. Als „hoch“ eingeschätzt werden dagegen ihre „finanzielle Autonomie“ (91%), die Autonomie in Personalfragen (94%) und die „akademische“ (89%). Viel besser schneiden nur englische Universitäten ab, die es in allen vier Kategorien auf 90 bis 100 Prozent bringen. Grund dafür ist, dass englische Unis fern von staatlichem Einfluss agieren, von „Boards“ geführt werden und sehr viel forschen, was ihnen Geld einbringt. Öffentliche Mittel erhalten sie nur für die Lehre, aber obwohl diese Zuwendungen in den letzten Jahren um fast zwei Drittel gekürzt wurden, führte das laut EUA zu keinem Autonomieverlust: Dann steigen halt die Studiengebühren. Englische Universitäten gelten immerhin als „Elite-Unis“.

Der Begriff „Elite-Uni“ ging auch in der politischen Debatte um das Für und Wider einer Universität Luxemburg nach der Jahrtausendwende eine Zeitlang um. Übrig davon blieb, die 2003 gegründete Uni nach englischem Vorbild von einem *Conseil de gouvernance* führen zu lassen und ihm einen sehr entscheidungsmächtigen Rektor an die Seite zu stellen. Das macht Uni.lu im kontinental-europäischen Vergleich ziemlich einzigartig. Dass sie als öffentliche Universität nach privatem Recht funktioniert, ist noch ein Alleinstellungsmerkmal.

Es würde noch größer, wenn Marc Hansens Gesetzentwurf in Kraft träte, wie er geschrieben ist. Auf einer Pressekonferenz am 4. April, als der Text noch nicht publik war, lobte der Minister sich selbst dafür, dass er die Uni autonomer und demokratischer machen und zum Beispiel endlich eine Studentenvertretung einführen werde. Das ist wohl wahr, doch die Behauptung von „mehr Autonomie“ ist Ansichtssache. Schon CSV-Minister François Biltgen wollte 2011 das Uni-Gesetz ändern und Uni.lu zu mehr Autonomie verhelfen. Biltgen verstand darunter allerdings nicht, den Rektor zu einer Art Generalsekretär des Aufsichtsrats zurückzustufen. Hansen schon: Der Rektor soll nicht mehr vom Großherzog berufen werden, sondern vom Aufsichtsrat. Und während das derzeit geltende Uni-Gesetz das Rektorat als „Exekutivorgan“ der Uni definiert und den Rektor als dessen Chef, enthält Marc Hansens Gesetzentwurf einen neuen Paragraphen, in dem es heißt, „il [le recteur] exécute les décisions du conseil de gouvernance et lui en rend compte“. Dass er damit in Richtung eines Generalsekretärs rückte, würde noch dadurch verstärkt, dass er an Aufsichtsratssitzungen künftig



Übergabe des Rektorenamts: Rolf Tarrach und Rainer Klump mit Hochschulminister Marc Hansen (DP) und dem damaligen Aufsichtsratschef Marc Jaeger

Die neoliberale Ära geht in eine regressive Phase über und die Regierung will die Universität stärker in den Dienst der Wettbewerbsfähigkeit und einer sich ständig optimierenden „kognitiven Gesellschaft“ stellen

nur als „Beobachter“ teilnehmen soll, während er heute eine beratende Stimme hat.

Beschnitten werden soll die Position des Rektors auch dadurch, dass er nicht mehr automatisch Präsident des Universitätsrats sein soll. Dieses Gremium, das den Rektor vor allem in Fragen von Lehre und Forschung berät, darüberhinaus aber auch Stellungnahmen zu Vierjahresplänen, Budgets oder dem *Règlement d’ordre intérieur* der Uni abgibt, soll seinen Präsidenten künftig unter seinen Mitgliedern wählen, die wiederum alleamt gewählte Vertreter der Professorenschaft, der Forscher, des administrativ-technischen Personals und der Studenten sein sollen. François Biltgen hatte das 2013 in einer Änderung zu seinem Gesetzentwurf ebenfalls vorgesehen, um den Universitätsrat zu einem „Senat“ aufzuwerten. Rainer Klumps Vorgänger Rolf Tarrach lief dagegen Sturm und meinte, damit würde Uni.lu zu einer „Räte-Uni“, in der „niemand mehr für etwas verantwortlich“ ist. Auch Klump meinte kurz nach seinem Amtsantritt gegenüber dem *Land*, „zu viele Machtzentren nebeneinander aufzubauen“ sei „nicht sinnvoll“. Käme zu Aufsichtsrat und Rektor noch der Universitätsrat mit einem eigenen Präsidenten, „müssten drei Gremien zu einer Balance finden“ (*d’Land*, 20.03.2015).

Heute sieht es eher so aus, als würden es zwei Gremien sein, Aufsichtsrat und Universitätsrat, zwischen denen der Rektor zu vermitteln hätte. Im Universitätsrat könnte es künftig hoch hergehen: Rektor und Vizerektoren hätten dort nur beratende Stimmen, die Dekane der Fakultäten und die Direktoren der interdisziplinären Forschungszentren desgleichen. Ratsmitglieder mit Stimmrecht

wären gewählte Professoren, Forscher und Studenten aus Fakultäten und Forschungszentren.

Pikanterweise aber will Marc Hansen die „Dekane“, die die Fakultäten führen, als „Organe“ der Uni abschaffen. Die Dekane als Leiter der Fakultäten würde es weiterhin geben. Sie würden aber nicht mehr aus den Reihen der Professoren der Fakultäten gewählt, sondern vom Rektor vorgeschlagen und vom Aufsichtsrat ernannt wie die Direktoren der interdisziplinären Zentren. Wegfallen sollen die Fakultätsräte, die zurzeit noch die Dekane in Fragen von Lehre und Forschung beraten. Das macht die Führung der Fakultäten kollegial und „bottom-up“. Dem neuen Gesetz nach würden eine Top-down-Leitung Einzug halten wie in den interdisziplinären Zentren, die seit ihrer Gründung von Gutachtern, Politikern und Wirtschaftsvertretern wegen ihrer Effizienz gelobt werden. Doch weil die interdisziplinären Zentren den Fakultäten überlagert und gewissermaßen eigenständige Forschungsinsitute sind, die Ressourcen der Fakultäten verbrauchen, dürften sich im Universitätsrat künftig Konflikte zwischen Fakultäten und Zentren zuspitzen. Umso mehr, da das Gesetz der Uni erlauben will, bis zu sechs interdisziplinäre Zentren zu bilden, wo es heute höchstens drei sein können. Dann wären die Zentren in der Mehrheit im Universitätsrat. Überlegungen, welche Zentren man noch gründen könnte, werden an der Uni schon angestellt.

Man könnte sagen, dass Uni.lu durch einen gestärkten Aufsichtsrat und mehr Top-down-Führung effizienter würde und an Autonomie nach außen gewänne. Doch auch weiterhin soll die Uni Vierjahresverträge mit dem Staat eingehen, die mit Zielvorgaben verbunden sind und auf deren Grundlage es jährliche Globalzuwendungen an sie gibt. Über die Einhaltung der Ziele würde der Aufsichtsrat nicht nur stärker wachen. Der Gesetzentwurf enthält auch einen neuen Artikel, laut dem die Freiheit von Lehre und Forschung an der Uni ausdrücklich nur im Rahmen der Zielvorgaben gelten soll.

Welche das sein könnten, lässt sich aus dem fast 40 Seiten lange Motivenbericht zum Gesetzentwurf erahnen. Er legt ausführlich dar, in welchem Kontext Uni.lu agiere. Angeführt werden die *Lisabon-Strategie*, die 2005 die EU zum wettbewerbsfähigsten Wirtschaftsraum der Welt machen wollte, und ihre Nachfolgerin *Europe 2020*. Beklagt wird, wie weit entfernt Luxemburg noch davon sei, dass drei Prozent des BIP in die Forschung fließen, wie *Europe 2020* das vorsieht, und dass lediglich die Aufwendungen aus der Staatskasse für die öffentliche Forschung den EU-Vorgaben gerecht würden, die privaten Investitionen in Forschung

und Entwicklung dagegen seit den Krisen Jahren gesunken seien. Der Motivenbericht beschreibt ein „Wissensdreieck“ aus „Higher Education“, „Research and Technology“ und „Business“, aus dem sich eine „kognitive Gesellschaft“ ergebe, die sich ständig optimiert, sofern die drei Bestandteile im Wissensdreieck einander inspirieren. „Innovation“ und „Unternehmertum“ träten zu den „traditionellen Pfeilern einer Universität“ hinzu, und weil es in Luxemburg darum gehe, den Übergang von der Dienstleistungs- in die „Wissensgesellschaft“ durch Erschließung von „Kompetenznissen“ zu schaffen, sei die Uni gehalten, sich stärker in die „gesellschaftliche Entwicklung“ einzubringen. Bald danach wird die Forderung nach der „employabilität“ der Uni-Abgänger erhoben.

In einer Zeit der aufgeregten Suche nach wirtschaftlichen Diversifizierungsmöglichkeiten und

der noch aufregteren Fahndung nach Fachkräften für Fintech oder „Industrie 4.0“ verlangt das neue Gesetz von Uni.lu ein sehr pragmatisches Eingehen auf sehr luxemburgische Bedarfe. Da scheint das aktuelle Uni-Gesetz wie aus einer anderen Zeit zu stammen, wenn es in Artikel 3 „Grundprinzipien“ für das Funktionieren der Uni festlegt, die zum Beispiel „description scientifique des phénomènes naturels, sociaux et humains, et recherche des lois qui les régissent“ heißen oder „utilisation de méthodes critiques rigoureuses dans l’exposé des connaissances scientifiques, sociales, politiques, philosophiques ou religieuses“. Der Entwurf der DP/LSAP/Grünen-Regierung will diese Prämissen aus dem Gesetz entfernen.

Das ist nicht gerade nebensächlich, denn die Frage stellt sich, welche Art von Universität Uni.lu in Zukunft sein wird. Pragmatismus wurde von ihr schon früher verlangt. Etwa wenn es darum ging, das Fusionsprodukt aus diversen CSV-nahen Geschichtsinstituten zum Institut für Zeitgeschichte unter ihr Dach zu nehmen. Marc Hansens Gesetzentwurf bereitet die nächste Flurbereinigung vor: Das einst ebenfalls mit CSV-Zutun gegründete Institut universitaire international luxembourgeois (IUIL), das verschiedene Weiterbildungen anbietet, soll aufgelöst werden, nachdem es mit der Uni ein Groupement d’intérêt économique gegründet hat. Dort sollen unter Aufsicht der Uni Weiterbildungen des heutigen IUIL von Uni.lu gebündelt würden. Hinzu kommen könnten aber auch, schreibt der Gesetzentwurf, „ganz oder teilweise“ Bachelor-Studiengänge der Uni, vor allem auf die Praxis hin orientierte. Das würde die Potenziale der Fakultäten, „frei“ zu sein in Lehre und Forschung, zusätzlich schwächen.

Während die neoliberale Ära in eine regressive Phase übergeht, nimmt die liberale Regierung die Uni unter Standortverantwortung und will sie letzten Endes von einem Ort der Kreativität in einen der Autorität verwandeln. Autonomie wäre nur gegeben, sofern alle Beteiligten die Vorgaben der Regierung verinnerlichen, über die der Aufsichtsrat zu wachen hätte. Ziemlich klar scheint, dass der Rektor für diese Art Universität nur aus den Reihen der Uni.lu-Professoren selber kommen kann. Dass der Aufsichtsrat erklärt hat, schon bis zur *Rentrée* im Oktober werde ein Nachfolger für Rainer Klump gefunden sein, deutet klar darauf hin, dass man gar nicht wirklich im Ausland Ausschau halten will: Den Nachfolger für Rolf Tarrach zu finden, dauerte ein Jahr.



La France après les élections présidentielles

Un président jeune mais fragile

Emmanuel Defouloy, Paris

Emmanuel Macron a gagné son invraisemblable pari. Inconnu des Français il y a trois ans, à la tête d'un mouvement créé il y a seulement un an, jamais candidat jusqu'alors à la moindre élection, l'ancien haut fonctionnaire et banquier d'affaires a été élu à l'âge de 39 ans, à l'issue d'une ascension météorique et d'une campagne hors norme, président de la République française.

Né le 21 décembre 1977 à Amiens en Picardie, de deux parents médecins, il est diplômé de philosophie, de Sciences Po puis de l'ENA, l'école de la haute administration française. Il ne lui aura fallu que treize années entre la fin de ses études, en 2004, et son accession à l'Élysée : quatre ans comme haut fonctionnaire, quatre ans à la banque Rothschild, quatre ans au sein de l'exécutif (secrétaire général adjoint de l'Élysée puis ministre de l'Économie), et enfin moins de huit mois de campagne, depuis son départ du gouvernement le 30 août 2016.

À 39 ans, il devient non seulement le plus jeune président de la V^e République (Valéry Giscard d'Estaing avait 48 ans quand il a accédé à l'Élysée en 1974), mais aussi de l'histoire de la République française (Louis-Napoléon Bonaparte avait quarante ans lors de son élection au suffrage universel masculin en 1848). Et il devient à la même occasion le plus jeune chef d'État en fonction dans une démocratie.

Marié depuis 2007 à Brigitte Trogneux, professeure de français de vingt-quatre ans son aînée, Emmanuel Macron a transgressé avec beaucoup d'audace les codes de la politique et dynamité le système partisan, en un temps record, pour devenir le huitième président de la V^e République. « La tâche, immense, continuera à nous obliger d'être audacieux », a-t-il déclaré au soir de son élection, dans l'esplanade du Louvre, devant la pyramide de verre.

Qui plus est, il a finalement obtenu un score bien supérieur à celui que lui prédisaient les sondages : 66,1 pour cent des voix, contre 33,9 pour cent à la candidate de l'extrême droite Marine Le Pen, qui a certainement payé son très mauvais débat télévisé d'entre-deux-tours, au cours duquel elle s'est révélée agressive et maîtrisant mal ses dossiers.

Mais plusieurs raisons obligent à très nettement nuancer cette victoire, au premier rang desquels deux records. A 25,4 pour cent des inscrits, le second tour de l'élection présidentielle a connu la plus forte abstention depuis 1969. Quant au nombre de bulletins blancs et nuls, plus de quatre millions, il n'a jamais été aussi élevé, atteignant 11,5 pour cent des votants et huit pour cent des inscrits, ce qui témoigne d'une forte défiance d'électeurs refusant de choisir entre les deux finalistes. Au total, abstentionnistes, votes blancs et bulletins nuls réunis représentent 16,2 millions de personnes, tandis qu'Emmanuel Macron a rassemblé 20,8 millions des suffrages, soit 44 pour cent des Français inscrits sur les listes électorales. Ce qui fait dire notamment au leader de gauche Jean-Luc Mélenchon qu'il s'agit d'un « président minoritaire ». Enfin, quand on sait que 43 pour cent des électeurs d'Emmanuel Macron disent avoir voté pour lui par défaut, c'est-à-dire d'abord pour barrer la route au Front national, on mesure combien son élection ne vaut pas adhésion des Français.

Le symbole de ce renouvellement très ambiguë est qu'Emmanuel Macron va succéder à un président très critiqué et impopulaire, François Hollande, mais avec lequel il a travaillé pendant plus de quatre ans au cours du quinquennat sortant, et avec lequel il affiche en réalité de très nombreuses convergences. Ainsi un jeune et brillant politologue, Fabien Escalona, a-t-il tweeté au soir du second tour : « Expérience française : rejeter un social-libéralisme honteux et balourd ; le remplacer par un social-libéralisme assumé et élégant ».

Le juvénile locataire de l'Élysée aura donc fort à faire pour rassembler et convaincre, d'autant qu'il hérite d'une France profondément divisée, où le Front national a pulvérisé son record de voix, passant de 7,8 millions au premier tour de la présidentielle à 10,6 millions au second. Au soir de son élection, Emmanuel Macron a eu beau entrer dans la cour du Louvre au son de l'Ode à la joie de Beethoven, l'hymne officiel de l'Union européenne, une grande partie des Français reste méfiant envers les actuelles politiques européennes.



Dimanche dernier dans les bureaux de vote à Audun-le-Tiche

Et la fracture qui avait déjà marqué plusieurs scrutins s'est révélée cette fois encore plus nettement : Marine Le Pen a attiré les non-diplômés des petites communes, laissés-pour-compte de la mondialisation, tandis que son adversaire a bien davantage recueilli les suffrages des cadres urbains diplômés et à l'aise financièrement. La candidate de l'extrême droite a ainsi réalisé ses meilleurs scores dans le nord et l'est du pays. Les deux départements ayant voté majoritairement pour elle sont l'Aisne et le Pas-de-Calais. Et ce sont même deux petites communes de Lorraine qui lui ont offert cent pour cent des voix : Ornes (Meuse) et They-sous-Vaudemont (Meurthe-et-Moselle). À l'inverse, Emmanuel Macron a été plébiscité dans les grandes métropoles, allant jusqu'à rassembler 90 pour cent des voix à Paris, de très loin la ville la plus peuplée de France.

Le risque est maintenant que les deux finalistes de la présidentielle veuillent définitivement remplacer le clivage droite-gauche par cette opposi-

Le risque est maintenant que les deux finalistes de la présidentielle veuillent définitivement remplacer le clivage droite-gauche par une opposition manichéenne entre ouverture et fermeture

tion manichéenne entre ouverture et fermeture. Marine Le Pen, d'un côté, a annoncé au soir du deuxième tour vouloir transformer le Front national en une « Alliance patriote et républicaine », avec laquelle elle souhaiterait mener une « stratégie d'alliances », pour sortir sa formation politique de l'isolement. Emmanuel Macron, pour sa part, entend continuer à dynamiser le paysage politique et accoucher d'une véritable recomposition, au détriment de la droite et du Parti socialiste qu'il voudrait voir chacun se scinder.

Car un autre défi attend maintenant le président fraîchement élu : trouver une majorité parlementaire, relative sinon absolue, pour appliquer son programme, faute de quoi son triomphe aura été de courte durée et il devra accepter une cohabitation. Dès le lendemain de l'élection, son mouvement En Marche !, qui avait les mêmes initiales que lui, a été rebaptisé La République en marche, ce qui sonne plus rassembleur. Et il a même vocation à devenir un véritable parti politique, avec un congrès fondateur prévu en juillet. Mais avant cela, il va présenter un candidat dans chacune des 577 circonscriptions du pays, au premier tour des élections législatives, le 11 juin.

Déjà, à droite, l'ancien ministre Bruno Le Maire a fait part de sa volonté de travailler avec le nouvel exécutif, tandis que l'ex-Premier ministre socialiste Manuel Valls a lui annoncé son intention de faire partie de la « majorité présidentielle », jugeant que « ce Parti socialiste est mort, il est derrière nous ». Fort de leur victoire, les macronistes attendent donc que les traditionnels partis de gouvernement se déchirent, mais rien n'est moins sûr concernant Les Républicains, qui résistent car ils sont aussi les plus à même de faire élire un nombre important de députés en juin. Emmanuel Macron reste donc encore fragile.



Plus de hauteur

Découvrez le nouveau
Lëtzebuurger Land
en vous abonnant
gratuitement
durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

.....

2 431

ticker

.....

Olé!



Generalanwalt Maciej Szpunar unternahm am Donnerstag etwas für die Bilanz in Sachen Arbeitnehmerrechte des Europäischen Gerichtshofs. Er empfahl den Richtern, die Fahrdienst-Applikaton Uber als Transportdienstleister statt als Digitalplattform zu betrachten. Das hätte zur Folge, dass die Behörden in den verschiedenen EU-Ländern von Uber verlangen können, die gleichen Genehmigungen einzuholen, wie von regulären Taxiunternehmen. Die Asociación Profesional Elite Taxi, der Verband der Taxifahrer in Barcelona, hatte 2014 gegen Uber Spanien geklagt. Die Faustregel in Kirchberg besagt, dass das Gericht den Schlussanträgen der Generalanwälte in 80 Prozent der Fälle folgt.(Foto: Taxikundinnen in Luxemburg/sb) [ms](#)

Coup!

Wetterte er bei Vorstellung der Ergebnisse fürs vergangene Jahr noch über die Ölpreis-subventionierte Konkurrenz aus dem mittleren Osten, die billig Fracht in ihren Passagiermaschinen transportiere, kündigte Cargolux-CEO Richard Forson diese Woche die Zusammenarbeit mit einem solchen Konkurrenten an: Emirates Sky Cargo. Dadurch erhält Cargolux Zugang zum sogenannten „belly space“ der Emirates-Linienflüge und kann dadurch nebei bei dem Streckennetz neue Destinationen hinzufügen – ohne selbst hinaufzufliegen. Emirates kann im Gegenzug große sperrige Fracht auf Cargolux-Maschinen laden. Laut Pressemitteilung soll Emirates ab kommenden Monat Frachtoperationen in Luxemburg starten und Cargolux seine Frequenzen nach Dubai erhöhen. [ms](#)

Gutes Ergebnis

Encevo, früher Enovos und noch früher Cegedel, schloss das vergangene Jahr Gewinn trotz eines leicht rückläufigen

Umsatzes von 1,8 Milliarden Euro mit einem operativen Rekordergebnis von 262,3 Millionen Euro (+13 Prozent) ab. Das Nettoergebnis fiel leicht auf 83,2 Millionen Euro. Dass Encevo trotz rückläufiger Stromverkäufe ein besseres Ergebnis machte, erklärte CEO Jean Lucius damit, dass man ungünstige Verträge mit Industriekunden aufgelöst habe. Encevo investierte vergangenes Jahr 196 Millionen Euro, wovon allein 141, 7 Millionen Euro in die Netzinfrastruktur von Creos flossen. Das Investitionsniveau werde in den kommenden Jahren unverändert hoch bleiben, so Lucius. Er teilte auf Nachfrage mit, dass es Gespräche mit Interessenten für die Übernahme des eingemotteten Gaskraftwerkes Twinger gebe. Unterschrieben sei allerdings nichts. Würden die Verhandlungen ins Leere laufen, werde das Kraftwerk abgerissen. Encevo zahlt seinen Aktionären für das abgeschlossene Geschäftsjahr Dividenden in Höhe von 35 Millionen Euro aus. [ms](#)

Brief an Xavier

Die Guilde der Fluglotsen hat sich in einem offenen Brief an den Staatsminister Xavier Bettel (DP) gewandt. Sie fordert von ihm, dass er sich in ihren Streit mit Infrastrukturminister François Bausch (Grüne) einmischt, nachdem das Schlichtungsverfahren zwischen Guilde und Minister, darüber wer für die Zertifizierungsprozedur des Flughafens zuständig sein soll, gescheitert ist. François Bausch hatte entschieden, der Flughafenbetreiber Lux-Airport solle die Zertifizierung übernehmen, was ihm das Gesetz erlaubt, was die Guilde in ihrem Schreiben mehr oder weniger anerkennt. Die Guilde will, dass ihr Arbeitgeber, die Administration de la navigation aérienne (Ana) die Zertifizierung durchführt, und ist sauer, dass der Minister seine Entscheidung getroffen habe, ohne sie je getroffen zu haben. Das Ministerium hatte im Rahmen der Schlichtung versprochen, die Ana bleibe eine öffentliche Verwaltung, und den Ana-Beschäftigten ihm Rahmen der Schlichtungsprozedur zugesichert, dass sich weder an ihrem Statut, noch an ihren Gehältern oder Renten, noch an den Arbeitsbedingungen insgesamt etwas ändern werde, weil Luxairport die Zertifizierung koordiniert. In ihrem Schreiben verlangen sie unter anderem

„preuves d'impartialité des décisions du ministre“ und die finanziellen und rechtlichen Mittel, damit die Ana die Flughafenzertifizierung durchführen kann, die Ende des Jahres abgeschlossen sein soll. [ms](#)

Kuschelecke im House of Entrepreneurship



Die Handelskammer will ihre Mutualität für den Handel stärken und deren Tätigkeitsfeld ausweiten, wie Handelskammerdirektor Carlo Thelen am Montag bei der Vorstellung des Jahresberichts für 2016 erklärte. Das Kapital der Mutualität solle schrittweise um zehn Millionen Euro erweitert werden, damit sie mehr Bankgarantien für Kredite geben kann, um so mehr Unternehmen Zugang zu Finanzierung zu verschaffen. Über den Umfang der bisherigen Aktivitäten dieser Mutualität und wie sie mit der Mutualität der Handwerker zusammenarbeiten soll, sagte Thelen nichts Genaueres. Der Handelskammerdirektor kündigte außerdem die Einrichtung einer „Softlanding-Plattform“ für potenzielle ausländische Investoren im House of Entrepreneurship an, die umsonst ein Betreuungsgesamtpaket liefern soll. Dass dies Beratungsunternehmen und Geschäftsanwälten aus dem Privatsektor Konkurrenz mache, meint Thelen nicht, der „Kuchen“ so der Handelskammerdirektor, „ist groß genug“. Groß genug ist auch das Ergebnis der Handelskammer, die das Jahr mit einem Nettogewinn von 14 Millionen Euro abschließt. Eine Beitragssenkung für die Mitglieder schloss Thelen aus, denn senke man die Beiträge einmal, sei es später sehr schwer, sie wieder anzuheben, wenn

man Geld brauche. So speist die Handelskammer lieber die eigenen Reservefonds, die Thelens Angaben zufolge mit ungefähr 50 Millionen Euro ausgestattet sind. (Foto: [ms](#)) [ms](#)

Sigi II

Le Syndicat intercommunal de gestion informatique (Sigi), financé par 104 communes membres, ne sort pas des turbulences. Des documents comptables détaillant les dépenses de la direction (auxquels le Land avait eu accès fin mars ; *d'Land* du 31 mars 2017), viennent d'être envoyés par une source anonyme à de nombreuses administrations communales ainsi qu'à différents organes de presse. Évoquant une « campagne de diffamation » et des « accusations odieuses », le Sigi a annoncé ce jeudi qu'il portera plainte auprès des autorités judiciaires pour découvrir l'identité du *leaker* anonyme. Le directeur du Sigi, Carlo Gambucci, semble garder la confiance du bureau du Sigi (composé de sept élus des communes membres). [bt](#)

Alinéa

Dans l'édition de novembre 2013 du mensuel *Forum*, Edmond Donnersbach, le propriétaire et gérant de la librairie Alinéa, avait tiré la sonnette d'alarme : « Im Februar dieses Jahres wurde die Miete um 54 Prozent erhöht. Ich habe deshalb zwei Mitarbeiterinnen entlassen müssen. » Et d'ajouter : « Früher war der Geschäftsinhaber meist auch der Besitzer des Hauses. Heute hingegen haben die meisten Vermieter ihre Immobilien geerbt, sie haben nichts für diesen Besitz geleistet. Ihnen ist es egal, welche Geschäfte sich in ihren Gebäuden ansiedeln – sie wollen Geld verdienen. » Trois ans et demi plus tard, la meilleure librairie du pays – ou pour prendre un critère plus objectif : celle avec le plus de stock ; 50 000 titres – fermera ses portes (d'ici août). C'est ce qu'a confirmé Donnersbach vis-à-vis de nos confrères de la *Radio 100,7*. Après 22 ans d'activité, l'Alinéa est devenu une institution culturelle et politique de la Ville et son offre (trilingue) soutient la comparaison avec les librairies des grandes villes. Cette fermeture fera suite à celles de la Librairie um Krautmaat (2008), de Fellner Art Books (2010) et du Bücherkasten (2013). À côté du loyer exorbitant, Edmond Donnersbach avance plusieurs causes

neue Fälle gingen vergangenes Jahr bei den für Handel zuständigen Bezirksgerichten in der Hauptstadt und in Diekirch ein, wobei es im Vorjahr noch 1 706 neue Fälle waren. Über die genauen Ursachen für diesen drastischen Anstieg gibt die Broschüre *La justice en chiffres 2016* keinen Aufschluss, allerdings wurden vergangenes Jahr in Luxemburg mit 915 wesentlich mehr Feststellungsurteile für Insolvenzen gefällt als im Vorjahr. Auf fast 50 Seiten liefert die Broschüre Zahlen über den Justizapparat, vom Männeranteil in der Richterschaft (unter 40 Prozent) über die Zahl der internationalen Rechtshilfeersuchen in Kriminalfällen (811, steigend) bis zur Anzahl der beschlossenen Gehalts- und Alimentenpfändungen (8 011). Die Finanzinformationszelle (CRF) der Staatsanwaltschaft stellt ihren Jahresbericht separat vor. [ms](#)

pour la chute de son chiffre d'affaires ces dernières six années : manque d'attractivité d'une ville colonisée par le « très haut de gamme », le commerce en-ligne ainsi que la désertion du corps enseignant. Sans oublier les dirigeants politiques : « C'est quand la dernière fois que le ministre de l'Éducation est entré ici ? Ou le ministre de Culture ? Je ne saurais même pas vous le dire. *Wann iwwer-haapt...* » Alinéa emploie six libraires. [bt](#)

Jost Group

Sale lundi matin pour Roland Jost. À l'aube, une centaine de policiers et autres fonctionnaires ont perquisitionné plusieurs implantations de sa société de transports Groupe Jost, dont celle située sur la rue principale de Weiswampach qui fait office de QG administratif du groupe. D'après la presse belge, les chefs d'accusation pèseraient lourds : « organisation criminelle », « traite d'être humains », « absence de déclaration à l'emploi » ... Les routiers de l'Europe de l'Est auraient été exploités aux condition d'emploi de leur pays d'origine « sans respecter les législations de leur pays d'occupation », écrit l'OGBL, qui parle dans ce contexte d'une « pratique illégale d'esclavage ». L'enquête était menée depuis deux ans par les autorités belges qui y avaient associé entre autres leurs collègues luxembourgeois. Mardi, le Parquet de Diekirch confirmait l'arrestation en Belgique de trois personnes travaillant pour le groupe de transport Jost. (À en croire la presse belge, le PDG Roland Jost se trouverait parmi eux.) En 2016, écrit le Parquet de Diekirch, l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) aurait déposé une plainte pour faux décomptes de salaires. « Cette enquête a été tenue en suspens afin de ne pas entraver les perquisitions de grande envergure exécutées hier [lundi]. » Or, cette « affaire Kralowetz bis » n'a pas manqué de refaire surgir la question du mauvais fonctionnement de l'ITM. Le LCGB écrivant ainsi dans un communiqué que l'ITM aurait « à nouveau cruellement fait défaut aux contrôles des conditions de travail, sans parler des conditions de logement (dans les camions), des salariés concernés ». Face à la Radio 100,7, le ministre du Travail, Nicolas Schmit (LSAP), estime aujourd'hui que la réforme de l'ITM devrait peut-être aller « plus loin » tout en rappelant les difficultés à réformer la fonction publique. [bt](#)

Marc Glesener, Thierry Nothum, Yves Feltes, Isabelle Faber und Alain Rousseau – für wen arbeitet man, wenn man einmal ganz oben war?

Neue Selbstständigkeit

Michèle Sinner



Wenn Arbeitgeberverbände und Wirtschaftsminister den Unternehmergeist beschwören, haben sie meist ein Bild von jungen Hochschulabgängern vor sich, die mit dem Laptop in der einen, dem Smartphone in der anderen Hand und einer innovativen Idee im Kopf die Welt erobern. Doch in den vergangenen Monaten häufen sich die Beispiele dafür, dass die Selbstständigkeit nicht nur zum Karriereanfang Möglichkeiten bietet.

Marc Glesener, Jahrgang 1969, hatte sich beim *Luxemburger Wort* vom Lokal- zum Chefredakteur hochgearbeitet. 2012 wechselte der St. Paulus Verlag nach dem Misserfolg der Regionalausgaben, der Gratiszeitung und der *Voix du Luxembourg* die Firmenspitze aus. Seither ist Marc Glesener selbstständiger Unternehmer. Als M(a)G Solutions bietet er Kommunikationsdienstleistungen an.

Yves Feltes, Jahrgang 1962, war Journalist beim *Lëtzebuurger Land*, bevor er zum Satellitenbetreiber SES wechselte und dort die Firmenkommunikation übernahm. Das machte er 25 Jahre lang. Vergangenes Jahr machte er sich mit der Firma Ycomm selbstständig, die sich auf Kommunikationsdienstleistungen mit Themenschwerpunkt Weltraum spezialisiert.

Isabelle Faber, Jahrgang 1968, arbeitete sich erst zum Direktionsmitglied der Supermarktkette Match hoch, leitete die Kommunikationsabteilung des Beratungsunternehmens PWC und wurde Pressesprecherin des großherzoglichen Hofes. Als das großherzogliche Management im Herbst 2015 einen Strategiewechsel beschloss, verließ der erst seit zwei Jahren genannte Hofmarschall Pierre Bley Colmar-Berg, und eine Woche später folgte ihm Isabelle Faber. Vergangenes Jahr gründete sie die Firma Leitmotif, die Kommunikationsdienstleistungen anbietet.

Thierry Nothum, Jahrgang 1959, fing als Bahnhofsvorsteher bei der CFL an, wechselte zur IT-Abteilung der staatlichen Bahngesellschaft und dann zur Luxair. Dort wurde er Personalchef wurde, bevor er erst als Generalsekretär und dann als Direktor während 23 Jahren bis zum Ende März die Geschicke der Handelskonföderation (CLC) leitete. Seither bietet er als selbstständiger intellektueller Arbeiter unter dem Namen Coast Consulting Beratungsleistungen an.

Alain Rousseau, Jahrgang 1967, fing als Motorsportkorrespondent beim *Républicain Lorrain* an, bevor er zum *Luxemburger Wort* wechselte. Dort war er hauptsächlich für Außenpolitik zuständig, bis er 2001 zum Sender *RTL Télé Lëtzebuerg* wechselte, dessen Nachrichtenredaktion er während zehn Jahren als Chefredakteur bis Ende Januar leitete. Dann gab er seinen Posten im Zuge der Lunghi-Schram-Affäre auf und gründete Tismo Consulting, eine Firma, die sich auf Kommunikationsdienstleistungen spezialisiert.

„Ich war mit unter 30 Jahren Mitglied im Vorstand einer Handelskette“, sagt Isabelle Faber, „und habe für den Staatschef gearbeitet“. In ihrem Bereich, findet sie, ist so weit nach oben gekommen, wie es nur möglich war. „Für wen arbeitet man danach?“, fragt sie. „Ich war 28 Jahre im Beruf, habe Print, Radio, Fernsehen und Internet gemacht“, stellt Alain Rousseau fest. Auch wenn das Internet als Nachrichtenquelle immer wichtiger wird, gibt es auch heute noch gute Gründe, den Chefredakteur des einzigen Fernsehsenders in luxemburgischer Sprache als mächtigsten Journalisten in Luxemburg zu betrachten. In der Hierarchie kommt kurz danach der Chefredakteur der größten Tageszeitung. Yves Feltes hat die Entwicklung von SES von Anfang an miterlebt, von Satellit Nummer eins bis zum „world-leading satellite operator“ mit über 50 Satelliten, heute eines der letzten börsennotierten Unternehmen in Luxemburg. „Früher“, erinnert er sich, „flogen wir mit der Concorde mit 100 Journalisten nach Kourou, damit sie sehen konnten, wie die Trägerrakete für den Satelliten zum Startfeld gebracht wurde. Dann flogen wir zurück nach Europa, um drei Tage später wieder alle für den Start nach Kourou zu bringen.“ Die Frage, für wen man danach arbeitet, haben die fünf mit „mich selbst“ beantwortet.

Yves Nothum steht zwei Jahre vor der Pensionierung. Für ihn ist die Selbstständigkeit eine Art sanfter Übergang in den Rentnerstand, weil er nicht mehr so viel arbeiten möchte wie bei der CLC. Weil er einen Gang zurückschalten will, ist ihm ein Termin morgens um neun deshalb zu früh. Weil er möglichst frei bleiben will, hat er keine Firma gegründet. Den Na-

men, unter dem er seine Beratungsdienste anbietet – Coast Consulting –, hat er sorgfältig gewählt. Das „Co“ steht für „commerce, conseil“ und „communication“, das „a“ als Kürzel für das englische Bindewort „and“ und „st“ für „Strategie“. In dem Vorstellungspapier, das er vorbereitet hat, um seine Tätigkeiten zu erklären heißt es: „Coast Consulting joue également sur la métaphore d'un décideur qui, du haut d'une falaise, laisse promener son regard le long de l'horizon et s'interroge sur l'immensité des défis qui lui offre le monde des affaires. Dans une symbolique opposée, la côte représente la terre ferme qui peut sauver un marin d'une mer déchainée.“ Die neue Selbstständigkeit ist für ihn, der immer im Team gearbeitet hat, Neuland, wo er erst einmal ankommen muss. Nothum will das Wissen und die Erfahrung, die er sich im jahrzehntelangen Austausch mit Unternehmern angeeignet hat, als geldwerte Leistung verkaufen, indem er sich gewissermaßen als Vertrauter des Unternehmenschefs anbietet. Denn wer an der Spitze eines kleinen oder mittelständigen Unternehmens stehe, sei da oben oft recht allein und brauche jemanden von außerhalb, um sich auszutauschen. Eine Art Beichtvater. Nothum ist Autor des 2016 erschienen Buches *L'intelligence servicielle – Transformer le bien-être en performance économique*. Als Berater will er Unternehmen nicht nur helfen, sich auf die neuen Konsumgewohnheiten der Kundschaft einzustellen – Stichwort elektronischer Handel –, sondern ihnen auch nahebringen, wie wichtig guter Service ist. Weil er Erfahrung in Personalverwaltung hat, kann er sich vorstellen, bei Tarifvertragsverhandlungen beratende Funktionen zu übernehmen. Eine Webseite hat er bisher nicht eingerichtet, im Internet-Telefonbuch ist er auch nicht zu finden. „Ich habe nicht das Gefühl, viel Werbung machen zu müssen.“ Die Kundschaft komme durch Mundpropaganda zu ihm.

Auf der Webseite von M(a)G Solutions schaut Marc Glesener den Internauten mit stechendem Blick direkt in die Augen. Offensichtlich hält er nichts von falscher Bescheidenheit. Unter „Profil“ heißt es: „M(a)G Solutions, das ist ein Name: Marc Glesener.“ Er gibt sich dynamisch, spricht von globaler Erfahrung. Zu seinen Kunden gehören der Ärzteverband AMMD, die Robert Schuman Spitäler, der Verband der Osteopathen, die Steuerberatungsfirma Atoz und für die Schlachtereier Coboulux schreibt er Meldungen über die Eröffnung neuer Emo-Filialen. Ganz aktuell ist seine Webseite nicht, aus dem dort angekündigten House of Com ist er wieder ausgezogen, die Partnerin Nathalie Dondelinger hat sich aus der Kommunikation zurückgezogen und leitet eine Start-up. In der Rubrik „kürzlich veröffentlicht“ stammt der neueste Beitrag, eine „Carte blanche“, vom Mai 2015 mit dem Titel: „A wat geschitt nom 7. Juni?“ In seinem Büro in den Terraces de l'Europe in Dommeldingen empfängt Marc Glesener im *battle dress* des smarten Geschäftsmannes, Seidentuch in der Brusttasche des Sakkos. In seinem Büro sind die Insignien des modernen Luxemburg ausgestellt, Aschenbecher für Zigarren und Elefanten-Skulturen à la Elephant parade. Neben den Auftragsarbeiten für Kunden schreibt er weiterhin Medienbeiträge für *RTL*, für *100,7*, auch fürs *Wort* und für das *Journal* könnte er noch schreiben, wenn er mehr Zeit hätte. Seine Meinung passt offensichtlich durch all diese Kanäle, obwohl er als Berater die CSV zu seinen Kunden zählt.

Nach fünf Jahren arbeitet er weiterhin alleine. Das ist eine bewusste Entscheidung. „Ich will keine große Struktur.“ Deshalb greift er, je nachdem welche Dienste gefragt sind, auf andere Firmen zurück, beispielsweise, um Meinungsumfragen durchzuführen oder Grafikarbeiten zu liefern. Zwischen 40 und 50 Kunden, große und kleine, bedient er. Nach der Festanstellung müsse man sich erst einmal an die Fluktuation gewöhnen. „Aber wenn du deine erste Rechnung schreibst und sie wird bezahlt, dann ist das auch ein gutes Gefühl“, berichtet er. Man müsse „Gas geben“, sagt Glesener und unter allen Umständen „liefern“. Er denke an Projekten. Das Unternehmertum sei sehr zeitintensiv, aber seine Arbeit könne er besser einteilen als vorher als Angestellter.

Yves Feltes ist am Dienstag und am Mittwoch in Kirchberg beim ICT Spring, das den Weltraumgeschäften einen Schwerpunkt widmet. Dort trifft er sich mit potenziellen Kunden und hört den Gastrednern zu. Seit er als Student in einem Schreibwettbewerb einen Aufenthalt in Japan gewann, ist er von audiovisuellen Medien fasziniert, erklärt er. Eine Faszination, die bis heute anhält. Für den Neuselbstständigen Feltes war es ein Glücksfall, dass Wirtschaftsminister Etienne Schneider (LSAP) Luxemburg zur führenden Nation im Abbau von Roh-

stoffen im Weltall machen will. Als die Regierung vergangenes Jahr ihre Spaceressources-Initiative lancierte, engagierte sie Feltes. Am Tag vor der Pressekonferenz erschien in der *Financial Times* ein großer Beitrag über die Luxemburger Bemühungen, Wenig später folgte ein Artikel im *Wall Street Journal*. Internationale Medien nahmen Schneiders Schnapsidee ernst, und gaben ihr damit Legitimität und Glaubwürdigkeit. Als Schneider mit Staatsminister Xavier Bettel (DP) und dem Ex-Nasa-Mitarbeiter (und auf die alten Tage selbstständigen Berater) Pete Worden in Senningen vor die Presse trat, waren Journalisten aus der ganzen Welt zugeschaltet. Am Tonpult saß Yves Feltes. Konferenzschaltungen wie jene sind beim börsennotierten Unternehmen SES bei der Bekanntgabe der Finanzergebnisse Pflichtübung. Feltes hat ein Adressbuch voll mit Namen aus der Fachpresse, Journalisten, mit denen er über Jahre in Kontakt stand. Heute hat er Kunden in den USA, Start-ups in Seattle, in San Francisco und im Silicon Valley. Da sie erst um Mitternacht luxemburger Zeit zur Arbeit fahren, nutzt er moderne Kommunikationstechnologien, um nachts Telefonkonferenzen durchzuführen. Das ist anstrengend, berichtet er, und in Start-ups stehe und falle alles mit der Finanzierung. Doch ihm gefalle die Aufbruchsstimmung.

Isabelle Fabers Büro in der Kapuzinergasse ist lichtdurchflutet und mit Architektenregalen und Designerlampen ausgestattet. An den Wänden hängen Erinnerungsstücke an ausgeführte Projekte und Arbeiten von befreundeten Künstlern. Jedes Detail stimmt. Genauer gesagt, jedes violette Detail, von den violetten Aktenordnern über die violetten Postits und Stifte bis hin zu den violetten Mülltüten. Das ist nicht nur Ausdruck davon, dass sich Faber für schöne Dinge und Innenausstattung interessiert. Es ist ein Versprechen an die Kunden, ihren Auftrag mit genauso viel Präzision wie die Einrichtung ihres Arbeitsplatzes auszuführen. Isabelle Faber gelingt, was wenige können. Sie kann über die Erfolge und Misserfolge ihrer Karriere reden und klingt dabei weder aufgeblasen noch bedauernswert. Sie kann das ohne leere Worthülsen aus dem Manager-Handbuch zu benutzen, obwohl sie jahrelang bei einer Big 4 einen Mitarbeiterstab von 20 Personen geführt hat, fast eine Firma in der Firma. Wenn sie darüber spricht, was sie ihren Kunden bietet, tut sie das in einer verständlichen, konkreten Sprache. Aus ihrem früheren Berufsleben kennt sie alle Werbe- und Grafikagenturen, Eventveranstalter, Catering-Dienste, Journalisten und dazu noch die Protokollregeln. Nach eineinhalb Jahren hat sie einen Kundenstamm von 20 Auftraggebern, darunter Gemeinden, öffentliche Einrichtungen, Banken; die allermeisten davon luxemburgisch. Sie hat einen jungen Mitarbeiter eingestellt und ist stolz darauf, jemandem eine Chance geben zu können, „so wie jemand mir eine Chance gegeben hat“.

Das Online-Telefonbuch Editus führt Tismo Consulting unter der Rubrik „Entspannung, Yoga, Meditation“. Alain Rousseau versucht, die Panne mit Humor zu nehmen. Tismo ist für ihn ein Akronym für „Time is money“. Rousseau ist ein unruhiger Mensch, ständig in Bewegung, wenn er redet. Er läuft Marathon und ist Triathlet und wird bald 50. Deshalb habe er auch vor der Lunghi-Affäre schon über eine neue Herausforderung nachgedacht. Rousseau spricht viel vom Mehrwert von effizienter Kommunikation. Seine Rolle dabei versteht er als Mittelsmann zwischen denen, die sich etwas zu sagen haben: Institutionen, Medien, Öffentlichkeit. Als Chefredakteur fiel ihm auf, wie viele Pressemitteilungen es gibt, die keine klare Botschaft enthalten, und sah eine Marktlücke. „Hören ist nicht gleich verstehen“, sagt Rousseau, und Kommunikation nicht unbedingt das, was die Leute suich darunter vorstellen. Er bietet von der Produktion von Kampagnen, dem Schreiben von Beiträgen, übers Medien- und Kameratraining zur Managementberatung alles an Diensten an, was im Zusammenhang mit Kommunikation steht, bis hin zur Krisenkommunikation. Eine der Institutionen, die Rousseau berät, ist der großherzogliche Hof, den Isabelle Faber vor einhalb Jahren verließ. Vergangenes Jahr hatte *RTL* eine völlig unkritische Werbedoku über die großherzogliche Familie ausgestrahlt. Als Chefredakteur der Nachrichtenredaktion, betont er, habe er damit nichts zu tun gehabt. Die Umstellung ins Unternehmertum sei ihm leicht gefallen, sagt Rousseau. Er sieht großes Potenzial durch die im Rifkin-Plan vorgesehene digitale Revolution und erwartet sich viele Technologie Start-Ups, wenn Luxemburg auf saubere Energie umgestellt werden soll. Die brauchen sicher jemanden, der für sie PR-Arbeit macht.



Von Oben nach unten: Yves Feltes, Thierry Nothum, Isabelle Faber, Marc Glesener und Alain Rousseau

Lohnungleichheit für Frauen und Männer

Horizontale Gerechtigkeit

Romain Hilgert

Das Prinzip der Lohnungleichheit für Frauen und Männer stehe im Regierungsprogramm und ein im Dezember vergangenen Jahres verabschiedetes Gesetz erhöhe „die Visibilität der Problematik“, meinte Chancengleichheitsministerin Lydia Mutsch (LSAP) am Mittwoch. Arbeitsminister Nicolas Schmit (LSAP) nannte die nach Geschlecht unterschiedliche Bezahlung für die gleiche Arbeit „eine der fundamentalen Ungleichheiten“, das „Bewusstsein dafür“ soll nun bei Unternehmern und Beschäftigten durch ein neues Faltblatt *L'égalité salariale : une des priorités du gouvernement* „gestärkt werden“. Denn viele Betriebe, so Lydia Mutsch, seien sich der Lohnunterschiede gar nicht bewusst und deshalb dankbar dafür, wenn sie darauf aufmerksam gemacht würden.

Beide Minister stellten das neue Faltblatt vor, das aufzählt, was die Regierung zugunsten der Lohnungleichheit für Frauen und Männer unternimmt: das in der Schweiz gekaufte Computer-Programm *Logib-Lux*, mit dem die Lohnhierarchie nach Geschlecht aufgedrösel wird, positive Aktionen mit Hilfe von Unternehmensberatern und Zuschüssen, die ebenfalls in der Schweiz gekaufte Bewertung *Abakaba* und Fortbildungsangebote für Firmenleiter und Ausschussleute.

Nun steht das Chancengleichheitsministerium seit seiner Gründung im Ruf, nicht nur mit jedem Regierungswechsel seinen Namen abzuschwächen, sondern sich auch auf bunte Broschüren und harmlose Sensibilisierungskampagnen zu be-



Verdienen Frauen weniger als Männer, weil sie in Niedriglohnssektoren arbeiten, und ist dies eine Tautologie?



Arbeitsminister Nicolas Schmit, Chancengleichheitsministerin Lydia Mutsch (beide LSAP)

schränken. Doch am 24. November vergangenen Jahres verabschiedete das Parlament ein Gesetz, das ein neues Kapitel in das Arbeitsgesetzbuch schreibt, um die Unternehmer zu verpflichten, Männern und Frauen für eine gleiche oder gleichwertige Arbeit den gleichen Lohn zu zahlen. Anderslautende Abmachungen werden nichtig und die niedrigeren Löhne müssen an die höheren angepasst werden. Unternehmern, die gegen das Gesetz verstoßen, drohen Geldbußen zwischen 251 und 25 000 Euro, im Wiederholungsfall das Doppelte. Die Höhe dieser Geldbuße entspricht derjenigen von Geldbußen bei Verstößen gegen die Mindestlohn- oder Indexbestimmungen.

Das neue Gesetz entspricht einer Abmachung aus dem Regierungsprogramm von 2013, laut dem die Lohnunterschiede zwischen Männern und Frauen durch Gesetz abgeschafft werden sollen. Die Ironie der Geschichte will es, dass der erste Artikel des neuen Gesetzes dem ersten Artikel eines großherzoglichen Reglements vom 20. Juli 1974 entspricht. Aber das Reglement wurde offenbar seit über 40 Jahren nicht so richtig eingehalten. Denn laut Berechnungen des Statec verdienen Frauen heute noch immer über acht Prozent weniger als Männer auf vergleichbaren Posten. Da auch die widersprüchliche Rechtsprechung keine große Hilfe war, wurde ein Gesetz nötig, um Artikel 199 des EU-Vertrags Genüge zu tun, der Mitgliedstaaten verpflichtet, die Lohnungleichheit zu gewährleisten.

In ihrem positiven Gutachten zum Gesetz hatte die Salariatskammer darauf hingewiesen, dass die Lohnungleichheit zwischen Männern und Frauen

schon zu Problemen führe, wenn es heiße, ihren Lohn entsprechend der Lohnskala eines Kollektivvertrags festzulegen. Die Ungleichheit werde vor allem bei Teilzeitarbeitenden festgestellt, die mehrheitlich Frauen seien. Auf jeden Fall sei es nötig, dass die Arbeits- und Grubenaufsicht regelmäßig Kontrollen vornehme. Skeptischer war der Conseil national des femmes luxembourgeoises, der meinte, dass es nicht genüge, das Gleichheitsprinzip ins Gesetz zu schreiben, jeder Kollektivvertrag müsse auch ein Programm zum Kampf gegen die Ungleichheiten vorsehen.

Nach Berechnungen des Statec lag der durchschnittliche Brutto-Stundenlohn von Männern im Jahr 2014 um 8,6 Prozent über demjenigen der Frauen. Da er 2009 bei 9,2 Prozent lag, nennt das Statec in *Regards sur la vie des femmes au Luxembourg* den Unterschied relativ konstant. Der europäische Durchschnitt habe laut Eurostat im Jahr 2013 bei 16 Prozent gelegen – zwischen drei Prozent in Slowenien und 30 Prozent in Estland.

Allerdings scheint niemand in der Lage, erklären zu können, weshalb Frauen weniger verdienen als Männer. In seinem Gutachten zum neuen Gesetz hatte der parlamentarische Gesundheits-, Chancengleichheits- und Sportausschuss den Lohnunterschied darauf zurückgeführt, dass Arbeitsplätze, die mehrheitlich von Frauen besetzt sind, unterbewertet wurden, Kassiererinnen in einem Supermarkt oft weniger als die Männer verdienen, die Regale einräumen. Die Lohnunterschiede würden durch die Segregation von Männer- und Frauenberufen verstärkt, viele Frauen arbeiteten in schlechter bezahlten Pflege-

und Reinigungsberufen. Auch die Stundenlöhne von Teilzeitbeschäftigten seien oft niedriger als diejenigen von Vollzeitbeschäftigten, wobei vor allem Frauen teilzeitarbeiteten, etwa aus familiären Rücksichten. Die Erklärungsversuche von Arbeitsminister Nicolas Schmit diese Woche blieben ebenfalls eher tautologisch nach dem Prinzip, dass Frauen weniger verdienen, weil sie in Niedriglohnssektoren arbeiteten.

Aber vielleicht schwebt der Arbeitsmarkt nicht in einem dynamischen, stochastischen allgemeinen Gleichgewicht, sondern ist ein gesellschaftliches Gewaltverhältnis. Und vielleicht irrt auch der parlamentarische Ausschuss, der es für überflüssig hielt, dass sich das Gesetz auf den Öffentlichen Dienst erstreckt, weil der Staat geschlechtsneutral sei. Denn der Erlass von 1945 über die Einführung eines gesetzlichen Mindestlohns schrieb vor, dass „der Mindestlohn von Arbeitern weiblichen Geschlechts auf 80 bis 90 Prozent desjenigen für Männer festgelegt“ wurde. Erst nachdem 1958 die Römischen Verträge in Kraft getreten waren und die Europäische Gemeinschaft Luxemburg zur „Gleichstellung von Männern und Frauen“ zwang, wurde durch einen Erlass vom 22. April 1963 die diskriminatorische Bestimmung abgeschafft. Und es war die DP/LSAP/Grünen-Regierung von Frau Mutsch und Herrn Schmit, die kurz nach ihrem Antritt den Unternehmern der Reinigungsfirmen versprach, durch eine Gesetzesänderung den Putzfrauen das durch ihre Berufserfahrung entstehende Anrecht auf den qualifizierten Mindestlohn zu verweigern.

Aber das ist immer weniger ein Thema für einen Feminismus, der sich eher daran stößt, dass nur drei Prozent der Verwaltungsratsvorsitzenden großer Unternehmen in der Europäischen Union weiblich seien, wie der parlamentarische Gesundheits-, Chancengleichheits- und Sportausschuss in seinem Gutachten vorrechnete. Diese Bewegung für Gleichstellung hat den Wettkampf auf dem Arbeitsmarkt so verinnerlicht und trägt ihn so identitär mit der Forderung nach Lohnungleichheit zwischen Frauen und Männern aus, dass sie übersieht, wie die Lohnunterschiede zwischen den Frauen selbst immer größer werden. In ihrer Ceps-Studie *Écart salarial à l'embauche selon le genre : une analyse par métier* rechnete Kristell Leduc 2013 vor, dass die Stundenlöhne der Frauen bei der Einstellung je nach Beruf zwischen 7,4 Prozent höher und 8,5 Prozent niedriger waren als diejenigen der Männer, sie interessierte sich aber nicht dafür, dass die Lohnunterschiede zwischen unqualifizierten Arbeiterinnen und ihren Direktorinnen mehrere hundert oder tausend Prozent ausmachen, von Frauen mit ergiebigeren Erwerbsarten als Lohnarbeit gar nicht zu reden.

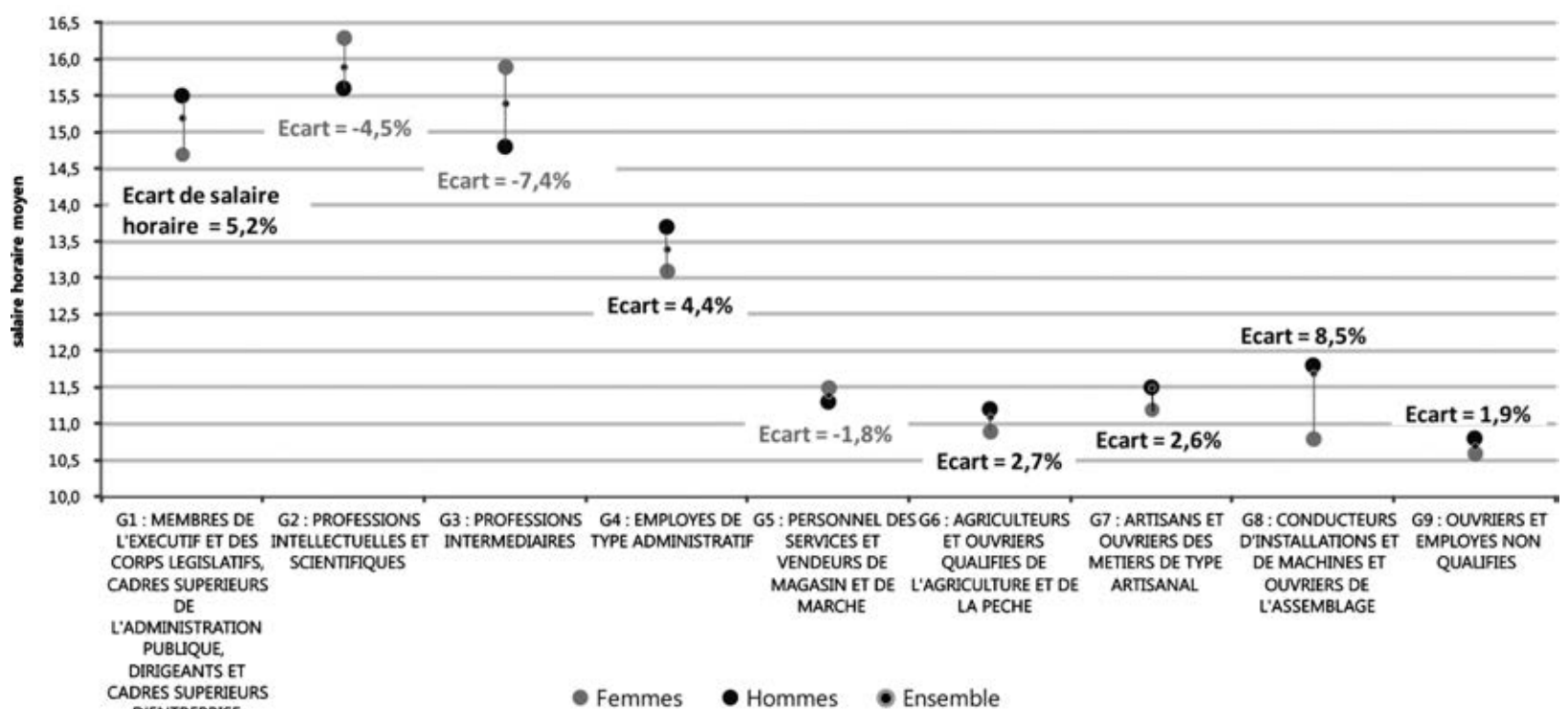
In seinem Buch *Die Abstiegsellschaft. Über das Aufbegehren in der regressiven Moderne* bringt dies der Sozialforscher Oliver Nachtwey auf den Punkt: „Im Zuge der regressiven Modernisierung kommt es zu einer Umwertung des Gerechtigkeits- und Gleichheitsdiskurses. Es geht nun vor allem um das Modell einer radikalisierten Chancengleichheit. Gerechtigkeit bedeutet in diesem Zusammenhang dann nicht so sehr den

Laut Statec lag der durchschnittliche Brutto-Stundenlohn von Männern im Jahr 2014 um 8,6 Prozent über demjenigen der Frauen

Ausgleich vertikaler Ungleichheiten als vielmehr in erster Linie die Verringerung horizontaler Diskriminierungen entlang kultureller Merkmale (vgl. Fraser/ Honneth 2003). Die Schlüsselbegriffe dieses Gerechtigkeitsdiskurses sind nicht mehr soziale Ungleichheit und Ausbeutung, sondern Gleichberechtigung und Identität. Chancengleichheit zielt etwa auf den formell gleichberechtigten Zugang von Frauen zu Positionen, die bisher nur Männern vorbehalten waren. Die vertikalen Unterschiede zwischen den beruflichen Positionen – zwischen der Managerin eines Dax-Konzerns und der Niedriglohnbezieherin im Reinigungsgewerbe – spielen in diesem Diskurs jedoch kaum eine Rolle. Das Problem bei dieser Verschiebung ist selbstverständlich nicht, dass man sich für eine Verbesserung der Position von Frauen auf dem Arbeitsmarkt einsetzt. Das Problem ist, dass Gerechtigkeitspolitik auf diese Frage verengt wird, denn radikale Chancengleichheit reduziert Gerechtigkeit auf die horizontale Logik der Inklusion und Gleichbehandlung. Die vertikale Logik der Umverteilung wird zunehmend ausgeblendet.“



Bemerkenswerterweise hatte sich einzig die Handelskammer in ihrem Gutachten über die Lohnungleichheit mit den vertikalen Ungleichheiten beschäftigt. Sie hatte gefunden, dass das Gesetz sich zu Unrecht auf die Eigenschaften der Arbeitsplätze konzentrierte und sich so nicht um die Eigenschaften der Lohnabhängigen schere, wie deren Ausbildung und Leistungsfähigkeit, obwohl diese sogar Lohnunterschiede auf ein und demselben Arbeitsplatz rechtfertigen könnten. Nach Meinung der Handelskammer ist jeder noch so gut gemeinte Versuch, mit gesetzlichen Kriterien eine gleichwertige Arbeit zu definieren und damit zu entlohnen, nicht nur „delikat“, sondern auch „unangebracht“.



Écart salarial à l'embauche selon le genre zeigt, dass die Lohnunterschiede zwischen Berufen größer sind als zwischen Geschlechtern

L'ambitieux programme économique et social d'Emmanuel Macron

Changements radicaux en vue

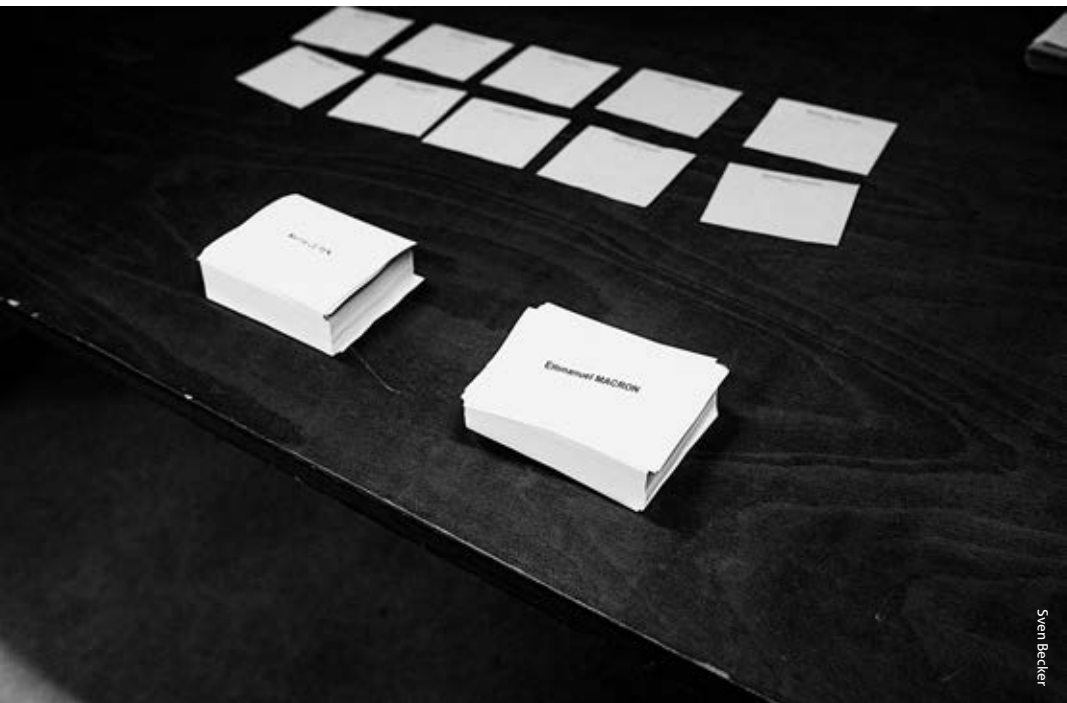
Georges Canto

Finalement il n'y aura pas eu de surprise. Le scénario qui s'était dessiné début décembre 2016 après le renoncement de François Hollande, et qui s'est confirmé fin janvier 2017 après la défaite de Manuel Valls aux primaires de la gauche et le « Penelopegate » à droite, a bien eu lieu et, pour la première fois depuis longtemps, les instituts de sondage ne se seront pas trompés. Le programme d'Emmanuel Macron, le nouveau président français, est copieux et, s'il parvient à le mettre en œuvre, il s'agira à bien des égards d'une « révolution » conforme à la promesse-titre du livre qu'il a publié le 24 novembre 2016, peu après l'annonce de sa candidature. En matière économique, le nouveau élu bénéficie d'un préjugé favorable : dans un sondage Odoxa paru mi-avril, 35 pour cent des répondants estimaient qu'il était le plus capable de redresser l'économie contre vingt pour cent pour M. Fillon et Mme Le Pen, seize pour cent pour M. Mélenchon et à peine sept pour cent pour M. Hamon.

Le nouveau président souhaite doper l'investissement des entreprises et la consommation des ménages par des mesures fiscales très novatrices. La plus commentée, supposée conduire les Français à marquer une « préférence pour le risque face à la rente », concerne l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : il ne sera pas supprimé, et ni le seuil d'imposition (1,3 million d'euros) ni le barème des taux ne seront modifiés, mais il sera désormais assis sur le seul patrimoine immobilier, en conservant l'abattement actuel de trente pour cent sur la résidence principale. En conséquence, les actifs financiers, qui pèsent plus de la moitié du patrimoine des plus fortunés (contre 35 pour cent en moyenne) seront exonérés, faisant sortir du dispositif un grand nombre des quelque 343 000 redevables.

Emmanuel Macron propose par ailleurs, à l'image de ce qui a été fait en Suède, une taxe forfaitaire (« flat tax ») de trente pour cent sur les revenus du capital, qu'ils soient issus de la propriété foncière (loyers) ou de la détention de valeurs mobilières (dividendes et intérêts). Un changement radical dans un pays où même les gouvernements de droite n'ont cessé d'alourdir la fiscalité du capital au point de la rendre confiscatoire. Une autre mesure fiscale a défrayé la chronique : l'exonération de la taxe d'habitation pour 80 pour cent des contribuables. Cet impôt, payable par tous les occupants d'un logement (propriétaires et locataires), est un des plus décriés à cause de son impact sur les personnes à faibles ressources.

Mauvaises nouvelles en revanche : il n'est pas prévu de revoir l'impôt sur le revenu, pourtant très critiqué (la moitié des ménages ne le paient pas) et la suppression promise des cotisations de maladie et de chômage sur les salaires serait compensée par une augmentation et un élargissement de l'assiette de la CSG (contribution sociale généralisée) : malgré son nom, il s'agit bel et bien d'un impôt (non progressif) sur le revenu. Finalement la facture fiscale des ménages serait tout de même allégée de seize mil-



Il n'est pas certain que le programme du candidat Macron puisse être appliqué par le président Macron

liards d'euros. Une réduction de prélèvements d'un niveau équivalent serait accordée aux entreprises, avec une taxation de leurs bénéfices à 25 pour cent (taux européen moyen) contre 33 pour cent actuellement et une baisse des cotisations patronales sur les bas salaires, pour concrétiser l'orientation « business friendly » du nouveau président.

Les promesses fiscales, qui occasionneront à court terme un important manque-à-gagner pour les finances publiques, ont été plutôt favorablement accueillies, d'autant que M. Macron s'est engagé à en finir avec l'instabilité fiscale qui est la « marque de fabrique » de la France, en gelant ses mesures pendant cinq ans. Mais les associations de propriétaires, ont dénoncé une « stigmatisation » de leurs membres et une « discrimination contre la détention immobilière ». De leur côté les collectivités locales, qui perçoivent le produit de la taxe d'habitation (21,7 milliards) se demandent comment sera compensée l'exonération, évaluée à dix milliards. Sans surprise, les syndicats de salariés voient l'allègement de l'ISF et la « flat tax » sur les revenus du capital comme des « cadeaux faits aux riches » mais le patronat n'est pas pour autant satisfait, déplorant une réforme « idéologique » de l'ISF et un allègement insuffisant des charges sur les entreprises.

Ces réactions sur le volet fiscal du programme laissaient augurer de celles sur son volet social, Emmanuel Macron étant un adepte déclaré de la « flexi-sécurité » : il entend procurer davantage de souplesse aux entrepreneurs sans pour autant accroître la précarité pesant sur les salariés. Dans ce domaine très sensible il marche sur des œufs, et se garde donc bien de toucher à deux « tabous sociaux » : les 35 heures et le salaire minimum. En revanche il souhaite simplifier le droit du travail et le « transfé-

rer vers la base » en favorisant les négociations sur les conditions et l'organisation du travail ainsi que sur les salaires au niveau des entreprises plutôt qu'à celui des branches professionnelles comme c'est le cas aujourd'hui, le tout restant encadré par un dispositif réglementaire national.

Dans deux domaines sociaux importants, M. Macron entend uniformiser les situations actuelles particulièrement disparates, et promet de mettre en place des « systèmes universels ». Il s'agit de l'assurance-chômage et de la retraite. Universalité des indemnités de chômage, qui pourront désormais être versées aux travailleurs indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales) et même à des salariés démissionnaires (dans la limite d'une fois tous les cinq ans) pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre. Cette réforme s'accompagnera d'un important effort de formation (quinze milliards d'euros) en faveur des demandeurs d'emploi et des salariés les moins qualifiés. En contrepartie de l'octroi de nouveaux droits et avantages, les chômeurs seront beaucoup plus strictement contrôlés (le nombre de vérificateurs passera de 200 à mille) et ne pourront refuser plus de deux offres correspondant à leurs compétences dans une zone donnée.

Universalité également du côté des retraites où coexistent actuellement 35 régimes différents : un système à points serait mis en place pour que « chaque euro cotisé donne le même droit à pension pour tous ». La réforme serait de longue haleine, car, en chamboulant totalement le dispositif actuel elle mettrait dix ans à entrer en vigueur, c'est pourquoi le président Macron aimerait l'entreprendre le plus tôt possible. Pour compenser les inconvénients du nouveau système (notamment l'incertitude sur le montant de la pension) il a pro-

M. Macron a annoncé qu'il transformerait le code du travail par ordonnances. Cette procédure, assez peu utilisée, permet d'éviter un débat politique qui pourrait être long et difficile

mis de ne rien changer en matière d'âge de départ à la retraite ni de durée de cotisation.

Malgré ces précautions, plusieurs mesures sociales envisagées font figure de « chiffon rouge » pour les syndicats de salariés et les partis de gauche, d'autant plus que la réduction prévue des dépenses publiques de soixante milliards d'euros en cinq ans, passe par la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires ! Dès le soir du 7 mai, Jean-Luc Mélenchon a accusé le nouvel élu de vouloir « mener la guerre aux acquis sociaux ». Les opposants dénoncent aussi bien le contenu des réformes que la méthode employée. En effet M. Macron a annoncé qu'il transformerait le code du travail par ordonnances. Cette procédure, assez peu utilisée, permet au gouvernement d'obtenir une sorte de « délégation générale » du Parlement pour légiférer dans un domaine précis pendant un délai limité, ce qui évite un débat politique qui pourrait être long et difficile.

En plus de faire face au mécontentement de leurs adhérents, les syndicats de salariés, mais aussi les organisations patronales ont gros à perdre à certaines réformes sociales envisagées par le nouveau président. De nombreuses prérogatives leur seraient ôtées, avec un impact très négatif sur leur influence et surtout sur leurs finances.

Ainsi, la direction de l'Unedic, organisme de gestion de l'assurance-chômage (qui traîne une dette de trente milliards), actuellement exercée par les représentants de huit syndicats (cinq de salariés et trois d'employeurs) serait prise en charge directement par l'État. De même en matière de formation professionnelle, les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) ne collecteraient plus les cotisations des entreprises et ne seraient plus les interlocuteurs privilégiés des salariés recherchant une formation, ces derniers pouvant s'adresser directement à des prestataires labellisés par l'État, comme en Allemagne. La remise en cause du paritarisme, en vigueur depuis 1945, serait une vraie révolution, très difficile néanmoins à faire avaler.

Pour toutes ces raisons, l'automne 2017 pourrait bien, de l'avis général, être encore plus chaud que le printemps 2016, un moment où la France était para-

lycée par les grèves et connaissait une pénurie d'essence pour cause de blocage des raffineries, la CGT réclamant alors l'abrogation de la « loi travail », un texte notamment défendu par le ministre de l'économie de l'époque, un certain Emmanuel Macron.

Cela dit, il n'est pas certain que le programme du candidat puisse être appliqué par le président. Bien que, le 7 mai, il ait rassemblé sur son nom quelque vingt millions de suffrages au nom de la mobilisation anti-Front National, sa base électorale est des plus réduites. Elle correspond aux 8,7 millions de votes en sa faveur au premier tour, soit 24 pour cent des suffrages exprimés et 18,2 pour cent des inscrits, à peine moins d'un sur cinq. À l'issue de scrutins victorieux, toutes élections confondues, les heureux élus se croient souvent tenus de donner des gages à ceux qui leur ont permis de franchir la barre, en « adoucissant » leur programme, c'est-à-dire en négociant des compromis. Mais avec qui le faire, vu le caractère hétéroclite des ralliements qui ont permis au vainqueur de multiplier par 2,3 son nombre de voix entre le premier et le second tour ?

De surcroît, en France depuis 2002 les élections législatives suivent immédiatement la présidentielle. Si le mouvement « En Marche ! » créé par Emmanuel Macron le 6 avril 2016 obtient la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale au soir du 18 juin, le Président aura les coudées franches pour mener à bien son programme électoral. Mais il pourrait aussi, en cas de majorité relative, être amené à constituer un gouvernement de coalition, comme en Allemagne (ce qui ne s'est pas produit en France depuis 1958) voire être contraint à une cohabitation avec une majorité hostile, comme ce fut le cas, la dernière fois, entre 1997 et 2002. Dans ces deux hypothèses le nouveau président ne pourrait naturellement pas mettre en application ses promesses, même si certaines d'entre elles pourront sans doute trouver grâce aux yeux du gouvernement qui sortira des urnes en juin.

Les Français n'en seront sans doute pas trop déçus : selon un sondage paru en début d'année, la moitié des personnes interrogées, instruites par l'histoire et par l'expérience, se disaient certaines que le président élu, quel qu'il soit, n'appliquerait pas son programme !

Chronique Internet

Bataille rouverte sur la neutralité du Net

Jean Lasar

La problématique de la neutralité du Net a refait parler d'elle aux États-Unis à l'occasion d'un mystérieux incident informatique qui l'a propulsée dans l'arène politique. Après l'adoption de règles relativement contraignantes en 2015 qui avaient arrêté le principe que les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) sont obligés de fournir un service n'opérant aucune discrimination entre les différents flux d'informations transitant sur leur réseau, on pensait la question réglée. Mais elle a rebondi avec l'élection de Donald Trump et la désignation d'un président de la Federal Communications Commission (FCC), Ajit Pai, qui ne fait plus mystère de son intention de démanteler le dispositif existant de neutralité du Net. Pendant la phase de consultation publique sur les nouvelles règles envisagées, une attaque de déni de service a empêché les internautes de publier leurs commentaires sur la plateforme réservée à cet effet.

Les explications de la FCC n'ont pas convaincu tous les législateurs : des sénateurs démocrates ont demandé à l'agence de préciser ce qui s'est vraiment passé et de dire combien de citoyens ont été empêchés d'enregistrer leurs commentaires. Dans une lettre au président de la FCC, Ron Wyden et Brian Schatz demandent si la FCC a testé sa plateforme de commentaires et si elle utilise un bouclier contre les attaques de déni de service. Sans le dire expressément, ils accusent donc la FCC d'avoir été négligente, voire d'avoir favorisé la panne. Son *chief information officer*, David Bray, a fait savoir que des intervenants mal intentionnés s'en étaient délibérément pris au prestataire de services utilisé par la FCC pour gérer son système de commentaires du public. L'engorgement du site web n'a pas

Les milieux conservateurs aux États-Unis rechignent à reconnaître à la fourniture d'accès à Internet un caractère de service public

été le fait de citoyens qui voulaient poster des commentaires, mais de personnes qui voulaient compliquer la vie de ceux qui voulaient le faire, a dit David Bray.

Une association d'activistes du Net, Fight for the Future, s'est dite « extrêmement sceptique » à l'égard de cette affirmation, demandant à voir les logs relatifs au site web attaqué. Coïncidence, quelques heures avant l'incident, le satiriste de HBO John Oliver avait exhorté ses fans à manifester leur attachement à la neutralité du Net et à poster des commentaires officiels, suggérant à certains que c'est son appel qui avait causé un gonflement soudain des connexions de gens souhaitant protester contre les intentions de la FCC.

La neutralité du Net est un sujet un rien ennuyeux, passablement technique, mais suffisamment sérieux pour mériter ce genre d'attention. En l'absence de règles contrai-

nant les fournisseurs d'accès à respecter ce principe, il devient facile pour les grands groupes technologiques, souvent monopolistes, de conclure des accords qui, notamment à travers des incitations tarifaires, engagent les FAI à favoriser leurs flux au détriment de tout ce qui est atypique, innovant, non lucratif ou marginal, bref à aseptiser le Net et à créer de sérieuses embûches à l'innovation. Les milieux conservateurs des États-Unis rechignent à reconnaître à la fourniture d'accès à Internet un caractère de service public de type « utility », préférant voir les FAI comme des agents économiques classiques.

Certes, la neutralité du Net n'est pas un sujet aussi politique que celui de la dissémination de *fake news*. Mais elle n'est pas moins fondamentale pour assurer aux internautes un accès universel et agnostique au Net, et ce alors que la tendance est justement à une mise en coupe réglée des flux au profit de quelques grands groupes. Ce qui est particulièrement alarmant dans cet incident, c'est que les décisions portant sur l'infrastructure du Net tendent à devenir elles-mêmes des enjeux de guérillas techniques opaques, où il est très difficile de démêler le vrai du faux, d'identifier les auteurs d'attaques ou de distinguer entre panne, sabotage et provocation. Même s'il s'agit d'un épisode somme toute mineur, cet incident donne la mesure de la responsabilité qui échoit désormais aux internautes de s'informer et de manifester leurs préférences. Faute de quoi Internet tombera définitivement sous la coupe d'intérêts marchands et finira par ressembler à un morne paysage audio-visuel.

L'adoption d'une nouvelle Constitution (1^{ère} partie)

Le bout du tunnel est-il en vue ?



Les étapes procédurales qui s'additionnent ne laissent toujours pas dévier un délai concret pour finaliser le projet de refonte de la Constitution

Paul Schmit

Quel cycliste, essoufflé par une longue montée, n'espère pas voir s'ouvrir devant lui, après le prochain virage, la dernière ligne droite menant au sommet ? Et combien de cyclistes n'ont pas déjà été déçus en découvrant derrière ce virage de nouvelles sinuosités reportant d'autant le moment d'atteindre le faite du col ?

L'élaboration de la nouvelle Constitution, engagée dans la procédure formelle d'adoption depuis 2009, rappelle étrangement la situation des amateurs de la petite reine en randonnée montagnaise. Les étapes procédurales qui s'additionnent ne laissent toujours pas deviner un délai concret pour finaliser le projet de refonte.

Qu'il nous soit dès lors permis de voir où en sont les travaux parlementaires et de jeter un regard sur la manière dont s'agencera probablement la nouvelle Constitution.

La procédure de révision, état d'avancement et perspectives

Dans un avis de décembre 2008¹, le Conseil d'État avait fustigé la tendance des années antérieures de céder trop facilement aux besoins passagers et momentanés de la politique pour modifier à un rythme toujours plus rapide le texte constitutionnel². Il craignait en effet que la stabilité du texte constitutionnel, préalable nécessaire pour en garantir sa supériorité par rapport à la loi ordinaire, n'aille en subir des séquences durables. À ce moment, la classe politique semblait d'accord pour avantager la refonte globale de la Loi fondamentale par rapport au rapiéçage ponctuel antérieur.

Or, entre-temps, la *langueur des travaux de révision* a obligé les députés à se raviser sur leurs intentions initiales. Le 18 octobre 2016, la Chambre

L'élaboration de la nouvelle Constitution rappelle étrangement la situation des amateurs de la petite reine en randonnée montagnaise

des députés a adopté par son deuxième vote, intervenu selon les exigences de l'article 114 de la Constitution, une modification de l'article 32(3) en vue de *faciliter l'intervention du pouvoir réglementaire dans les matières que la Constitution réserve en principe à la loi formelle*.

Et la brèche une fois ouverte, une deuxième modification³ est actuellement examinée par les instances parlementaires. Cette fois-ci, il s'agit de modifier le paragraphe 4 du même article et d'étendre la compétence du pouvoir réglementaire qui n'est actuellement autorisé à prendre les mesures utiles, même contraires à la loi en vigueur, qu'en cas d'urgence engendrée par une crise internationale. Désormais cette possibilité devrait pouvoir jouer aussi en *cas de crise due à des événements purement nationaux*. À priori, pareille extension fait du sens en cas de catastrophe naturelle ou d'accident de grande envergure. Il est pourtant permis de s'interroger sur l'utilité, voire les dangers d'y assimiler l'état d'urgence (conditionné par un « péril imminent résultant d'atteintes graves à la sécurité publique »). Les règles de droit commun autorisant les forces de l'ordre à intervenir en de telles circonstances sous le contrôle des autorités judiciaires ne suffiraient-elles pas pour parer à de tels périls ? Sommes-nous

conscients des effets que l'état d'urgence pourrait avoir dans l'éventualité où un gouvernement aux relents populistes ou franchement anti-démocratiques en disposerait ?⁴

Mais revenons au *projet d'instauration d'une nouvelle Constitution*. L'initiative, qui remonte au 28 avril 2009⁵, en avait été prise par la commission parlementaire des Institutions et de la Révision constitutionnelle. Sa décision d'impliquer la Commission de Venise⁶ mérite d'être soulignée, surtout que les travaux ultérieurs ont pu se fonder sur l'avis émis à l'époque par d'éminents constitutionnalistes qui avaient examiné la première mouture de texte de la commission parlementaire à la lumière de la *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* (souvent aussi appelée Convention européenne des droits de l'homme).

Suite aux avis des autorités judiciaires formulés au cours des mois suivants et suite à la prise de position du Gouvernement du 22 juin 2011, le Conseil d'État s'était prononcé une première fois sur l'œuvre de réforme entamée. Son avis du 6 juin 2012 avait permis de combler diverses lacunes laissées dans l'approche de la commission parlementaire (par exemple la question de la réorganisation de la Justice) et prôné une approche de remplacement du texte constitutionnel en vigueur plutôt que d'envisager seulement un nombre important de modifications plus ou moins ponctuelles. Par la suite, la Chambre des députés a fait sienne cette approche, elle a complété le texte original, et elle a changé l'intitulé de sa proposition de 2009⁷.

Entretemps, les chambres professionnelles ont eu l'occasion de présenter leur point de vue commun. La commission parlementaire compétente a arrêté deux séries d'amendements les 24 juillet 2015 et

23 novembre 2016, faisant entre autre référence à une prise de position complémentaire du Gouvernement et à différents forums lui ayant permis de sonder directement l'opinion publique sur des sujets nouveaux, susceptibles d'être intégrés dans la future Constitution. L'occasion de se prononcer par voie de référendum, le 17 juin 2015, fut encore offerte aux électeurs sur trois questions sélectionnées par la Chambre des députés en vue de lui donner les orientations utiles sur la façon d'appréhender une éventuelle extension du droit de vote aux étrangers vivant au Luxembourg ou encore aux jeunes de plus de 16 ans ; la troisième question visait l'opportunité de limiter le nombre des mandats consécutifs qu'un membre du Gouvernement pourrait assumer d'affilée. Une analyse de la pertinence du choix des trois questions retenues, de la manière malencontreuse dont fut organisée la campagne d'information, et des options prises par les votants dépasserait le cadre du présent article, mais mériterait un traitement à part, ne serait-ce que pour comprendre les motivations des propositions et des votants et pour éviter d'autres écueils au moment de l'adoption d'une nouvelle Constitution qui devrait unir plutôt que de diviser.

Le 14 mars 2017, le *Conseil d'État a pris une seconde fois position sur le projet de refonte* en discussion. Cet avis tient compte, tout comme les amendements parlementaires, de la révision de l'article 32(3), intervenue en octobre 2016, mais ne comporte pas de nouvelle appréciation de la proposition de la modification du paragraphe 4 du même article relatif au pouvoir réglementaire en cas de crise urgente qui a, en 2016 et 2017, fait l'objet de trois avis de sa part⁸. Il faut regretter que la Haute Corporation n'ait pas joint à une partie de ses réflexions des propositions de texte écrites qui auraient permis de mettre plus clairement en évidence les orientations proposées et qui auraient

été utiles pour le travail de la commission parlementaire. Par contre, tout comme dans l'avis de juin 2012, l'analyse est richement illustrée par la citation de textes constitutionnels étrangers, références utiles pour la poursuite des travaux. Le Conseil d'État a notamment entendu rappeler un certain nombre de principes qui l'avaient guidé dans la mise au point de son premier avis de 2012 et qui, à ses yeux, ont partiellement été perdus de vue dans les travaux parlementaires consécutifs. Enfin, étant donné que la place de la Constitution dans l'ordonnement juridique demande une rigueur rédactionnelle sans faille, il a bien fait d'attirer l'attention sur plusieurs imperfections dans le nouveau texte coordonné joint aux amendements parlementaires du 23 novembre 2016.

Depuis que le Conseil d'État a rendu son avis complémentaire, le Gouvernement a présenté ses vues sur les nouvelles orientations qu'il entend réserver à la *future organisation judiciaire*⁹. Les options prises dénotent que l'élan d'une réforme en profondeur de l'appareil judiciaire qui avait jusqu'ici caractérisé le travail en cours semble s'être essoufflé. Hormis l'idée d'un Conseil national de la Justice, rebaptisé pour l'occasion Conseil « suprême » de la Justice, l'organisation mise en place lors de la révision constitutionnelle de 1996 semble entre-temps bénéficier d'un statut d'immuabilité susceptible d'arranger la plupart des acteurs.

Étant donné que la Chambre des députés se rangera probablement sans trop de difficulté derrière les options gouvernementales, la mouture de texte annexée aux amendements parlementaires du 23 novembre 2016 devra être adaptée dans un sens proche des articles 84 à 95^{ter} qui forment dans la Constitution actuelle le chapitre dédié à la Justice.

(Suite en p. 12)



Le 18 octobre 2016, la Chambre a voté une modification de l'article 32(3) sur l'état d'urgence (gauche). L'inviolabilité des communications est garantie, et si le législateur entend y apporter des restrictions, il sera tenu d'organiser les contrôles des opérations de surveillance qui seront autorisées (droite)



Parité Gabars

(Suite de la p.11)

Il faut par ailleurs espérer que les amendements en perspective tiendront du moins en partie compte des nouvelles observations du Conseil d'État du 14 mars 2017, et que sa proposition de 2012 de préciser et de compléter les garanties du justiciable sera reprise. Le Conseil d'État s'en verra obligé de rendre un deuxième avis complémentaire sur les modifications en question, avant que ne puisse être envisagé un déclenchement formel de la procédure de révision.

L'article 114 de la Constitution

Les révisions de la Constitution sont réglées à son article 114. Le libellé actuel de cet article remonte à sa modification du 19 décembre 2003 qui a allégé la procédure des modifications constitutionnelles. Auparavant toute déclaration de révision d'une disposition de la Constitution par la Chambre des députés comportait de plein droit la dissolution de celle-ci. Et il revenait à la nouvelle Chambre, issue des élections tenues dans les trois mois après la dissolution, de se prononcer sur la modification du ou des articles déclarés révisables. Au moment du vote au moins trois quarts des députés devaient être présents, et la révision n'était adoptée qu'à condition de réunir au moins les deux tiers des suffrages.

Dès son avis de 2012, le Conseil d'État avait entendu distinguer clairement entre les droits fondamentaux qui seraient intangibles et les libertés publiques

Depuis le changement de l'article 114 en décembre 2013, la Chambre qui déclare révisables un ou plusieurs articles constitutionnels n'est plus automatiquement dissoute, mais le *projet de révision proposé est soumis à deux votes successifs*, séparés d'un intervalle d'au moins trois mois. Chaque vote requiert la présence d'au moins deux tiers des députés composant la Chambre, puisque le vote par procuration n'est pas admis, et que l'adoption de la modification constitutionnelle doit, lors des deux votes consécutifs, intervenir à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages « des membres de la Chambre ». Or, ajoute l'alinéa 3 de l'article 114, le second vote à la majorité qualifiée est remplacé par un référendum, si dans les deux mois après le premier vote parlementaire au moins 25 000 personnes inscrites sur les listes électorales ou bien « plus d'un quart des députés » (soit au moins seize députés) en font la demande. Dans l'hypothèse d'un référendum, la révision est adoptée si elle recueille la majorité des suffrages valablement exprimés (sans que soient donc comptés les bulletins nuls ou blancs).

Les textes constitutionnels luxembourgeois se bornent traditionnellement à l'évocation des grands principes sur la façon de concevoir les droits et libertés ainsi que l'organisation de l'État, et ils laissent à la loi ordinaire le soin d'en régler la mise en œuvre. Dans certaines matières, la com-

plémentarité des lois par rapport à la Constitution a mené le constituant à prévoir des règles particulières d'adoption de ces lois. La Constitution actuelle prévoit quatre cas de figure : déclaration de guerre (art. 37, alinéa 6), approbation des traités comportant un transfert de souveraineté à une institution internationale (art. 49bis et 37, alinéa 2), changement du nombre des députés par circonscription (art. 51(3)) et conditions de nationalité des membres des collèges échevinaux (art. 107(4)). Les lois intervenant dans ces matières doivent être votées dans les conditions de majorité prévues pour les modifications constitutionnelles, c'est-à-dire le texte doit recueillir au moins les deux tiers des voix des membres de la Chambre des députés, le vote par procuration n'étant par ailleurs pas admis. Conformément aux propositions du Conseil d'État de 2012, le nombre de matières légales auxquelles s'appliquera cette « majorité qualifiée » augmentera (transfert de pouvoirs étatiques à une organisation internationale, échanges de territoire, changement de l'ordre de succession en relation avec la fonction grand-ducale, nombre de sièges parlementaires affectés aux circonscriptions électorales, ...). De cette façon, le risque de voir les principes constitutionnels en question être altérés par la décision d'une majorité parlementaire simple se trouve *a priori* écarté. Cette précaution n'a pas été jugée utile en relation avec la protection des droits fondamentaux et libertés publiques, puisque cette protection est considérée comme suffisante grâce à l'insertion d'une « clause transversale » délimitant les aménagements légaux que le législateur estimera nécessaires d'apporter aux dispositions constitutionnelles⁹.

En matière de révision constitutionnelle, le *Conseil d'État* a une compétence purement consultative. En présence de l'obligation de la Chambre des députés de confirmer par un deuxième vote, sauf l'hypothèse du référendum, toute révision constitutionnelle adoptée une première fois, les députés ne peuvent pas se dispenser du second vote comme dans le cas des lois, où de surcroît l'accord du Conseil d'État est requis. L'exigence de son accord donne, dans le cadre de l'adoption des lois ordinaires, au Conseil d'État un veto suspensif auquel il recourt, chaque fois qu'il n'est pas suivi sur une ou plusieurs de ses critiques, assorties d'une opposition formelle. Lorsque la Constitution est révisée, la question de la dispense du second vote ne se pose pas, et le Conseil d'État ne peut dès lors pas faire jouer son droit de veto.

Reste à savoir si et quand la Chambre des députés arrivera à se mettre d'accord sur le texte définitif d'un projet de refonte qui devra avoir l'assentiment d'au moins quarante députés, ce qui présuppose un accord entre la majorité gouvernementale et le principal parti de l'opposition. La Chambre arrivera-t-elle à évacuer le dossier encore avant les prochaines élections législatives, prévues pour octobre 2018, ou faudra-t-il attendre la prochaine législature et, le cas échéant, de nouveaux motifs pour prolonger la procédure ?

Une autre question est celle de la forme qu'aura la procédure de l'article 114. Le second vote parlementaire sera-t-il remplacé par un *référendum* ? Si tel est le cas, il ne sera guère réaliste de croire que pareille option puisse être le fruit d'une initiative populaire, car il ne sera pas facile de réunir 25 000 signatures face aux conditions mises en place par la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national, ne serait-ce que parce que chaque électeur, disposé à soutenir l'initiative, doit se déplacer à l'administration de sa commune de résidence pour documenter ce soutien par sa signa-

ture. La seule initiative d'un référendum sur base de l'article 114 qui a été lancée jusqu'ici remonte à décembre 2008 et avait pour but d'empêcher la suppression dans la Constitution du droit de sanction grand-ducale des lois ; or, elle a lamentablement échoué en ne recueillant que 796 signatures face au minimum de 25 000 qui auraient été nécessaires. Quant à l'adoption de la nouvelle Constitution, la perspective d'un référendum en lieu et place d'un second vote parlementaire ne s'en trouve toutefois pas écartée si les partis, qui, par le passé, disaient privilégier cette voie, n'ont pas changé d'avis ; dans cette dernière hypothèse, il ne devrait pas être difficile de trouver au moins seize députés disposés à appuyer une telle initiative.

La structure de la nouvelle Constitution et la « carte d'identité » du Luxembourg

La structure de la future Constitution qui semble faire l'unanimité, et qui remonte à la proposition du Conseil d'État de juin 2012, maintient la présentation actuelle en chapitres dont certains seront subdivisés en sections. La mouture actuellement examinée évoque successivement dans un premier chapitre ce que l'on pourrait qualifier de « carte d'identité » du pays, appliquant au Luxembourg les principes de la théorie générale de l'État, pour énoncer dans un deuxième chapitre avec le catalogue des droits fondamentaux, des libertés publiques et des objectifs à valeur constitutionnelle. Les chapitres suivants sont réservés aux institutions étatiques, le Grand-Duc, la Chambre des députés, le Gouvernement, le Conseil d'État et la Justice. D'autres chapitres traitent de questions relatives à l'administration de l'État et aux formes de sa décentralisation. Un chapitre spécial sera réservé à la procédure de révision, qui sera inséré avant le dernier chapitre sur les « dispositions finales ».

Le chapitre 1^{er} comporte trois sections réservées respectivement à la *souveraineté* et à la *forme politique de l'État*, aux questions ayant trait au *territoire* ainsi qu'à celles relatives à la *nationalité* et aux *droits politiques*. Les formulations proposées dès 2012 par le Conseil d'État ont été *grosso modo* reprises par la commission parlementaire qui a aussi été d'accord avec l'inscription dans le texte constitutionnel d'une référence à l'intégration européenne ainsi qu'avec l'énumération des symboles nationaux, le drapeau, les armoiries, l'hymne national et la langue. La commission parlementaire a préféré retenir que le luxembourgeois est la langue du Luxembourg, plutôt que de suivre la proposition du Conseil d'État de 2012, selon laquelle il s'agirait de la langue nationale. Concernant les droits politiques, le Conseil d'État a une nouvelle fois, dans son avis complémentaire, critiqué l'emploi malencontreux du terme de « non-Luxembourgeois » désignant les personnes n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise, terme qu'il qualifie de « rébarbatif » ; l'article 17 du chapitre suivant (reprenant le libellé de l'article 111 actuel) désigne d'ailleurs ces personnes correctement d'« étrangers ». Selon le Conseil d'État, il faudrait de surcroît faire la différence entre les citoyens de l'Union européenne et les ressortissants de pays tiers au regard des droits politiques que le droit européen réserve aux premiers, lorsqu'ils s'établissent dans un autre État membre que leur État d'origine.

Le catalogue des droits et libertés

L'avis complémentaire du Conseil d'État du 14 mars 2017 Il faut regretter que la commission parlementaire entende étendre l'application de cette clause aux droits fondamentaux. Sur ce point,

Zu Gast

Von Verschlechterungen, die verhindert werden müssen

Ali Ruckert

Jeder Lohnabhängige bezahlt automatisch 1,4 Prozent seines Lohnes für die Pflegeversicherung. Damit verbunden ist das Recht auf Pflege, sofern das sich im Laufe seines Lebens als notwendig erweisen sollte. Umso erstaunlicher ist es, dass viele Menschen sich nicht dafür interessieren oder gar nicht mitbekommen haben, dass die Regierung Verschlechterungen bei der Pflegeversicherung vornehmen will, obwohl das Reformvorhaben schon einen langen Bart hat.

Das Stufensystem, das eingeführt werden soll, kann den individuellen Bedürfnisse der pflegebedürftigen Personen gar nicht gerecht werden, weil es auf mittleren Werten beruht. Aus diesem Grund war ein ähnliches Stufensystem im Jahr 1999, als die Pflegeversicherung das erste Mal in Kraft trat, ausdrücklich verworfen worden.

Absicht der Regierung es ist weiter, die spezialisierten Fördermaßnahmen erstens um zwei Drittel zu kürzen und zweitens sie nicht mehr zu bezahlen, wenn sie bei einer Person nicht mindestens dreieinhalb Stunden in der Woche betragen.

Ali Ruckert ist Präsident der Kommunistischen Partei Luxemburgs

Die Fördermaßnahmen zu kürzen, käme einer regelrechten Katastrophe gleich, da es sich hier um Vorbeugemaßnahmen handelt, die dazu da sind, die noch vorhandene Unabhängigkeit der betroffenen Personen so lange wie möglich zu erhalten. Fallen sie weg, ist die Wahrscheinlichkeit groß, dass diese Menschen schneller pflegebedürftig werden, was natürlich auch zu Mehrkosten führen wird. Im Falle der Reduzierung der Vorbeugemaßnahmen kommt hinzu, dass zahlreiche Beschäftigte ihren Arbeitsplatz verlieren werden.

Geradezu schäbig und zudem herzlos ist, dass die Regierung bei der Hauspflege die zwei Stunden pro Woche für administrative Hilfe und Hilfe beim Einkaufen streichen will. Für die pflegebedürftigen Menschen wird das zu einer ernsthaften Verschlechterung ihrer Lebensumstände führen, während 160 Beschäftigte von Arbeitslosigkeit bedroht sein werden.

Im Gesetzentwurf gibt es noch mehr solcher negativen Veränderungen, die von den Gewerkschaften, der Patientevertriebung und den Dienstleistungsbetrieben aus dem Pflegebereich angeprangert wurden. Aber es kann nicht ausgeschlossen werden, dass die Regierung, die mit dem neuen Gesetz die Pflegeleistungen von der wirtschaftlichen Entwicklung abhängig machen will, auf diesem Ohr taub ist.

Aus all diesen Gründen lehnt die KPL die Reform der Pflegeversicherung ab und fordert die Regierung auf, den Gesetzentwurf zurückzuziehen und stattdessen nur bestehende Schwachstellen auszubessern.

Dazu gehört, dass eine Anlaufstelle geschaffen wird, die den pflegebedürftigen Personen und ihren Familienangehörigen Unterstützung bei allen Formalitäten leistet und Reklamationen entgegennimmt, und dass die Qualität der Pflegedienstleistungen regelmäßig von einem unabhängigen Gremium kontrolliert wird. Absolut notwendig ist es, dass Leistungen während 24 auf 24 Stunden erbracht werden dürfen (und nicht nur zwischen 6 und 22 Uhr, wie das heute der Fall ist).

Weil die Pflegebedürftigen, die Beschäftigten aus dem Pflegebereich und die Rentner und Lohnabhängigen insgesamt (die bekanntlich den größten finanziellen Beitrag zur Pflegeversicherung leisten), keine Reform brauchen, die ihnen erhebliche Verschlechterungen bringen wird, werden sie nicht daran vorbeikommen, sich solidarisch gegen den Gesetzentwurf zur Wehr zu setzen und gemeinsam auf die Straße zu gehen. Sie sollten der Regierung und den Parteien unmissverständlich klarmachen, dass ihre Zeit demnächst abgelaufen ist, sollten sie keine Einsicht zeigen und stattdessen Verschlechterungen mit dem Brecheisen erzwingen wollen.

le Conseil d'État souligne dans son avis du complémentaire du 14 mars 2017 son désaccord formel avec l'approche de la Chambre. Une telle extension priverait en effet les droits fondamentaux de leur caractère intangible, car la Chambre des députés pourrait en aménager la portée dans les mêmes limites que celles que ladite clause prévoit de retenir pour les libertés individuelles.

Hormis la divergence de vue sur la portée de ladite clause transversale, le contenu de la section réservée aux *droits fondamentaux* qui sont conçus autour de l'inviolabilité de la dignité humaine (destinée à remplacer la référence aux « droits naturels de la personne humaine »¹²), et qui comprennent en outre le droit à l'intégrité physique et mentale, la liberté de conscience, de pensée et de religion et le droit au respect de la vie privée, semble par ailleurs faire l'unanimité.

La section relative aux libertés publiques évoque en premier lieu *l'égalité devant la loi*, sujet récurrent dans les questions préjudicielles soumises à la Cour constitutionnelle ; la portée de cette garantie sera à l'avenir délimitée conformément à la jurisprudence de la Cour¹³.

Concernant la *garantie de la liberté*, le seul point discuté par le Conseil d'État est son souci de voir le texte de la disposition constitutionnelle prévue être davantage aligné sur le libellé de la Convention européenne des droits de l'homme.

L'inviolabilité des communications est garantie, et au cas où le législateur entend y apporter des restrictions, il sera tenu d'organiser les contrôles des opérations de surveillance qui seront autorisées. Le Conseil d'État insiste sur le respect de la logique rédactionnelle ; tout comme toute autre disposition normative, la Constitution dispose, mais n'explique pas. Et il propose de faire abstraction de l'ajout parlementaire « En vertu du principe de l'autodétermination informationnelle » en relation avec l'annonce de la garantie de la protection des données à caractère personnel.

L'avis complémentaire du 14 mars 2017 réserve par ailleurs de plus amples développements à la question de la *liberté religieuse* qui, selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, implique aussi bien le droit d'adhérer ou non à une religion que la liberté de la pratiquer ou de ne pas la pratiquer. S'il y a accord entre la commission parlementaire et le Conseil d'État sur l'inscription de ces principes dans le futur texte constitutionnel, la Haute Corporation se montre réservée par rapport à l'idée des députés d'évoquer parallèlement les matières religieuses et « idéologiques » (plutôt que, le cas échéant, « philosophiques »). Elle conteste aussi la façon de la Chambre des députés de libeller la liberté religieuse en mentionnant explicitement, à côté de la liberté d'adhérer à une religion, celle de ne pas y adhérer. Ce serait en effet rompre avec la logique inhérente à la définition des libertés que d'évoquer formellement pour une seule de ces libertés la forme « négative » alors que les autres dispositions en la matière se bornent sans exception à la forme « positive ». En effet, ne faudrait-il pas dans la logique parlementaire également évoquer par exemple le droit de ne pas aller à une réunion et le droit de ne pas adhérer à une association ou une organisation syndicale ?

L'éducation ne revêtira plus comme dans le texte actuel une simple dimension d'organisation de l'enseignement, mais elle sera considérée comme un droit garanti

Le catalogue des libertés publiques reprend en outre les garanties constitutionnelles actuelles, sur le contenu et le libellé desquelles l'accord avait pu se faire sur base de l'avis du Conseil d'État de juin 2012 (légalité des incriminations et des peines, inviolabilité du domicile, liberté d'opinion et liberté de la presse, liberté de réunion et d'association, y compris celle d'adhérer à un syndicat, sécurité sociale, protection de la santé et protection des droits des travailleurs, liberté du commerce et de l'industrie, y compris l'activité agricole et celle des professions libérales, protection de la propriété privée).

En matière de *droit de pétition*, il y aurait, selon le Conseil d'État, intérêt à évoquer ce droit qu'en relation avec les pétitions adressées à la Chambre des députés. Si, pour des raisons tenant à la pratique actuelle, cette proposition fait du sens, il est par contre regrettable que la Haute Corporation propose d'abandonner l'obligation faite aux autorités publiques de répondre dans un délai raisonnable aux requêtes qui lui sont adressées par des particuliers, pourtant expression concrète du principe que l'administration publique est au service des administrés.

L'éducation ne revêtira plus comme dans le texte actuel une simple dimension d'organisation de l'enseignement, mais elle sera considérée comme un droit garanti, car indispensable à l'épanouissement de la personne. L'enseignement privé est formellement reconnu, mais le texte prend soin de préciser (notamment, mais sans le dire expressément, à l'adresse des établissements scolaires religieux) que la liberté attachée à cette forme d'enseignement doit respecter les valeurs d'une société démocratique, fondées sur les libertés constitutionnelles.

La nouvelle Constitution garantira la *droit d'asile* dans les conditions à fixer par la loi et comblera ainsi une lacune par rapport aux engagements internationaux de notre pays.

La troisième section du chapitre 2 sera réservée aux *objectifs à valeur constitutionnelle* (« Staatszielbestimmungen »). « Ces objectifs constituent une obligation d'agir à charge de l'État dans le cadre de ses compétences constitutionnelles et des moyens disponibles mais n'ouvrent aucun droit direct invocable par le citoyen devant une juridiction »¹⁴. Le texte de la Constitution actuelle se distingue par la

sobriété de la sélection retenue en la matière. Le relevé retenu dans les amendements parlementaires du 24 novembre 2016 porte par contre ces objectifs à une dizaine. Il s'agit là d'un choix politique. Ce choix fait droit à plusieurs éléments caractéristiques d'une société fondée sur les libertés individuelles et la solidarité avec ses maillons faibles (droit de fonder une famille, protection des droits de l'enfant, droit du travail, intégration des handicapés, protection de l'environnement naturel, ...). L'inscription d'autres objectifs semble conditionnée par la volonté de satisfaire les protagonistes d'intérêts sectoriels, soucieux de voir le futur texte constitutionnel arborer aussi l'objet de leurs activités respectives (accès à la culture, promotion du dialogue social et de la protection du patrimoine culturel, reconnaissance aux animaux d'un « statut d'êtres vivants doués de sensibilité », ...). Sans nous opposer à une démarche qui sera finalement dénuée de garanties pratiques, nous continuerons à croire qu'une politique concrète de transposition de ces éléments déclamatoires sera en fin de compte plus propice aux objectifs poursuivis. (*À suivre*)

Paul Schmit est juriste et vice-président honoraire du Conseil d'État. Il va continuer son analyse de la nouvelle Constitution dans les prochaines éditions du *Land*.

¹ Avis du Conseil d'État du 9 décembre 2008 relatif au projet de révision de l'article 34 de la Constitution (doc. parl. n° 5967)

² Entre janvier 2004 (après l'allègement de la procédure de révision constitutionnelle) et mars 2009, il y eut non moins de dix cycles de révision, soit en moyenne une révision tous les six mois.

³ Cf. proposition de révision de l'article 32, paragraphe 4 de la Constitution du 20 janvier 2016 (doc. parl. n° 6938)

⁴ Cf. Romain Hilgert, « Der Notstandsartikel der Verfassung soll ausgeweitet werden (Sozusagen unbegrenzte Vollmachten) ». *d'Lëtzeburger Land*, 8 janvier 2016

⁵ Cf. doc. parl. n° 6030, intitulé « proposition de révision portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution »

⁶ Commission européenne pour la démocratie par le droit, dite « Commission de Venise » du Conseil de l'Europe ; cf. avis intérimaire n° 544/2009 de la Commission de Venise (doc. parl. n° 6030)

⁷ « Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution » (voir note en bas de p. 5)

⁸ Cf. avis du Conseil d'État du 15 juillet 2016 (doc. parl. n° 6938*), du 6 décembre 2016 (doc. parl. n° 6938*) et du 7 avril 2017 (doc. parl. n° 6938*)

⁹ Cf. *d'Lëtzeburger Land*, 24 mars 2017, p. 5

¹⁰ Cf. note en bas de p. 11

¹¹ Cf. avis du Conseil d'État du 12 juin 2012 (doc. parl. 6030*, page 33) : « Toute limitation de l'exercice des libertés publiques doit respecter leur contenu essentiel. Dans le respect du principe de proportionnalité, des limitations ne peuvent être apportées que si elles sont nécessaires, dans une société démocratique, et répondent effectivement à des objectifs d'intérêt général et au besoin de protection des droits et libertés d'autrui. »

¹² Cf. article 11(3) actuel : « L'État garantit les droits naturels de la personne humaine et de la famille ».

¹³ Nonobstant le principe constitutionnel de l'égalité devant la loi, celle-ci peut, selon la Cour constitutionnelle, prévoir des différences de traitement, si cette différence procède d'une disparité objective et qu'elle est rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée à son but.

¹⁴ *Le Conseil d'État, gardien de la Constitution et des droits et libertés fondamentaux*, publication du Conseil d'État, Luxembourg, 2006 (p. 696)

Die kleine Zeitzeugin

Großes Kino



Am Wahlsonntag in Audun-le-Tiche

Michèle Thoma

Er geht allein wie ein Großer den langen Weg und steht vor der Pyramide und strahlt und strahlt aus und hält eine Rede, dass Skeptiker_innen den Mund halten, wenigstens einen Moment. Weil alles gut und groß und richtig ist, was er sagt, und er das Feuer in den Augen hat und etwas Wahrhaftiges ausstrahlt. Vielleicht war alles falsch, was über ihn gesagt wurde, was alle die sagten, die nicht zu den betörten Jünger_innen gehörten, die meist jünger waren und sich noch etwas vorstellen konnten.

Vielleicht war all das falsch, das mit der tönenden Leere, mit Mr. X, mit Sunnyboy, der in Wirklichkeit ein Agent des Dunkels ist. Das mit den Worten, die allen passen und zu allem passen und deshalb nichtssagend sind, das mit *Face* und Fassade und dem Nichts dahinter. Dass er die perfekt verpackte Verkörperung des Kapitalismus ist, ein Kapitalismus-Ken. Die Barbie-Brigitte, die als zeitgemäße Barbie zugleich Coach, Trainerin, Kumpel, Geliebte, Großmutter, die totale Frau ist, nie weit weg. Sie spricht Latein und zugleich die Menschen an, das geht nicht mit rechten Dingen zu!

Vielleicht war all das nur der Geist, der stets verneint. Altes Denken, das Denken derer, die nichts Undenkbares mehr denken können. Derer, die die Welt aufteilen in Rechts, Links, Oben, Unten, in Klassen, die beschränkt, behindert denken. Als käme Mensch so je weiter.

Weder dies noch das, aber alles, ist er vielleicht der wahre Revolutionär? Der, der alle Denkmuster durcheinander wirbelt, die alten natürlich, die Kategorien aushebelt, dass *la Gauche* und *la Droite* sich alt vorkommen, alt sind? Alt klingt so alt, wer will da mit dabei sein, alt und abgehängt.

Er ist so neu und so jung, haben seine Fans, die auch meist jung sind und neu, mit leuchtenden Augen gesagt. Er ist ein Erleuchteter, sagt Houellebecq. Ein Alien gar? Ein guter Alien sicher, einer, der die Entwicklung des ausgelaugten Menschengeschlechts vorwärts treibt, kein böser Kapitalismusklon.

Vielleicht geht es eben nicht ohne Glaube und Hoffnung. Liebe muss auch dabei sein, auf jeden Fall, ohne Liebe geht gar nichts. Er liebt die Menschen, sagt ein alter Mann, der ihn als Jüngling kannte. Alle aus seinem Umfeld erinnern sich plötzlich an einen Jüngling, dem Verführung und Führung schon in die Wiege gelegt waren. Von einer guten Fee ist die Rede und von einem guten Stern.

Also Märchenstunde gerade vor der Pyramide. Napoléon kommt, *Le Petit Prince* kommt, *La Reine* kommt, so sexy plus, so wow, kein *faux pas* auf den *highest heels*. Die Ode an die Freude kommt.

Die Familie tritt in Erscheinung, durchmischt mit Groupies. Der Mann mit der Kappe, ist er etwa der geheimnisvolle Mann von der Straße, so berühmt wie der unbekannte Soldat? Die Patchwork-Family-Show, nie ohne meine Familie. Patchwork wie in den besten Familien. Die *First Children*, First Enkelkinder, First Tochter, die, wie alle wissen, Typhaine heißt, sicher wird es bald jede Menge Typhaines geben im Parc de Luxembourg. Brigitte strahlt in echt, alles ist echt, das berührende kleine Küsschen auf die Hand. In den neuen Dynastien übernehmen die Familienbanden die Bühne. Der Familienfilm ist der Klassiker, immer noch der beste. Es geht nichts über Kinderlachen.

Wie viele Filme werden im Moment mit dem Superstar gedreht? Homelovestory in Serie. Gerade eine Horrortheldenstory, die alle in Atem hielt. Ödipus im Kampf gegen die Vaternörderin. Der Edle gegen den Schurkenclan. Ken Kennedy, der Europa und die Welt in ein neues Zeitalter führt. Ein Erlöser, jubeln die Märkte.

Die, die schon länger da sind, erinnern sich an einen schwarzen Präsidenten, der vor Lichtjahren vor ihren Augen verblasste, ergraute.

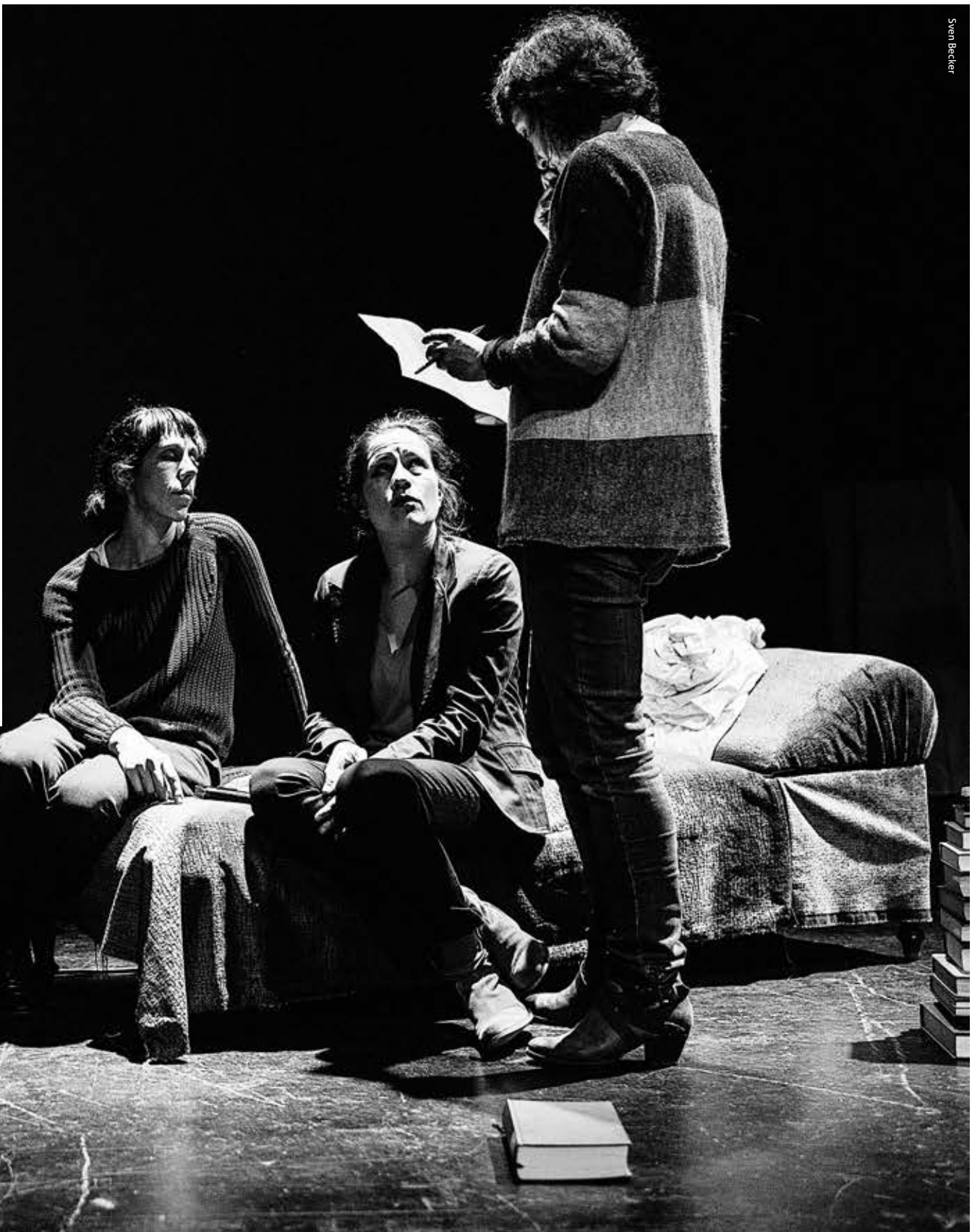
Mitten in den Rausch, mitten in die schillernde Blase, die hoch über dem Eiffelturm schwebt, über den Straßen, in denen es schon gärt, es wird an eine Leihgabe erinnert, aus dem *Off* die graue Stimme aus Brüssel, die Rüge aus Deutschland. Von der Frau, von der man keine großen Reden kennt, keine großen Gesten, nur eine kleine Raute.



Paul-Henri Meyers (CSV), ancien président de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle. Un accord sur le texte définitif présuppose un consensus entre la majorité gouvernementale et le principal parti de l'opposition



Peu à peu, le travail de la metteure en scène Carole Lorang (à droite sur la photo) et de son partenaire et auteur-dramaturge Mani Muller se précise et s'affine. Leur prochaine production, avec leur Compagnie du Grand Boube, s'appelle *Miroirs troubles/Dunkle Spiegel* et raconte des histoires intimistes interconnectées, comme dans un film choral. Leur terrain d'études cette fois-ci : la famille, et plus particulièrement la fratrie, « dans tout ce qu'elle a de complexe, d'ambigu et de fécond » promet la metteure en scène. Le travail de l'équipe s'est étiré sur plusieurs mois, les acteurs, chanteurs, musiciens ou décorateurs intervenant pleinement dans la recherche esthétique. Outre les souvenirs personnels, le texte et la musique se basent sur Melville et Schumann. Notre photo montre une partie de l'équipe cette semaine, alors que la première de la pièce aura lieu au Théâtre des Capucins vendredi prochain, 19 mai (*theatres.lu*). jh



Sven Becker

tablo

Export



La vie est une fête (ou pas)

Il ne fallait pas attendre que le Premier ministre Xavier Bettel (DP) chante avec Vicky Leandros (voir *d'Land* 18/17) pour se rendre compte des relations complexes entre le monde du spectacle et la politique. Ces interrelations sont depuis longtemps au cœur du travail de l'artiste luxembourgeois Filip Markiewicz. Depuis toujours, les popstars critiquent la politique et mettent en garde devant les dérives totalitaires ou guerrières – que ce soient Kate Tempest (*Europe is lost*), Jeanne Added (*A war is coming*) ou encore, récemment, Depeche Mode (*Where's the revolution?*). Dans ses dessins, Markiewicz utilise les icônes et des citations des deux mondes pour mettre en abyme l'absurdité de la société contemporaine. Vendredi prochain, 19 mai s'ouvrira, à Contemporary Art Northhampton en Angleterre, sa nouvelle exposition personnelle intitulée *Celebration factory*. On pourra y voir de nouvelles œuvres, comme notamment *Celebration club*, un documentaire sur la scène musicale locale (photo : le rappeur Phundo Art, extraite du film, FM), ainsi que des dessins, qui s'inscrivent dans la continuité de ses billets de banque fictifs exposés actuellement à Tübingen. L'exposition, dont Kevin Muhlen est un des curateurs, évoluera avant d'être montrée au Casino Luxembourg, en 2018 (*nmcontemporaryart.org*). jh

Politique

44 pour le vingtième

« C'est une bonne chose que d'ouvrir la culture aux gens », se réjouissait le secrétaire d'État à la Culture Guy Arendt (deuxième à partir de la gauche sur la photo de TPC) ce mardi, lors de la présentation du programme de la vingtième édition du week-end *L'invitation aux musées*, qui aura lieu le week-end prochain, les 20 et 21 mai. Une vingtième édition qui peut se réjouir de quatre nouveaux musées et lieux d'exposition participant à cet événement portes ouvertes dans tout le pays, portant leur nombre à 44. De l'art contemporain (au Mudam ou au Casino) à la photographie (à Clervaux et à Dudelange, avec notamment le parcours Steichen) en passant par le patrimoine naturel, agricole ou industriel, le grand public pourra accéder de manière ludique et décomplexée aux expositions. Visites guidées, rallyes pour jeunes, *workshops*, parcours en calèche ou en bus, dégustations, rencontres, conférences ou ateliers de dessin : les équipes des musées se dépassent en originalité pour attirer le public (presque 20 000 visiteurs l'année dernière). Il s'agit de la première édition de *L'invitation* organisée sans Jo Kox. La gestion est désormais assurée par l'Alac (Agence luxembourgeoise d'action culturelle), avec une présidence tour-nante des Stater Muséëen, qui revient en premier à Michel Polfer du MNHA. jh



Théâtre

Singes savants etc

Au départ, Sandy Flinto était artiste plasticienne, mais avec le temps, elle s'est tournée vers le spectacle vivant. Fancièlement interdisciplinaire, le centre Neimënster accueille demain, samedi 13 mai, sa dernière création, en collaboration avec Pierrick Grobety, *Adaptation*. Se basant sur Kafka et Kaspar Hauser, le spectacle montre l'acteur Pol Hoffmann et le danseur Pierre-Yves Diacon pour une recherche sur la civilisation de l'être sauvage. jh



Ënnert dem Radar

Dimanche soir, 14 mai, à 19 heures sera présenté, à la Bananefabrik, le troisième épisode de *Da lass!* – *En éischte Kontakt mam Lëtzebuergeschen*, organisé par l'asbl Open Screen (connue plutôt pour ses projections de films *underground*). Les soirées, sponsorisées par le Focuna et l'Œuvre, promeuvent la langue luxembourgeoise en se basant sur la désopilante série éponyme de films didactiques produite il y a presque trente ans par Samsa. Y interviennent de jeunes créatifs du théâtre, comme Jacques Schiltz, Tom Dockal ou Frédérique Colling (contribution libre ; photo : Open Screen). jh

Luxemburgensia

Engagement exemplaire

Georges Hausemer, écrivain, journaliste, traducteur, éditeur, grand voyageur devant l'éternel et collaborateur du *Lëtzeburger Land*, est le nouveau lauréat du prix littéraire Batty Weber, qui consacre tous les trois ans l'œuvre d'une vie. L'auteur âgé de 60 ans a publié des récits, des romans et des reportages en allemand (voir page 16) et en Luxembourgeois. Le jury motive son choix d'abord par « l'engagement exemplaire » de Georges Hausemer au profit des écrivains et de l'édition au Luxembourg, dont il a participé à la professionnalisation. Le prix, doté de 10 000 euros, sera remis le 23 octobre au Centre national de littérature à Mersch. rh.

Rouz békheir – gudde Moien

La longue liste des dictionnaires luxembourgeois, dont des éditions hongroises, russes, chinoises et roumaines, vient d'être complétée par le premier dictionnaire farsi et dari/luxembourgeois/français, *Bâ'ham – ensemble – zesummen*. Compilé par S. Gharai, Siggy Koenig et Jeanne Steinmetzer et édité par le ministère de l'Éducation nationale et l'Asti, avec le soutien de l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, il s'adresse aux réfugiés originaires d'Afghanistan et d'Iran. L'ouvrage, présenté d'une façon agréable à l'instar du dictionnaire luxembourgeois/arabe *Ma'an – ensemble – zesummen* paru l'année dernière, rassemble 1 590 mots d'usage quotidien, des calendriers, ainsi que des tableaux de conjugaison, de nombres ou encore de pré-noms. rh.

Arts plastiques

Territorialités

Après sa réouverture, l'année dernière, le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain inaugurerait aussi sa Black Box, nouvel espace de projections vidéos, avec une série de films d'artistes luxembourgeois. Dans le cadre de ses échanges avec le centre d'art vidéo bruxellois Argos (le Casino peut notamment y puiser des films à montrer rue Notre-Dame dans les riches archives), le Casino montre, à partir de ce dimanche, 14 mai, une sélection de films de ces artistes, à savoir David Brognon & Stéphanie Rollin, Marco Godinho, Sophie Jung, Karolina Markiewicz & Pascal Piron, Filip Markiewicz ainsi que Nora Wagner & Romain Simian, à Bruxelles, sous le titre *Homeland* (projections du jeudi au dimanche, jusqu'au 3 juin ; curateur : Kevin Muhlen ; *argosarts.org*). jh

Subversions

En travaillant ensemble à de nombreuses occasions, Jerry Frantz et Sali Muller ont développé des idées d'une grande exposition commune. Idées attrapées au bond par Frank-Thorsten Moll, le nouveau directeur de l'Ikob – Musée d'art contemporain de Eupen, en Belgique. *Museum of vanities*, qui s'ouvrira ce dimanche, 14 mai est le résultat de leur travail, avec la conservatrice Maria Rus Bojan, sur la subversion politique (dont Jerry Frantz est un habitué) ou psychologique (le terrain de Sali Muller, qui travaille notamment sur l'identité et son reflet). Entre explosifs, missiles et miroirs cassés, l'exposition promet d'être provocatrice (*ikob.be*, jusqu'au 20 août). jh

Politique

Privatisation

Le Mudam est certes géré par une fondation de droit privé, mais sa création remonte à une volonté publique et sa construction ainsi que son fonctionnement sont financés par des deniers publics (6,9 millions d'euros de dotation de la part de l'État cette année). Néanmoins, la procédure de recrutement du successeur d'Enrico Lunghi à la tête du seul musée d'art moderne et contemporain au Luxembourg en dit long sur les velléités de privatisation de la part du conseil d'administration et du ministre. Alors qu'un *headhunter* spécialisé a été chargé de trouver le candidat idéal, le *board* a en parallèle mis en place un comité de recrutement. Et chargé une société d'audit de la place, Deloitte, à collecter les candidatures spontanées que le musée recevrait grâce à une annonce de recrutement pour un *museum director* publiée dans la presse nationale samedi dernier. Selon cette annonce, le directeur devra être un « inspirational leader » qui fasse preuve d'un « artistic leadership » tout en assurant les charges de gestion. En contrepartie, l'annonce lui promet un salaire « compétitif ». Deloitte avait été à l'origine de l'idée d'un *art cluster* au Luxembourg, dont la pièce centrale, le Freeport, s'est cassée la figure. jh

Fan de guitares

L'ancien réviseur de chez PWC et actuel membre du comité de direction de la Chambre de Commerce Luc Henzig deviendra le nouveau président du CA de la Rockhal, succédant à Jean-Claude Bintz. Henzig, connu e.a. pour sa collection de guitares, avait mis au net les comptes de l'Alac en 2015-16. jh



Esther Hovers im Centre d'art Dominique Lang



Die Künstler Bruno Baltzer und Leonora Bisagno, hier mit *Whistleblower* Antoine Deltour, der am Samstag der Vernissage im Centre d'art Nei Licht beiwohnte



Y'a pas photo von Bruno Baltzer und Leonora Bisagno

European month of photography

Closed circuit

Boris Loder

Überwachungssysteme, die Bilder dank Algorithmen analysierbar machen, Bilder von Attentaten, die ikonisiert werden – kuratiert von Danielle Igniti finden im Rahmen des European month of photography in Düdelingen zwei Ausstellungen statt, in denen sich drei Künstler mit dem Verhältnis von Bild, Kontrolle und Repräsentation auseinandersetzen.

Die niederländische Fotografin Esther Hovers präsentiert im Centre d'art Dominique Lang zwei Projekte. *False positives* besteht aus weitwinkligen Aufnahmen urbaner Szenarien wie Treppen oder Straßenübergängen. Ungewöhnlich wirken dabei einige Konstellationen: zwei Männer, die auf einem öffentlichen Platz hintereinander herrennen, eine Person, die verloren zwischen vorbeigehenden Passanten steht. Andere Bilder zeigen scheinbar Gewöhnliches, etwa einen Herrn der an einer Mauer eine Zigarette raucht. Was die Bilder eint, ist die Darstellung angeblich abnormer Bewegungsmuster. Auf ansprechende Weise sind kleinformatige Skizzen der Personen und Orte an den Wänden angebracht, die diese Muster isoliert darstellen.

Hovers erklärt, sie habe für dieses Projekt Entwickler von *smart cameras* interviewt, Überwachungskameras, die Bewegungsmuster erfassen, analysieren

und bei verdächtigem Verhalten Alarm schlagen. Mit Hilfe eines Stativs fotografierte sie die Szenarien mehrfach innerhalb eines kurzen Zeitrahmens und bat teils Passanten, bestimmte Muster zu inszenieren. Die verschiedenen Aufnahmen montierte sie anschließend zu Bildern, auf denen mindestens eines der acht verdächtigen Verhaltensmuster zu sehen ist, die Hovers recherchiert hat.

In Zeiten von Terror und der Diskussion über Freiheit und Sicherheit fragt Hovers mit ihrer analytischen Arbeit nach Sinn und Effizienz derartiger Überwachungssysteme. Die sehr aktuelle und konzeptionell wie ästhetisch überaus starke Serie suggeriert dabei ein differenziertes Urteil: erscheinen die meisten dieser „falschen Alarme“ absurd, so rufen einzelne Szenarien, wie etwa drei sternförmig auseinanderlaufende Personen doch Unbehagen hervor.

Mit *Searching for Europe* präsentiert die talentierte Künstlerin außerdem eine Auswahl eines laufenden Projekts zur Zukunft der Europäischen Union. Hovers zerteilt verschiedene Motive zum Thema Europa gitterförmig und fixiert die fragmentierten Bilder auf Leinen. Orientiert hat sich die Künstlerin dabei an militärischen Karten. Ob-

schon die gezeigte Auswahl nicht dieselbe Wirkung und Konsistenz aufweist wie *False positives*, lässt ein Blick in Hovers Buch, das in der Galerie zu erwerben ist, auf das große Potenzial des Gesamtprojekts schließen.

Der Fotografie in postfaktischen Zeiten widmet sich die Ausstellung *Y'a pas photo* von Bruno Baltzer und Leonora Bisagno im Centre d'art Nei Licht. Ein Raum ist dem Werk *Les pieds dans le plat* gewidmet, einem Villeroy & Boch-Teller in dessen Alt-Luxemburg-Farbe die Fußabdrücke des Luxleaks-Whistleblowers Antoine Deltour zu sehen sind. Ebenso Teil der Ausstellung ist ein Auszug aus einer sektiererisch formulierten PwC-Mitarbeiterbroschüre, die Angestellte von *Leaks* abhalten soll und in ihrer Absurdität die Paranoia der Firma offenbart.

Eine Auseinandersetzung mit dem *World Press Photo* 2017, das den Attentäter des russischen Botschafters in der Türkei zeigt, liefert ein Schattenriss von dessen Arm, der mit ausgestrecktem Zeigefinger an der Wand schwenkt und auf die Symbolträchtigkeit der Geste verweist, die dem Bild seinen ikonischen Charakter verleiht.

In Düdelingen setzen sich drei Künstler in zwei Ausstellungen mit dem Verhältnis von Bild, Kontrolle und Repräsentation auseinander

Ebenso aktuell ist die in ihrer kreischenden Zackigkeit als Neonschrift umgesetzte Signatur Donald Trumps, die großformatig vor dem unscharfen Mund einer Sängerin montiert wurde, die bei Trumps Amtsantritt die Nationalhymne sang. In dieser Kombination wirken die einzelnen Zacken wie Nähte, die den Mund dahinter zuknüpfen. An der Wand gegenüber manifestieren sich die Reaktion auf Trumps Unterzeichnung des *Muslim*

Ban, von dem die Vorlage für die Neoninstallation stammt: Fotografien von Protestschildern, ebenfalls als Schilder umgesetzt, als Frage nach der medialen Repräsentation des Protests.

Der französische Staatspräsident auf Besuch in Luxemburg ist hinter Panzerglas in Form eines unkenntlichen Detailfotos gezeigt – in postfaktischen Zeiten genüge schließlich der Verweis, es handle sich um Hollande, so Baltzer. Umringt – und somit geschützt – ist diese Skulptur von Bildern der großherzoglichen Bodyguards, die Finger ebenfalls als verschwommene *Close-Ups* umgesetzt.

Baltzer und Bisagno liefern eine gelungene, eminent politische Arbeit. Die spannungsreichen, oft ironischen Bezüge politischer Repräsentation und Opposition in den für sich gesehen teils hermetischen Installationen erschließen sich jedoch nicht ohne die entsprechenden Erklärungen durch die Künstler oder den Begleittext.

Esther Hovers: *Structures of power* und Bruno Baltzer und Leonora Bisagno: *Y'a pas photo* im Centre d'art Dominique Lang bzw. im Centre d'art Nei Licht, Düdelingen; Öffnungszeiten: Mittwoch bis Sonntag 15-19 Uhr; www.galleries-duclange.lu.

Cinémasteak

Les ailes brisées de l'Espoir

Sur les ruines de l'Italie fasciste s'est levé *Rome ville ouverte* (1945) de Roberto Rossellini. L'idée de départ consistait simplement à réaliser un documentaire sur un prêtre italien fusillé par les nazis. Puis le projet s'élargit, jusqu'à se gonfler d'une ambition visant à embrasser une plus vaste réalité historique. Alors que le pays est encore occupé par les nazis, Rossellini puise dans cette brûlante actualité les éléments d'un scénario qu'il rédige avec Sergio Amidei, de sensibilité communiste. C'est le début d'une amitié et d'une collaboration qui se prolongeront jusque dans les années 1960, avec *Le Général Della Rovere* (1959), *Les Évadés de la nuit* (1960) et *Viva l'Italia* (1961). Aux dialogues, on trouve un nom qui s'apprête à devenir illustre : Federico Fellini. Le tournage du film commence le 17 janvier 1945, quelques mois seulement après la libération de Rome ; le documentaire se change en fiction, portée par des non-professionnels autant que par de grands acteurs – Anna Magnani (Pina), Aldo Fabrizi (le prêtre Don Pietro) et Marcello Pagliero (le résistant communiste Giorgio Manfredi). Leurs visages, comme le réalisme et la véracité de leurs interprétations, marqueront durablement les consciences.

Si la légende a fait de ce film l'acte fondateur du néoréalisme, sa présentation à Rome le 27 septembre 1945 s'est heurtée à de nombreuses réticences. Le film est sifflé, tandis que les critiques lui sont unanimement défavorables. Par chance, le « navet » devient chef-d'œuvre à raison de son passage en France, où il remporte le Grand Prix lors de la première édition du Festival international de Cannes (1946). Le film sera ensuite adulé par la critique parisienne. La carrière du cinéaste italien s'envole et prend une tournure internationale. Distribué jusqu'aux États-Unis, *Rome ville ouverte* sera vu par une certaine Ingrid Bergman. Mais c'est là une autre histoire qui commence...

Dès les premières notes musicales qui ouvrent cette chronique de la vie romaine, vives et tendues, on sent l'acte de filmer porté par la plus extrême urgence, jusque dans la fragilité pauvre de ses images

Avec *Rome ville ouverte*, la carrière de Roberto Rossellini s'envole et prend une tournure internationale

sans contraste. Il y avait en effet nécessité à montrer et à faire entendre ce que le régime fasciste préférait dissimuler sous le triomphalisme : la faim, l'occupation humiliante, la lassitude des privations, et puis la résistance menée dignement au quotidien par des hommes, des femmes et des enfants. C'est aussi, fondamentalement, une histoire d'amour et de mort. Le mariage entre Francesco et Pina fait place à l'assassinat de cette dernière ; et sa dépouille, au sol, dévoile ses sous-vêtements filés. Sans oublier la femme de Manfredi qui, par dépit amoureux, n'hésitera pas à le dénoncer à la Gestapo. On reste aujourd'hui pétrifié devant les divertissements mondains des Allemands qui se déroulent pendant que Manfredi est torturé dans la pièce d'à côté. Et de voir comment, pour un manteau de fourrure offert, une conscience peut être achetée : ce sont autant d'éléments qui conduisent en retour à interroger la vanité hédoniste de notre époque. On a aussi le cœur serré lors de l'exécution du prêtre, sous les yeux et le sifflement des enfants avec lesquels il jouait au foot. C'est ce petit chœur d'orphelins qui, de leur lointain, nous regardent en silence. Le grand Vittorio De Sica réitérera l'appel au terme d'*Umberto D.* (1952), qui se remplit soudainement d'enfants. Ont-ils été entendus ? Au loin, sur les toits de *Rome ville ouverte*, se détache le dôme de la basilique Saint-Pierre. Roberto Rossellini est un cinéaste catholique. Loïc Millot

Rome ville ouverte (*Roma città aperta*) de Roberto Rossellini (1945) sera projeté lundi 15 Mai 2017 à 20h30 à la Cinémathèque de la Ville du Luxembourg, place du Théâtre.



Sais 2017/18

Anna Prohaska
artiste en résidence, soprano

Ticketing: (+352) 26 32 26 32
www.philharmonie.lu

Partenaire automobile exclusif - Partenaire officiel:

photo: Harald Hoffmann, Deutsche Grammophon

Cinéma

Weekend révélateur

Pour le jeune couple Chris Washington (Daniel Kaluuya) et Rose Armitage (Allison Williams) le moment est venu : la jeune femme veut présenter son amoureux à ses parents. Mais Chris a un doute. Est-ce que les beaux-parents seront dérangés par le fait qu'il est afro-américain ? Rose le rassure : ils sont loin d'être racistes. Mais une fois arrivés à leur somptueux manoir, il se passe des choses étranges. Dean (Bradley Whitford), le père, fait preuve d'un humour très particulier et Missy (Catherine Keener), la mère, cherche à tout prix à imposer sa thérapie d'hypnose pour empêcher Chris de fumer. Le jardinier (Marcus Henderson) et la femme de ménage (Betty Gabriel), également afro-américains, ont un comportement carrément irrationnel et pour finir, Jeremy (Caleb Landry Jones), le frère de Rose, cherche à provoquer sans raison apparente. L'ambiance désagréable devient encore plus lourde lorsque d'autres amis débarquent pour le weekend et le submergent de compliments maladroits sur les atouts des Noirs. Lorsque Chris convainc finalement Rose d'abrégier le séjour et de partir, une vérité horrible est dévoilée.

Derrière ses airs de film d'horreur conventionnel, dont le producteur Jason Blum est d'ailleurs un fidèle (*Paranormal activity*, *Sinister*), *Get out* nous réserve bien des degrés de lecture. L'auteur réalisateur Jordan Peele, comique bien connu outre-Atlantique du duo Key and Peele, saisit d'emblée par ses dialogues poignants et bien écrits. L'intrigue très linéaire de son premier long-métrage est davantage un prétexte pour une introspection tragico-mique des conflits raciaux aux États-Unis. Même si le soi-disant secret que cache la famille Armitage se dévoile en grande partie bien avant l'heure, cela n'enlève que peu au caractère anxiogène du cours que prennent les événements. L'ambiance pesante et faussement accueillante n'est pas sans rappeler *Rosemary's baby* de Roman Polanski. Le réalisateur joue également de manière habile avec l'ambiguïté au niveau visuel pour souligner la situation de son personnage, comme lors de l'arrivée du couple, où les premiers plans ne sont pas sans évoquer les grands domaines du sud des États-Unis, sur lesquels les esclaves Noirs étaient forcés à travailler dans les champs de coton. Efficace dans sa manière d'affronter tous les stéréotypes du Noir, du délinquant potentiel jusqu'aux prouesses sportives et sexuelles de son corps, le film ne tombe pas dans l'humour facile ou grossier.

Les acteurs principaux Daniel Kaluuya (*Sicario*, 2015) et Allison Williams, connue de la série *Girls*, interprètent avec aisance et naturalisme ce couple qui part pour un weekend après lequel rien ne sera plus comme avant. Jordan Peele réussit d'emblée un coup de maître en atteignant le grand public avec un film important, qui tend avec beaucoup d'intelligence un miroir à la société américaine. Tourné pour un budget relativement modeste de 4,5 millions de dollars, *Get out* s'est catapulté en tête du *box-office*. Fränk Grotz

Derrière ses airs de film d'horreur conventionnel, *Get out* de Jordan Peele nous réserve bien des degrés de lecture

Theatre in London

The ubiquitous Donald

Janine Goedert

If what is happening on the London stage is anything to go by, the US President has become everyone's favourite hate figure in a matter of months. He seems to pop up everywhere! Thus, David Tennant stars as DJ in Patrick Marber's *Don Juan in Soho*, a 2006 morality play inspired by Molière. Marber, who also directs, has revised his infamous rake's progress to hell, updating the original text for this revival by adding references to alternative truths as well as to the empty self-promotion of bloggers and by flippantly depicting the most powerful man on our unhappy planet as "a charlatan, a fake tan, an orang-utan!"

There are moments in which the playwright's anger spills over though the play is, above all, savagely funny. DJ is on the prowl in Soho, a restless earl aided by loyal though despairing Stan, his butler, chauffeur and secretary all in one. The marvellous Adrian Scarborough is a perfect foil to Tennant's gangliness. Shorter and stockier, this gentleman's gentleman secretly opposes his master, but is taken in by the latter's ruthlessness and manipulative dexterity again and again. No questions asked. And then, once the stone statue of Charles II, which hovers in the background on Soho Square, takes the role of the Commendatore in Mozart's *Don Giovanni*, DJ's race against time accelerates even further and his own demons rise.

We see that Satan may be wearing a Savile Row suit these days, but is as debauched as ever, playing all sorts of bawdy games with people.

The US President has become everyone's favourite hate figure in a matter of months. He seems to pop up everywhere!

Over at the Donmar *The resistible rise of Arturo Ui* becomes another play that embraces "the Donald". The Great Depression, Chicago gangsters and prohibition rule. Brecht set out to write a political allegory, a moral parable that paralleled Hitler's ascendancy, but now Bruce Norris, the American playwright, has written a new translation that is both topical and vibrant. Simon Evans directs.

The theatre space has been transformed into a private drinking club with actors milling about and mixing with the audience even before the show starts. Along the way there will be numerous instances of audience participation that are not mere routine, but are carefully woven into the plot. The legendary Lenny Henry plays the title role with both ruthless aplomb and undeniable vulnerability.

This is about the here and now, about how the Far Right will never go away, about how a demagogue can only rise because no one cares. The methods used by Ui's henchmen are not new, and intimidation wins the day each time. There is endless wheeling and dealing: protection rackets, extortion, arson, you name it... So, not surprisingly, the Epilogue becomes an explicit wake-up call, a reminder that history repeats itself and that the victory of the forces of good is never guaranteed.

Meanwhile, at the Theatre Royal Haymarket Ian Rickson directs Edward Albee's *The Goat, or Who is Sylvia?*

Damian Lewis appears opposite Sophie Okenodo as a prize-winning 50-year-old architect who is at the very peak of his fame. Yet he has felt compelled to join a therapy group. What looks like a near-perfect marriage will be under threat once his secret is out in the open since he has fallen in love with Sylvia, a goat. The ludicrous becomes reality!

Stevie, the wife, will exact terrible revenge, while Billy, their teenage son, storms out before returning for



This is about the here and now, about how the Far Right will never go away, about how a demagogue can only rise because no one cares: *The resistible rise of Arturo Ui* at the Donmar Warehouse (rehearsal)

a father-son reconciliation. Albee's play treads a fine line between black comedy and tragedy, between the unbearable solitude of uncontrollable sexual needs and orthodox morality. The situation is both devastating and absurdly hilarious. Accepted boundaries are broken through as Albee raises uncomfortable questions about tolerance and transgression. Both Lewis and Okenodo are absolutely stunning.

Don Juan in Soho, Wyndham's Theatre, WC2, to June 10; *The resistible rise of Arturo Ui*, Donmar Warehouse, WC2, to June 17; *The Goat, or Who is Sylvia?*, Theatre Royal Haymarket, SW1, to June 24

Luxemburgensia

Wohlstand und Langeweile

Elise Schmit

Man kann ihn fast verpassen, eingeschlagen in den aufklappbaren Buchdeckel eines neuen Bandes bei Cappybarabooks, – den ominösen Schriftzug mit dem explodierten Andreaskreuz, der Luxemburg zur Marke machen soll. Mit ein paar typisch luxemburgischen Werbeatikeln wie hässlichen Schals und klobigen Espressotassen war es also nicht getan. Sicher ein Grund zur Erleichterung! Obwohl der ehemalige Premier kürzlich in einer Rede verkündete, die Bedeutung des Englischen schwinde in Europa, darf das *Nation branding* weiterhin unter dem unbestimmt dynamischen Motto „Let's make it happen“ über die Grenzen getragen werden, neuerdings mittels Produkten von etwas größerer Aussagekraft als selbstklebende Briefmarken.

Bei dem bezuschussten Werk handelt es sich um einen „Reisebegleiter“ für Luxemburg, wie sich die etwas demokratischere Variante einer beliebten Buchsorte nennt. Das Buch verzichtet bewusst auf eine strenge Systematik und den Anspruch, alles entfernt Sehens- und Erlebnismomente aufzulisten. Das Buch enthält vielmehr eine lockere Mischung von Bildern, Tipps für Touristen, Erfahrungsberichten, Interviews, Beschreibungen von Sehens-

würdigkeiten und historischen Hintergrundinformationen über das „einzigartigste Großherzogtum der Welt“. Zur Orientierung dienen lediglich eine Luxemburgkarte am Anfang und die Angabe der Region. Dass Susanne Jaspers und Georges Hausemer mit diesem im eigenen Verlag herausgebrachten Band eine ironische Herangehensweise pflegen wollen, unterstreicht der Untertitel deutlich genug. Das „einzigartigste Großherzogtum“ ist Luxemburg schließlich genauso unbestreitbar wie das interessanteste, das sonnigste, das langweiligste und das regnerischste Großherzogtum der Welt – es gibt ja nur eines. Der unkundige Leser (sprich: der potenzielle Tourist) ist damit gewarnt, nicht alles für bare Münze zu nehmen, was ihm die Autoren über das Land der Banken und Finanzskandale erzählen, etwa wenn von „Industriemetropolen“ die Rede ist oder von Schlossgärten, die es mit Versailles aufnehmen könnten.

Wie schon in ihrem Buch über San Sebastián setzen Jaspers und Hausemer auf eine bunte, abwechslungsreiche Aufmachung mit zahlreichen Fotos und grafischen Elementen. Die Wahl der vorgestellten Orte orientiert sich zum einen an dem, wovon

ein Besucher mit mäßigem Vorwissen womöglich bereits gehört hat, also etwa der Hauptstadt, Schengen, Vianden und Echternach, wird andererseits aber nicht weniger von den Vorlieben der Autoren geleitet. So erfährt der Leser auch Abwegiges und Irrwitziges, beispielsweise wie man mit einer „putzigen“ Fähre von Wasserbillig nach Oberbillig kommt, welcher gutgemeinte Quatsch Besucher im Bankmuseum der Sparkasse erwartet und wo es in Luxemburg-Stadt den besten portugiesischen Mittagstisch gibt. Nicht ausgeschlossen, dass auch Einheimische sich die eine oder andere Anregung für einen Tagesausflug holen, zur Girsterklaus vielleicht oder ins Musée Tudor nach Rosport.

Was aber ist das Land ohne seine Leute? Vermutlich ein gediegenerer Ort, möchte man nach der Lektüre antworten. Glaubt man den Autoren, ist der Luxemburger ein tendenziell geschichtsvergessener und stillloser, ein jedenfalls ungehobelter Zeitgenosse, der sein Essen entweder unter Käsebergen begräbt oder beim „Zappen“ im Kaffee ertränkt, bedeutende Kulturstätten verfallen lässt und auch Wildfremde auf einfache Nachfrage hin über jedes seiner Wehwehchen und Zipperlein minutös aufklärt. Dass

Glaubt man Georges Hausemer und Susanne Jaspers, ist der Luxemburger ein tendenziell geschichtsvergessener und stillloser, ein jedenfalls ungehobelter Zeitgenosse

sie dieses Porträt zumindest teilweise ernst meinen, zeigen Jaspers und Hausemer mit nachdrücklichen Hinweisen auf den Verfall von Kulturstätten, unter anderem in ihrer Darstellung des Schlosses Colpach, der einstigen Begegnungsstätte zwischen Autoren aus Luxemburg und dem Ausland. Wenn es um die Wertung geht, lassen sie allerdings generell gern anderen Stimmen den Vortritt. Eingesprengt im Buch finden sich viele Aussagen ausländischer Autoren und Kulturschaffender, die teils in Interviews, teils in zu Bonmots zurechtgestutzten Zitaten ihre Meinung über dieses schönste und grässlichste aller Großherzogtümer zum Besten geben. Von einer Stadt in Deutschland sprechen die einen, von einem Land in Afrika die anderen. Einige halten

Luxemburg für das glücklichste oder erotischste (...) Land der Welt, anderen – wie dem österreichischen Schriftsteller Josef Haslinger – scheint „die Idee von großem Wohlstand in Verbindung mit Langeweile“ besonders prägend. Die vielleicht bedenkenwerteste, wenn auch nicht leicht für Marketingzwecke verwendbare Aussage stammt von Benoît Majerus. Auf die Frage, was für ihn typisch luxemburgisch sei, antwortet der Historiker: „Dass es nichts typisch luxemburgisches gibt“.

Georges Hausemer, Susanne Jaspers: *Luxemburg. Das einzigartigste Großherzogtum der Welt*. 252 S. Cappybarabooks, Luxemburg 2017. ISBN 978-99959-43-11-0



Was aber ist das Land ohne seine Leute? Vermutlich ein gediegenerer Ort, möchte man nach der Lektüre antworten

Theater

Vorprobe zu den Nürnberger Prozessen

Anina Valle Thiele

Als aufklärende „Schauprozesse“ sollten die Nürnberger Prozesse, bei denen einige Hunderte Hauptkriegsverbrecher des NS-Systems verurteilt wurden, in die Geschichte eingehen. Doch während diese öffentlichen Verhandlungen von 1945-49 vor dem internationalen Militärgerichtshof bekannt sind, ist ein Teil des Vorlaufs, der sich in Luxemburg im verschlafenen Kurort Mondorf zutrug, kaum an die Öffentlichkeit gelangt:

In Bad Mondorf versammelte die US-Armee im Mai 1945 eine ganze Reihe überlebender Nazigrößen, darunter Karl Dönitz, Robert Ley oder Julius Streicher – an ihrer Spitze Hermann Göring – im Luxushotel „Palace“. Sie waren dort gut gesichert interniert und wurden regelmäßig zur Vergangenheit und ihrer persönlichen Schuld befragt, ihre Aussagen dienten später der Anklage in Nürnberg.

Die jungen Offiziere, die die Verhöre durchführen, unter ihnen der spätere amerikanische Botschafter in Luxemburg John Dolibois, waren unerfahren, heißt es. Auf Basis der bis dato unter Verschluss gehaltenen Original-Dokumente aus der „National Archives and Records Administration“ (Nara) und erhaltener Verhörprotokolle wie insbesondere denen von Dolibois zeichnet Anne Simon mit dem Stück *Codename Ashcan*, eine Adaptation des Textes von Ouri Wesoly, die groteske Nachkriegssituation in dem ehemaligen Luxushotel nach: zwischen Ängsten, Uneinsichtigkeit und Bereuen der Nazis und Erstaunen über die Beschuldigungen und Enthüllungen. „Ein permanentes Oszillieren zwischen Faszination und Ekel der amerikanischen Offiziere“, heißt es in der Pressemappe.

„Das war ja bereits Theater und auch eine große Show“, so die Regisseurin Anne Simon zur historischen Ausgangssituation ihres Stücks. Am Anfang stand die Idee des jüdischen belgischen Filmemachers Willy Perelsztejn, der den 2. Weltkrieg selbst versteckt überlebt hat, einen Film über die Geschehnisse in „Ashcan“ zu drehen. *Ashcan*, *l'histoire méconnue de la première prison des dirigeants nazis* wird Anfang 2018 zu sehen sein. Die Idee zum Film sei im Grunde über den CNA und den Filmemacher entstanden, erzählt Anne Simon. „Doch außer ein paar Fotos, die bekannt sind, gibt es nichts“. Wie macht man aber einen Dokumentarfilm ohne Bildmaterial? Ein Theaterstück schien die geeignete Form einer bebilderten Erzählung, die sich der damaligen Situation und den Personen annähert. „Wir verfolgen den Theaterprozess zur Auseinandersetzung

Anne Simon zeichnet mit dem Stück *Codename Ashcan* die groteske Nachkriegssituation im Luxushotel Palace in Bad Mondorf nach



Anne Simon während der Proben im TNL, diese Woche

mit den Figuren – die als quasi dokumentarische Elemente mit in den Film einfließen“, so Simon. Die Kamera hat die Proben begleitet. So entsteht – auch im Wissen um den Dreh – eine Präsenz, die sonst nicht existiert. Eine etwas „verdrehte Idee“, gibt Simon zu, denn der Dokumentarfilm folge so den Schauspielern, den Dramaturgen und sie wie sie sich über die Konstellation und die Figuren austauschten...

Es bleibt jedoch Theater, das heißt eine künstlerische Annäherung. „Ich verliere die Zuschauer unterwegs, wenn ich mit Daten herumschmeiße. Das bringt nichts“, so Simon. Ihr geht es in dem Stück um eine Grundstimmung und um das Prinzip dieser Figuren. Wie kann so ein System wie der Nationalsozialismus überhaupt funktionieren? Was sind die Ausreden der Beteiligten? Wie werden Gräueltaten schöngeredet, wie können Menschen überhaupt an ein System, das auf Lügen gebaut ist, glauben?

Eine Aufarbeitung der Shoa im Stile Hannah Arendts? Arendt, die über den Eichmann-Prozess 1961 für *The New Yorker* berichten sollte, und ihr Begriff der „Banalität des Bösen“ sorgten für Kritik und Kontroversen. Als gewöhnlichen Schreibtischtäter und „Nobody“ beschrieb die jüdische Philosophin den SS-Obersturmbannführer, ein Hauptverantwortlicher der Deportationen von mehr als 6 Millionen Juden in der Shoa, Eichmann als Typus der arbeitsteiligen Moderne. Anne Simons Ansatz klingt ganz danach. „Es geht nicht nur um die Aufarbeitung der Shoa. Es geht mir wirklich mehr um die Gefangenen, die da sitzen und letztendlich in den Spiegel schauen müssen. Das ‚Dritte Reich‘ ist zu Ende und inwiefern sind die Dinge, an die man geglaubt hat, noch gültig? Es ist noch vor Nürnberg und die Gefangenen kämpfen mit ihrer Vergangenheit, damit etwas zu erhalten, was für uns natürlich heute verloren ist.“

Es ist eine surreale Situation, die in *Ashcan* nachgespielt wird. Simon will zeigen, wie die Täter versuchen, das System, an das sie einst glaubten, aufrechtzuerhalten – und ihre Unsicherheit über

die weitere Zukunft. Gibt es den Typus des abgeklärten Verbrechers, und was steht hinter der Maske? Dass Diktatoren und Massen faschistische Systeme über Jahrzehnte aufrechterhielten, sei letztlich etwas sehr Gegenwärtiges, darin sieht die Regisseurin eine Aktualität. Natürlich seien alle Diktatoren und Autokraten auch verrückt, wenn auch nicht im klinischen Sinn. Das wäre zu einfach. „Ich sehe Menschen, die versuchen, sich an ein System festzukrallen, weil das etwas ist, was sie sich über Jahre, Jahrzehnte einge-redet haben, woran sie glauben wollen. Das haben wir doch heute auch. Ich glaube, das Stück ist eine Reflexion hierüber.“

Es sind Luxemburger Charakter-Darsteller, die die Rollen in *Ashcan* übernehmen wie Marco Lorenzini oder Steve Karier, der Hermann Göring spielt, aber auch deutsche und anglophone Schauspieler. Die gesamte Konstellation im Hotel in Mondorf nach dem Ende des Terrors habe sehr viel mit Schauspiel zu tun, so Simon. All diejenigen, die darüber berichtet haben wie Erika Mann, hätten bereits theatrale Begriffe genutzt, um über *Ashcan* zu schreiben, „fast so, als wären es die Proben zu Nürnberg gewesen“. Gerade in der doppelbödigen Figur Görings, einem irgendwie auch sympathischen Lebemann, könne man einen Archetypus wiederfinden. „Göring war ein Populist, ein Mensch der Menschen, Göring hat sogar Witze über sich selbst gesammelt. Er muss ein kleines Heftchen gehabt haben, in dem er die Witze, die über ihn auf der Straße gemacht wurden, aufgeschrieben hat“, erzählt Simon. Selbst US-Botschafter John Dolibois habe geschrieben, dass Göring sicher derjenige war, mit dem man am liebsten zu einer Party gegangen wäre.

Im Stück trete die Gefühllosigkeit von Karl Döhnitz hervor, für einen Militär gehöre Töten eben zum Job. Die rechtliche Frage bei ihm sei, waren es anklagbare Verbrechen, also „war crimes“, oder noch zulässige kriegerische Mittel? „Ich persönlich finde es total abstrus, dass es da Kriegsregeln gibt, Kriege überhaupt. Aber woher seine rechtfertigende Abgeklärtheit kommt, versuche ich irgendwie zu verstehen“, sagt Simon. Diese Menschen müssten doch auch abgestumpft sein. „Und da die Relationen zu sehen und es eben nicht nur als Geschichte abzutun“, darum ginge es ihr.

Ist es die ungeahnte Nähe zum „Weltgeschehen“, der Ansammlung des Bösen im kleinen luxemburgischen Mondorf, die einen Teil des Interesses an dieser nur wenige Monate andauernden Episode nach der Befreiung durch die Alliierten auslöst? Ist es ein Theaterstück, das in Luxemburg spielt, der Ort aber weniger Bedeutung hat, als vielmehr der nahe Blick auf die Charaktere des historischen Horrors? Anne Simon hofft darauf, dass die Zuschauer durch die direkte Konfrontation die Bezüge zum Heute schlagen können, „die Gefahr dieser Banalität des Bösen“ erkennen. Und die Besucher sich die Fragen stellen, die sie bei den Proben im Kopf haben: Was hätte ich gemacht? Wäre ich weggelaufen? Hätte ich jemanden versteckt?

Keine Frage, das knapp zweistündige Stück *Codename Ashcan*, das – wie bei den Original-Verhören – auf Englisch und Deutsch gespielt wird, hat Potenzial, die durch den Artuso-Bericht entstandene Diskussion auf einer individuellen Ebene fortzusetzen. Ein weiteres Puzzle-Teilchen und eine künstlerische Auseinandersetzung mit der Präsenz der Vergangenheit.

Théâtre

Drôlement brisés

Faire du vaudeville sur la France ouvrière ravagée par les conséquences des délocalisations, le chômage et le suicide ? Aucun problème ! C'est ce qui semble avoir été la réflexion initiale du dramaturge Rémi De Vos lorsqu'il a créé *Cassé*, actuellement mis en scène par Myriam Muller dans une création du Théâtre du Centaure à Luxembourg. Un grand écart permanent et surprenant, qui amuse et abuse juste ce qu'il faut...

Christine ne va pas bien du tout. Pendant près de deux décennies, elle s'est levée et s'est couchée en pensant Prodex, la société qui l'employait jusque-là, ancien fleuron de l'électroménager devenu désuet dans une société de consommation gouvernée par l'obsolescence programmée. L'historique fictif du groupe ressemble à bon nombre de cas bien réels : ralentissement de l'activité, rachats divers et variés, échecs, grosses primes de départ, délocalisations...puis LA délocalisation, celle qui coûte son poste à Christine. Dans sa colère, elle vocifère et amalgame : « Aujourd'hui, les jeunes ils s'en foutent de la qualité ! Ils veulent des couleurs *flashy*, c'est le truc des chinois ça, les couleurs *flashy* ! ». Son mari Frédéric, placide et amoureux, fait tout ce qu'il peut pour lui remonter le moral mais n'arrive pas à la cheville des plaquettes de Lexomil et autres antidépresseurs que sa compagne avale quotidiennement... Cette dépression d'inactive va toutefois se transformer en inquiétude sans borne lorsque Frédéric partage son bonheur d'être progressivement rétrogradé de technicien informatique chez Sodecom à technicien de surface, nom politiquement correct pour « sorteur de poubelles ». La redécouverte du contact humain et de son propre corps consé- quente à cette nouvelle fonction enchante Monsieur au plus haut point, mais pour Madame, ce n'est qu'un masque... Elle en est certaine : son mari va encore plus mal qu'elle et il est le prochain sur la liste déjà longue de suicides dans son entreprise !

Christine fait ainsi de cette conviction une cause à défendre à l'aide d'une série de personnages tous plus délicieusement caricaturaux les uns que les autres : sa meilleure amie bimbo aux mœurs légères ; un médecin épris, transi et soumis ; un voisin « no life » intrusif à souhait ; un collègue syndicaliste de la première heure au phrasé de manif perpétuel ; une mère restée aussi bourgeoise que son père n'est resté prolétaire... Tout ce petit monde va et vient dans l'appartement de Christine et Frédéric sans jamais se douter – ou presque – de la supercherie qui est en train de se jouer sous leurs yeux, dernier moyen loufoque trouvé par le personnage principal pour sauver ce qu'elle croit encore possible.

Pour jouer tous ces joyeux cré- tins, il n'est pas peu dire que Myriam Muller a su s'entourer d'une équipe au poil, chacune et chacun donnant l'impression d'être né dans son personnage... Eugénie Anselin, Olivier Foubert, Denis Jousse- lin, Nicole Max, Francesco Mormino, Franck Sasonoff et Jules Werner sont en effet criants de vérité et parviennent à faire monter l'intensité comique au même rythme que celui auquel Christine, interprétée par une Cathy Baccega en grande forme, perd les pédales, le tout dans un rythme et un ton vaudevillesques totalement assumés. Et c'est ce premier degré apparent et décomplexé qui permet le contraste, et de ce fait la mise en emphase de la toile de fond beaucoup plus sombre de *Cassé* ; qui fait rire plus jaune que de bon cœur tout au long de la représentation. On se rappellera cependant les excellentes blagues potaches de Franck le voisin *geek* qui tombent toujours à point nommé... La mise en scène, quant à elle, est de nouveau simple, astucieuse et efficace, comme sait si bien le faire le Centaure. Les murs sont de véritables métaphores de la vie de Christine, solides en apparence mais complètement perméables aux intrusions extérieures, alors que le placard, synonyme de punition, devient un refuge, le seul cocon sûr et hermétique au cœur de cette tempête sociale... De Vos a déclaré en parlant de sa pièce : « Quand Feydeau montre le côté ridicule du bourgeois ça ne dérange pas. Mais faire rire d'un prolétaire aujourd'hui c'est incorrect », c'est pourtant bien ce que réussit à faire à présent Myriam Muller grâce à ce texte on ne peut plus actuel. Fabien Rodrigues

Cassé de Rémi de Vos, Mise en scène : Myriam Muller. Avec Eugénie Anselin, Caty Baccega, Olivier Foubert, Denis Jousse- lin, Nicole Max, Francesco Mormino, Franck Sasonoff, Jules Werner ; les 5, 6, 12, 13, 16, 19, 23 et 24 mai à 20 heures et les 7, 14, 18 et 21 mai à 18h30 au Théâtre du Centaure, www.theatrecentaure.lu.



Marin, Martin Olbertz, Gintare Parulyte, Thomas Wißmann, Daron Yates, Patrick Murphy (Military Assistant). Eine Produktion des Théâtre National du Luxembourg und Nowhere Land Productions; Coproduktion: Les Films de la Mémoire, Pflanztheater Kaiserslautern. Premiere am 18. Mai 2017, um 20 Uhr im TNL. Weitere Spieltermine: 20., 26. und 31. Mai um 20 Uhr und am 21. Mai um 17 Uhr, sowie am 22. und 29. Mai um 10 Uhr; www.tnl.lu.

A-Z.LU

S'INFORMER
RECHERCHER
DECOUVRIR
LIRE

a-z.lu

a-z.lu est l'interface de recherche unifiée des collections du réseau des bibliothèques *bibnet.lu*, du portail *eluxemburgensia.lu* de la Bibliothèque nationale et de la bibliothèque numérique *findit.lu* du Consortium Luxembourg.

powered by Bibliothèque nationale de Luxembourg

Secrétariat général des établissements pénitentiaires

Poste vacant

L'administration pénitentiaire engage de suite, dans la carrière E du salarié de l'État,

1 cuisinier qualifié et expérimenté (m/f) avec CATP/DAP ou équivalent

pour les besoins du Centre pénitentiaire de Givenich (CDD et à tâche complète).

Les intéressé(e)s sont invité(e)s à adresser leur candidatures accompagnées des pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- un extrait récent du casier judiciaire ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- une copie des certificats et diplômes d'études ;
- une copie du permis de conduire

pour le 19 mai 2017 au plus tard au :
Secrétariat général des établissements pénitentiaires
Cité judiciaire
Bâtiment BC
L-2080 Luxembourg

Les candidatures remises après cette date ne sont plus prises en considération.

Renseignements supplémentaires :
tél. 47 59 81-377

Vacance de poste

La Direction de la Santé

se propose de recruter

un médecin-dentiste (m/f) à plein temps pour la division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents

sous le statut du fonctionnaire de l'État.

Missions :

- Organisation de la surveillance de la santé dentaire des enfants en accord avec législation réglementant la médecine scolaire ;
- Collaboration aux examens médico-dentaires des enfants du fondamental ;
- Développement d'activités de promotion de la santé dentaire des enfants et des adolescents ;
- Réalisation de rapports d'évaluation sur les activités réalisées ;
- Collaboration aux initiatives de promotion de la santé visant les enfants et les adolescents (ex GIMB).

Exigences spécifiques :

- Médecin dentiste disposant d'une autorisation d'exercer au Luxembourg

- Compétences techniques :
- Bonnes connaissances en sciences médicales dentaires de l'enfant et de l'adolescent ;
 - Bonnes connaissances en activités de promotion de la santé dentaire des enfants ;
 - Intérêt pour la santé publique ;

- Compétences conceptuelles et rédactionnelles ;
- Aisance pour réaliser des formations, des conférences

Compétences générales :

- Capacité de travailler en équipe – flexibilité, capacité d'adaptation ;
- Sens de l'organisation ;
- Gestion de projet

Connaissances linguistiques :

- Luxembourgeois – français – allemand – anglais

Connaissances informatiques de base :

- Word, Excel

Tous renseignements supplémentaires en rapport avec le poste vacant pourront être demandés par téléphone ou par e-mail à Dr Yolande Wagener, 247-85580 ou Yolande.Wagener@ms.etat.lu.

Les demandes avec lettre de motivation, curriculum vitae et copies des diplômes sont à adresser pour le 31 mai 2017 au plus tard à
Dr Jean-Claude Schmit
Directeur de la Santé
Villa Louvigny
Allée Marconi
L-2120 Luxembourg

Secrétariat général des établissements pénitentiaires

Poste vacant

L'administration pénitentiaire engage de suite, dans la carrière B du salarié de l'État,

1 ouvrier-technicien (m/f) en environnement (gestionnaire dépôt)

pour les besoins du Centre pénitentiaire de Luxembourg (CDI et à tâche complète).

Les intéressé(e)s sont invité(e)s à adresser leur candidatures accompagnées des pièces suivantes :

- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation ;
- un extrait récent du casier judiciaire ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- une copie du permis de conduire

pour le 19 mai 2017 au plus tard au :
Secrétariat général des établissements pénitentiaires
Cité judiciaire
Bâtiment BC
L-2080 Luxembourg

Les candidatures remises après cette date ne sont plus prises en considération.

Renseignements supplémentaires :
tél. 47 59 81-377

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :

Date : 22.06.2017
Heure : 10.00 heures

Lieu :

Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux d'installations sanitaires à exécuter dans l'intérêt du « Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff » à Sanem

Description succincte du marché :

- 5 groupes hydrophores pour l'extinction incendie comprenant 94 RIA
 - 17 colonnes sèches avec 60 raccords
 - 2 250 m conduites galvanisées
 - 360 extincteurs mobiles
 - 1 adoucisseur d'eau
 - 6 préparateurs d'eau chaude avec 2 réservoirs
 - 1 séparateur de graisses NS 15
 - 1 250 appareils sanitaires en céramique et acier inoxydable
 - 20 160 m conduites en acier inoxydable
 - 5 000 m conduites d'évacuation eaux usées
 - 2 500 m conduites PP
- Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.
La durée prévisible des travaux est de 531 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux : 1^{er} semestre 2018

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).
Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :

- Effectif minimum en personnel occupé dans le métier concerné : 50 personnes
- Chiffre d'affaire annuel minimum dans le métier concerné : 5 000 000 euros
- Nombre minimal des références pour des ouvrages analogues et de même nature : 3

Réception des offres :
Les offres portant l'inscription « Soumission pour les travaux d'installations sanitaires à exécuter dans l'intérêt du 'Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff' à Sanem » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
11.05.2017

La version intégrale de l'avis n° 1700732 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Secrétariat général des établissements pénitentiaires

Poste vacant

L'administration pénitentiaire engage de suite, dans la carrière E du salarié de l'État,

1 cuisinier qualifié et expérimenté (m/f) avec CATP/DAP ou équivalent

pour les besoins du Centre pénitentiaire de Givenich (CDI et à tâche complète).

Les intéressé(e)s sont invité(e)s à adresser leur candidatures accompagnées des pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- un extrait récent du casier judiciaire ;

- une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- une copie des certificats et diplômes d'études ;
- une copie du permis de conduire

pour le 19 mai 2017 au plus tard au :
Secrétariat général des établissements pénitentiaires
Cité judiciaire
Bâtiment BC
L-2080 Luxembourg

Les candidatures remises après cette date ne sont plus prises en considération.

Renseignements supplémentaires :
tél. 47 59 81-377



Appel d'offres

En vue de la conclusion de deux contrats de bail commercial

Le Fonds Belval lance un appel d'offres en vue de la conclusion de deux contrats de bail pour l'exploitation de locaux commerciaux à Belval. Les locaux à exploiter sont :

- Un local « café – bistrot » situé dans les fondations du Hauts Fourneaux B, sises 3, avenue des Hauts Fourneaux à L-4362 Esch-Sur-Alzette. Le local commercial a une surface total d'environ 246 m² qui comprend la salle de débit de boisson, les surfaces sanitaires et deux surfaces de stockages. Le local commercial est doté en plus d'une surface de terrasse d'environ 150 m².
- Un local « pâtisserie – salon de consommation » situé dans la Maison de l'Innovation, sise 5, avenue des Hauts Fourneaux à L-4362 Esch-Sur-Alzette. Le local commercial a une surface total d'environ 222 m² qui comprend la salle consommation, les surfaces sanitaires, une surface de stockage et une surface pour stockage poubelles. Le local commercial est doté en plus d'une surface de terrasse d'environ 141 m².

Le futur exploitant aura à charge l'aménagement intérieur des locaux.

Les dossiers d'appel d'offres seront transmis par voie électronique sur demande. Les demandes sont à introduire jusqu'au 22 mai 2017 inclus par e-mail au service des soumissions du Fonds Belval (soumission@fonds-belval.lu). Pour tous renseignements téléphoniques, veuillez contacter le service des soumissions au 26 840 217.

Une visite obligatoire des locaux sera organisée à partir du 24 mai 2017, les dates seront communiquées par e-mail aux candidats. Les offres seront à transmettre par courrier recommandé ou à déposer auprès de la réception du Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
à L-4361 Esch-sur-Alzette
pour au plus tard le 04 juillet 2017 à 10.00 heures

Les candidats remettront une offre de loyer ainsi qu'un descriptif détaillé du projet d'exploitation et les certificats administratifs tels que requis. Les conclusions des contrats de location résulteront des évaluations des offres sur base des critères de pondération spécifiés au dossier d'appel d'offres.



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :

Date : 20.06.2017
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : +352 26840 1
E-mail : soumission@fonds-belval.lu

Section II : Objet du marché

Description succincte du marché :
Soumission relative aux travaux de chapes dans le cadre de la construction du Bâtiment Laboratoires aile Nord à Belval.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
À télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu)

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Réception des offres :
La remise électronique des offres est autorisée pour cette soumission. Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
08.05.2017

La version intégrale de l'avis n° 1700721 peut être consultée sur www.marches-publics.lu



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 15.06.2017
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : +352 26840 1
E-mail : soumission@fonds-belval.lu

Section II : Objet du marché

Description succincte du marché :
Soumission relative aux travaux de fourniture et pose de mobilier administratif dans l'intérêt des équipements de la Maison du Livre à Belval.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
À télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu)

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Réception des offres :
La remise électronique des offres est autorisée pour cette soumission. Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
05.05.2017

La version intégrale de l'avis n° 1700718 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

d'Letzebuenger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983

Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant, rédacteur en chef** Romain Hilgert (48 57 57-22; rhilgert@land.lu). **Rédaction** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), Josée Hansen (48 57 57-26; jhansen@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-28; ikurschat@land.lu), Michèle Sinner (48 57 57-20; msinner@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu) **Photos** Sven Becker (sbecker@land.lu) **Administration** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Publicité** Maison Moderne Media Sales 10, rue des Gaulois Luxembourg; boîte postale 728, L-2017 Luxembourg (27 17 27 27-32; francis.gasparotto@maisonmoderne.lu) ; **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 3,50 € **Abonnement annuel** 120,00 € **Abonnement étudiant/e** 65,00 € **Comptes en banque** CCPLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL : IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLLULL : IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEELULL : IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL : IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXLULL : IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

Exposition

Vert-de-gris

Loïc Millot

Depuis qu’il s’est implanté en 2010 dans le paysage messin, le Centre Pompidou-Metz ne cesse pas d’interroger, voire de surprendre. Pour le meilleur comme pour le pire. Après l’euphorie des débuts – des milliers de spectateurs se précipitaient à ses portes pour découvrir le spectaculaire bâtiment et le trésor qu’il recelait –, c’est la gueule de bois. La fête est finie.

Certes, la structure en bois tressé est une belle réussite architecturale signée Shigeru Ban et Jean de Gastines. Mais au premier hiver, le revêtement de la toiture s’est déchiré sous le poids de la neige... Drôle de chapeau chinois. L’exposition inaugurale *Chefs-d’œuvre ?* élaborée à l’époque sous la direction de Laurent Le Bon (aujourd’hui directeur du Musée Picasso, à Paris) affichait des ambitions à la hauteur d’un satellite de la prestigieuse institution parisienne. Mais celle-ci a duré plus d’un an, quasiment sans aucune proposition alternative qui ne soit digne de ce premier évènement. Résultat : même les spectateurs les plus enthousiastes ont fini par se lasser.

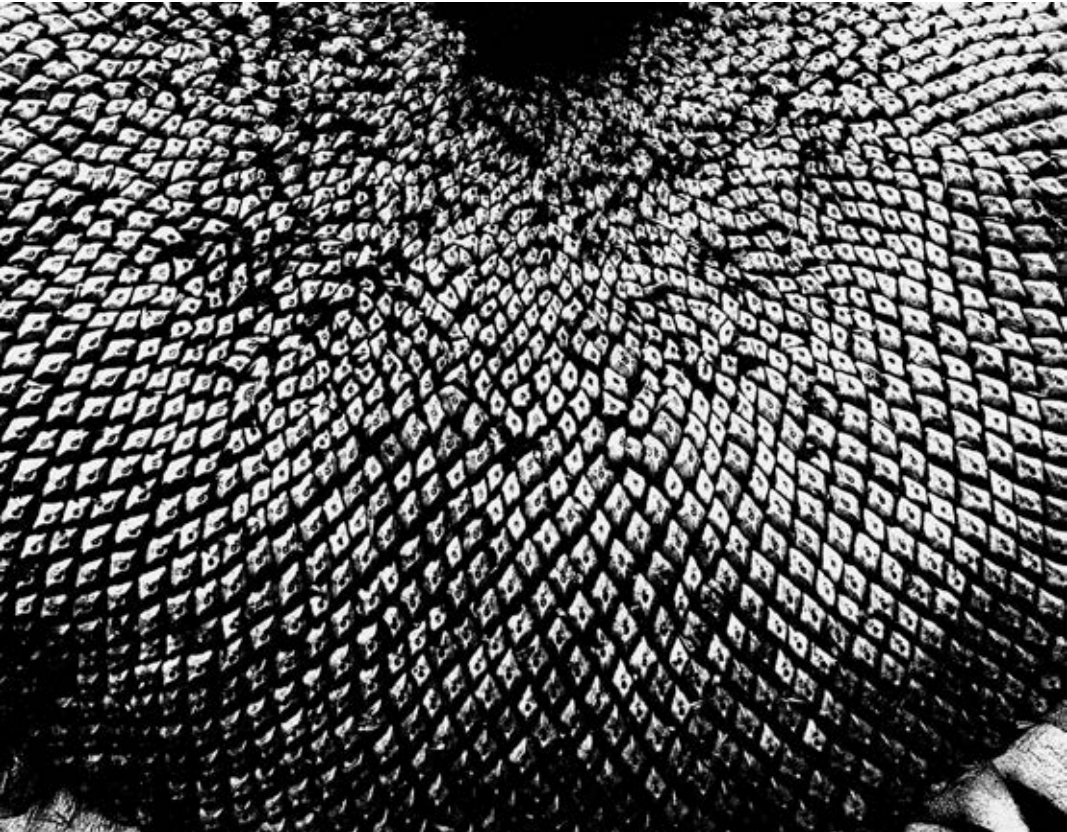
C’est donc avec une certaine appréhension que l’on attendait l’exposition intitulée *Jardin infini, de Giverny à l’Amazonie*, organisée sous le patronage de la nouvelle directrice de l’institution, Emma Lavigne (également commissaire aux côtés de Hélène Meisel). Ce qui frappe tout d’abord en arrivant au premier niveau de l’exposition, c’est le soin particulier porté à la scénographie – une signature qui permet aujourd’hui d’identifier le Centre Pompidou-Metz au sein du paysage muséographique. Colorée, aérée, ludique, la mise en espace des œuvres incite le spectateur à une libre déambulation. C’est plutôt du côté du contenu – des œuvres – que ça pêche parfois. Après quelques semaines d’exposition seulement, le médaillon représentant les nymphéas de Monet (*Nymphéas*, 1907) a disparu des cimaises pour retourner au musée d’Art moderne de Saint-Étienne... On n’en verra pas d’autres, des nymphéas, et c’est bien dommage. De Monet (1840-1926), il ne reste qu’une photographie dans son jardin et quelques lettres écrites de sa main. Dès le début, l’exposition perd donc son point d’entrée.

Que reste-t-il alors pour nous consoler de ce faux-départ, pour ricocher après le grand « plouf » de Giverny ? Il y a le portrait sensuel d’un iris blanc (*White Iris N°7*, 1957) peint à l’huile par Georgia O’Keeffe. Il y a la féerie d’un jardin aquatique tel que l’a rêvé Paul Klee (*Aquarium in Garten*, 1928), dont le bocal aux poissons rouges évoque la série peinte par Matisse au début des années 1910. Dans les pas de Monet, Pierre Huyghe a reconstitué l’écosystème de l’étang de Giverny (*Nymphéas Transplant*, 14-18, 2014) ; dans leau prélevée à cette source ondulent poissons et am-

C’est avec une certaine appréhension que l’on attendait *Jardin infini, de Giverny à l’Amazonie* au Centre Pompidou-Metz



Kazuo Shiraga : *Challenging Mud*, 1955



Edward Steichen : *Sunflowers Seeds*, vers 1925-1930

phibiens, aquarium qui rencontre l’émerveillement des enfants. Signalons l’œuvre immersive de Gabriel Orozco, *Color travels through flowers* (2015), constituée de feuilles trouvées dans une usine de fleurs artificielles, sans oublier la peinture faussement naïve de la brésilienne Tarsila do Amaral (*A Cuca*, 1924) et les racines de palétuvier servant aux sculptures amazoniennes de Frans Krajcberg (*Sans titre*, 1987).

Au second niveau du parcours, la scénographie débarrassée de ses floritures fait place à un éclairage propice au recueillement. Dans la première salle, le spectateur est accueilli par les œuvres du génial Francisz Kupka (1871-1957), et d’une artiste suédoise tombée dans l’oubli, Hilma af Klint (1862-1944). Les deux artistes sont, au même titre que Kandinsky, des pionniers de l’abstraction. Écllosion de formes germinales pour le premier, où la vie terrestre communique avec le céleste (*Printemps cosmique I*, 1911-1920), puis mysticisme de la symétrie (*The Dove*, N°2, 1915) et des auréoles de couleurs au sein des aquarelles de la seconde (*The Birch*, 1922). Sur la gauche, on est happé par la lumière éblouissante que propage la pièce de Claudio Parmiggiani (*Luce, luce, luce*, 1968/2016), composée uniquement à partir de pigment pur de jaune de cadmium. Ses rayons côtoient la clarté métaphysique dans laquelle baigne le paysage-atelier de Pierre Bonnard (*L’Atelier au mimosa*, 1939-1946). Ce tableau est cependant bien connu des habitués du Centre Pompidou-Metz puisqu’il était déjà exposé à l’occasion de l’exposition *Chefs-d’œuvres ?...*

D’autres œuvres surprennent davantage par leurs matérialités et leurs qualités de présence. On retiendra notamment deux « météorites » déposées par Lucio Fontana (*Ceramica spaziale*, 1949 ; *Concetto spaziale, Natura*, 1959-1960) et la *Jardinière* de Thierry De Cordier, cabane habillée de couvertures dans laquelle l’artiste belge se réfugie pour écrire. Soulignons la très belle salle dédiée à Jean Dubuffet et à ses mosaïques minérales et végétales, parfois même composées d’ailes de papillons (*Paysage aux argus*, 1955). Celles-ci dialoguent avec les objets naturels collectionnés par le galeriste Daniel Cordier. Ce dernier ensemble confirme la Nature comme étant créatrice de formes et de forces. L’itinéraire est en outre ponctué de films choisis. Au programme : les battements d’ailes et de feuilles que fait danser Stan Brakhage (*Mothlight*, 1963 ; *The Garden of Earthly Delights*, 1981), les fulgurances pop et lyriques de Derek Jarman (*The Garden*, 1990), l’odyssée psychédélique de James Whitney (*Lapis*, 1966), sans oublier *Minutes Bodies*, réalisé par Stuart Staples, chanteur du groupe Tindersticks, à partir d’archives filmiques ayant appartenu au naturaliste Franck Percy Smith (1880-1945).

En quittant les lieux, la mélancolie nous envahit devant la forêt de bitume qui encinte le bâtiment et empêche le paysage de respirer. Le temps est venu, en effet, de cultiver son jardin. En commençant par chez soi.

L’exposition *Jardin infini. De Giverny à l’Amazonie* dure encore jusqu’au 28 août au Centre Pompidou-Metz, 1 parvis des Droits-de-l’Homme, 57020 Metz ; www.centrepompidou-metz.fr.



Dominique Gonzalez-Foerster : *Chronotopes & Dioramas (Tropical)*, 2009

Exposition

Images du monde



Klaus Mettig : *Delhi*, 2005

Lucien Kayser

Cela fait déjà quelques dizaines d’années que Klaus Mettig court le monde, muni de combien de caméras. Mais en premier d’un coup d’œil pointu, d’un don d’observation poussé, les deux portés par une belle conscience sociale et politique. De là le résultat de grande richesse, d’extrême engagement qu’il rapporte de ses voyages aux quatre coins, à l’est comme à l’ouest, au sud comme au nord, dans ce qu’on appelle le monde en développement, ou pays émergents, dans les métropoles, les unes prises encore dans la pauvreté, engagées quand même dans la voie de la modernité, les autres pleines déjà de signes d’opulence, ce qui pourtant n’exclut pas non plus de grands écarts, de frappants contrastes.

Reisender ohne Fahrtschein, dit le titre de l’exposition de Klaus Mettig au LVR-LandesMuseum Bonn. Il faut le mettre en relation avec un bon mot de John Berger, évoquant un rêve où un vieil ami vient le voir de très loin, et lui de demander si l’ami est venu en photo ou en train. Toutes les photographies étant une sorte de voyage et en même temps une expression d’absence.

Bien sûr, la photographie, quelque présente qu’elle soit, ne peut effacer, nier l’absence. Ni la remplacer. Pas non plus celle de Klaus Mettig, elle, on ne peut plus présente et prenante. Dans de grandes œuvres panoramiques, qui font jusqu’à quatre mètres de largeur ; de sorte qu’on se retrouve là, devant, à la place même du photographe, bien plus, on est pris dans la situation même. L’exposition, dans une tout autre démarche, un autre dessein, comporte des ensembles faits de quatre photographies plus réduites, quatuors si l’on veut, plus construites, composés

dans des intentions thématiques et formelles. Et notre regard de changer aussitôt, se faisant plus distant, l’analyse prenant le dessus.

Retour aux panoramas, qu’ils soient d’Asie, comme Delhi, Katmandou ou Shanghai, de Dubaï, du Moyen Orient, comme Ramallah, ou encore d’Amérique et New York. Un lieu s’y déplie, et plus que cela, une vie se déploie, un environnement où des hommes sont saisis dans tels moments de leur existence. Klaus Mettig nous donne évidemment ce qui de suite permet, fortement la plupart du temps, de situer les choses. On reconnaît, ou du moins on en a déjà eu une petite idée, une image. Mais ces panoramas, il faut les fouiller, l’œil alors ne peut plus guère s’arrêter, et va de surprise en surprise. Il est là un récit à multiples strates.

Ce qui est le plus visible, c’est bien sûr l’anecdote, ou dirai-je plus généralement l’air du lieu, plus touristiquement, la part d’exotisme. Il faut creuser. Et ce qui alors interpelle, c’est ce qu’on peut appeler les failles dans ces images du monde. Comment des changements, des métamorphoses (de la mondialisation) s’y mettent en place, les ravages qu’ils font, les équilibres qu’ils détruisent. C’est gros, ça saute aux yeux, trop, avec les gros tuyaux, de gaz ou d’un quelconque liquide, qui traversent des bidonvilles, des décharges où vivent humains et animaux. C’est plus subtil, avec cette femme, à un carrefour américain, de la manière la plus vieillotte, une pancarte sur le dos, elle invite : « Learn digital media ». À Dubaï, l’injonction est nette, même s’il ne s’agit que d’affaire immobilière : « Life’s moving downtown. Don’t be left behind ».

Le voyageur Klaus Mettig emmène au loin, le photographe confronte à une réalité qui interpelle

Klaus Mettig, au long de ses voyages, a amassé des archives de dimension considérable, faites des photographies qu’il réalise entièrement, jusqu’à l’agrandissement, de ses propres mains. C’est là qu’il a puisé pour les ensembles de quatre pièces, quatuors peut-être plus axés encore sur la présence humaine ; du moins plus directement, plus immédiatement. Mais même dans les panoramas, ce qui frappe du côté des hommes, des femmes, des enfants, c’est la façon toute naturelle dont ils y figurent. Sans être le moins du monde dérangés, même là où leur propre regard se porte vers la caméra, vers nous. Et s’il révèle des fois une mélancolie, voire de la tristesse, ce regard est toujours empreint d’une dignité incontestable. Cela appartient aussi aux œuvres de Klaus Mettig, et il n’y a guère de meilleur qualificatif, une grande humanité de part et d’autre.

Klaus Mettig, *Reisender ohne Fahrtschein*, exposition au LVR-LandesMuseum Bonn, ouverte jusqu’au 9 juillet 2017, du mardi au vendredi ainsi que le dimanche de 11 heures à 18 heures, le samedi de 13 heures à 18 heures. www.landesmuseum-bonn.lvr.de

STIL

O Mamm !



Frieden, Nächstenliebe, Barmherzigkeit? Nach den Fürbitten kommt das Schießtraining



Früher war die Oktav Gelegenheit, bei Namur einen Kaffee zu trinken

Michèle Sinner

Vor 1985 Geborene und in Luxemburg Herangewachsene, die es dieser Tage trotz der vielen Baustellen morgens früh in die Luxemburger Altstadt schaffen, können sich dort einen proustschen Moment erwarten. Wenn, von einzelnen Motorradpolizisten begleitet, eine kleine Schar Rentner und Kinder in weißen Kutten murmelnd vorbeizieht, setzen sich die Lippen jener, die vor der Einführung des Moralunterrichts schulpflichtig waren, trotz jahrelanger Gottesdienstabstinenz unwillkürlich im bekannten monotonen Rhythmus in Bewegung: GegrüßtesteistduMariavollderGnadenderHerristmitdirDubistgebenedeitunterdenWeibernundgebenedeitistdieFruchtdeinesLeibesJesus (hier ist Zeit zum Luftholen) HeiligemariamutterGottesbittfürunsSünder (hier entwickelt sich der Chor auf natürliche Art zum Kanon und geht nahtlos in ungewisses Raunen über) AMEN!

Früher war die Muttergottesoktav Anlass für die von mehreren Stunden Fußmarsch erschöpfte Landbevölkerung, sich bei Namur eine Tasse Kaffee zu gönnen und die bessere Verwandtschaft in der Hauptstadt zu besuchen. Beziehungsweise für die Kinder die Gelegenheit, einen Teil des Taschengeldes in den eigenen Rosenkranz und den anderen in kanadische Bonbons und/oder gebrannte Nüsse zu investieren. Sprich, die Oktav war nicht nur gut fürs Seelenheil und die Gesundheit, sondern auch für den familiären Zusammenhalt und die lokale Ökonomie.

Doch auf dem Mäertchen muss man heute lange suchen, um überhaupt noch Devotionalien zu finden. Einzig die Caritas hält auf dem Knuedler wacker die Stellung und verkauft für wenige Euro Rosenkränze aus Holzperlen, die allerdings von der Konkurrenz in Lourdes stammen. Da die portugiesischen Landsleute nahe der Gelle Fra Statuetten der Muttergottes aus Fatima verkaufen und sogar die Pilgerheftchen, welche die Kinderschuhe häkelnden Omas den Gläubigen im Missionsbasar freundlicherweise gratis mitgeben, von Pilgerfahrten in den Nachbarländern stammen, drängt sich die Frage auf, ob die heimische Maria im eigenen Land von Importware verdrängt wird, weil ihre Wunder schlecht dokumentiert sind und sie keinen Hirtenkindern erschienen ist, und ob sich der Marienkult mit ein wenig besserem Marketing nicht gezielt zur Tourismusförderung nutzen ließe?

Schließlich löste der deutsche Komiker Hape Kerkeling mit seinem Buch *Ich bin dann mal weg* einen wahren Pilgerboom nach Spanien aus, die Wege sollen dermaßen überlaufen sein, dass die Selbstfindung kaum noch möglich ist. Mit dem richtigen, bestsellerfähigen Pilgerbotschafter könnte sich das Gibraltar des Nordens vielleicht auch als Santiago des Nordens, als alternativer Geheimtipp andienen, wo es sich ungestört pilgern lässt. Die Reihen in der Kathedrale sind während der Oktavwoche auf jeden Fall so leer,

dass ausreichend Platz wäre. Und immerhin werden auf dem Mäertchen schon Gromperekichelcher und Kniddelen „Made in Luxembourg“ zur Stärkung angeboten.

Doch wenn die richtige Stimmung aufkommen soll, müsste dringend eine höhere moralische Instanz eingreifen, um den Sündenpfuhl aufzuräumen, zu dem der Mäertchen verkommen ist. Weit über die üblichen Verpflegungsbedürfnisse der Pilger nach gebackenem Fisch und Waffeln hinaus, sind dort heute Biersaufstände à la Schorbmessie präsent und zum Apéritif gibt es Mojitos und Spritz.

Animismus statt Christus bieten die Stände an der Place de la Consitution, an denen es Hauptlingskopfschmuck und mehr Traumfänger gibt, als Rosenkränze während der gesamten Oktav zum Einsatz kommen. Statt Weihwasser und Gebet gegen Pestilenz gibt es heute Tigerbalsam gegen Rückenschmerzen. Ließe sich der Verkauf von abergläubischen Symbolen wie solarbetriebener Maneki-Nekos (aka glückbringende Winkekatzen) auch noch damit rechtfertigen, dass es sich dabei immerhin um die Reinkarnation des weiblichen Bodhisattva des Mitgefühls handelt, was dem Konzept der Trösterin der Betrübten schon ganz nahe kommt, geht das Angebot von Räucherstäbchen der Duftnote „Kamasutra“ wohl eindeutig einen Schritt zu weit in Richtung Sodom und Gomorra.

Diese Multikulti-Ökumene macht nur vor dem Verkauf muslimischer Glaubenszeichen Halt, obwohl den Söhnen Ismaels (trotz Missionsbasar im Jahre 2017) gerne nachgesagt wird, die einzige der großen drei monotheistischen Religionen zu sein, die aufgrund ihres Universalanspruchs Ungläubige bekehren muss. Für den Fall, dass sich dies demnächst ändern sollte, können diejenigen, die sich vor Überfremdung fürchten, mit ihren Kindern und Enkeln auch schon dieses Jahr auf dem Mäertchen den Gebrauch der Flinte üben. Der Kirmesschießstand befindet sich gleich neben der Riesenrutsche, Zeichen dafür, dass die Organisatoren das Konzept der Auferstehung und Auffahrt in den Himmel, also von unten nach oben, nicht umgekehrt, eindeutig nicht verstanden haben.



Kamasutra für einen Euro



L'événement

Ce ne sera certainement pas l'événement le plus cool de l'année, mais quelle que soit notre réticence aux politiciens en général ou à un des six représentants nationaux pour l'Europe en particulier, il semble important de faire suite à leur appel pour le **Walk 4 Europe** qui partira au niveau du Grand Théâtre ce samedi 13 mai et dont les inscriptions se feront entre 9 et 15 heures. À l'heure du Brexit, où des menaces nationalistes tentent de faire sortir d'autres pays de l'Union européenne, il est essentiel pour un pays fondateur et cosmopolite comme le nôtre de montrer sa solidarité et son espoir pour la continuité de ce lien international majeur. Il s'agit d'oublier pour quelques heures tout ce qui reste à changer ou à améliorer dans cette Union dont les difficultés de fonctionnement s'amplifient, car, ne l'oublions pas, Luxembourg est aussi un des bénéficiaires de l'UE. Marchons pour l'Europe et motivons surtout les jeunes à le faire, car il s'agit encore plus de renforcer leur esprit solidaire que le nôtre. Un quiz a d'ailleurs été conçu à leur effet pour les distraire, mais aussi pour mesurer l'ampleur de leurs connaissances sur l'Europe. Détails sur place. GD



L'endroit

Ils ont le sourire généreux de leur port estival de Bandol, Jeremy et Soufian, où le second a réjoui la clientèle du bar Tchintchin avant de se lancer dans la gastronomie à Paris avec ses autres associés. Forts du succès de leur restau à tartares sur les grands boulevards, ils viennent d'ouvrir un second **Strogoff** à la Place de Paris (le coin le plus bouillonnant du moment, avec des enseignes diverses comme Paname, Léif, Bloom, Bargello, Ouni, Thym & Citron, et le sulfureux Saumur) dans l'intérieur de l'ex-étoilé Cordial, puis de la Voglia Mata (photo :GD). Si la carte propose aussi trois tartares, ce sont plutôt les spécialités italiennes qui dominent, avec, en tête, les fameuses *polpette* (boulettes) au bœuf, veau ou porc, et aux sauces différentes. *L'osso buco* est, quant à lui, servi avec une vraie sauce *gremolata*, comme le veut l'original. Le Chef n'est pas un inconnu ici, car Fausto Chiapello était précédemment aux commandes du Lagura et chez Ladurée. Les proprios venant d'une région où les apéros se prolongent, une grande table haute fait face au bar pour les amateurs de planchettes de charcuteries et de fromage. Applaudissements aussi pour la décoratrice Delphine Finelo, qui fait renaître une ambiance colorée néo-coloniale très *cosy*. Succès assuré. (Réservations : 2648 2098.) GD



L'endroit

S'il n'avait pas choisi le métier de coiffeur, Jean-Pascal Lasserre aurait fait un excellent décorateur d'intérieur. Les clients de son salon au coin des rues Marie-Adelaïde et d'Esch le savent, car avec son compagnon il a conçu, exécuté et refait la déco entière à plus d'une reprise et toujours avec goût. Amoureux du genre art-déco brassé avec quelques notes de contemporain, il vient d'ouvrir un second lieu à la gare, plus particulièrement dédié aux moustachus et barbus. Mais pas seulement. **La Barber Station** by J.P. Lasserre (18, rue du Fort Wallis, photo : GD) a la taille d'un mouchoir de poche, mais une fois de plus, le charme opère. Deux coiffeurs (Boris & Leyan) pour deux sièges Belmont américains des années soixante, des carrelages de métro noirs aux murs, un présentoir art déco, et des carreaux de ciment multicolores avec motifs divers au sol et rappel au plafond pour le côté dynamique du lieu, Un vrai petit écran ouvert du mardi au vendredi de 10 jusqu'à 19 heures, le samedi jusque 18 heures. Aussi séduisant que la déco : les prix. La coupe tondeuse à seize euros, la normale à 24 euros, avec styling à 29,50 euros. Le forfait rasage est à 25 euros, la taille de la barbe seule à neuf euros. De quoi rendre ces dames jalouses. (www.barberstation.lu.) GD